

Activités de l'État en Bretagne

Bienvenue sur le rapport d'activité 2019
des services de l'État en région Bretagne

[Sommaire](#)



L'éditorial de Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne

Je ne saurais revenir sur les événements marquants de l'année 2019 sans évoquer la crise sanitaire de 2020. Je tiens à remercier tous les agents de l'Etat dans la région. Leur force est le prolongement de leur engagement constant au service des Bretonnes et des Bretons. Dans la gestion de crise comme dans la préparation des territoires aux évolutions du monde, souvent complexe (autour du Brexit et de ses impacts économiques pour la pêche par exemple), c'est en effet en étant constamment aux côtés des partenaires locaux pour construire la Bretagne de demain que s'inscrit l'action de l'État en Bretagne. C'est aussi, je le crois, parce que de longue date l'action publique s'exerce, en Bretagne peut-être plus qu'ailleurs, dans un esprit de partenariat, à tous les niveaux (communal, intercommunal, départemental et régional) que les territoires bretons font preuve de résilience. Je tiens ici à saluer ce climat de confiance réciproque.

Cette « marque de fabrique » bretonne, collective et respectueuse des prérogatives de chacun, s'est traduite dès le début de l'année 2019 par la signature du contrat d'action publique et du pacte d'accessibilité pour la Bretagne. Loin d'être purement formels, ces deux engagements font l'objet d'un suivi régulier de la part des services de l'État et du conseil régional ainsi que d'un examen par l'ensemble des collectivités bretonnes au sein de la conférence territoriale de l'action publique. Surtout, leurs effets se traduisent de manière concrète, avec, par exemple l'expérimentation, unique en France, d'un dispositif particulier d'investissement locatif intermédiaire (dit Pinel breton) ou encore la mise en 2 x 2 voies de tronçons successifs sur la RN 164. Le lancement, à l'automne 2019, de la préparation du prochain contrat de plan Etat-Région permet d'inscrire l'action collective dans le temps.

La cohésion est le guide de notre action. La cohésion territoriale, qu'illustre le soutien apporté aux centralités au moyen de l'appel à projets « centres-villes centres bourgs » en partenariat entre l'État, la Région, l'Établissement Public Foncier et la Banque des Territoires. 70 nouveaux projets de dynamisation de centres-bourgs et villes ont ainsi été soutenus en Bretagne pour accompagner les villes et bourgs qui réinventent leur centre pour retrouver une attractivité et s'adapter aux nouveaux modes de vie de leurs habitants. La cohésion sociale ensuite, avec la mobilisation de moyens accrus pour lutter contre la pauvreté, en lien avec les collectivités. Coordinés par le commissaire à la lutte contre la pauvreté, placé à mes côtés, ils se sont prolongés par la candidature des sept collectivités bretonnes (les 4 Départements, la Région et les 2 Métropoles) pour constituer un service public de l'insertion dont le projet, soutenu par le gouvernement, se déploiera à partir de 2020.

Être aux côtés des acteurs locaux pour faire émerger et soutenir initiatives et propositions fonde l'action des services de l'État en région. C'est ainsi que les débats autour des violences conjugales qui se sont tenus en Bretagne ont pu nourrir le Grenelle des violences conjugales à l'automne 2019. C'est ainsi également que l'ensemble des acteurs économiques et sociaux bretons ont travaillé ensemble à la "mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique" pour développer l'apprentissage et lever les freins à la reprise d'emploi. C'est ainsi, enfin, en allant à la rencontre du monde agricole et de l'industrie agro-alimentaire, comme j'ai pu le faire au printemps 2019, que se nourrit l'indispensable transition du modèle breton sur lequel les Français ont pu compter pendant la crise mais qui doit aujourd'hui intégrer leur légitime demande de développement durable.

L'adaptabilité doit donc être la ligne directrice de l'action de l'État en Bretagne et c'est le sens que j'entends lui donner. En travaillant à de nouvelles délégations de compétences, mais aussi en partageant les bonnes pratiques (en matière d'achat public par exemple) et en optimisant l'organisation des services de l'Etat notamment en préparant la mutualisation des fonctions support et en soutenant les projets numériques en leur sein.

Au-delà des quelques exemples cités, ce rapport annuel d'activité des services de l'État en région permettra de trouver l'illustration de leurs interventions dans tous les domaines de l'action publique. C'est donc avec une grande fierté que je souligne ici l'engagement de chacune et de chacun au service de tous.

Je souhaite à toutes et tous une bonne lecture de ce rapport annuel 2019.



CHAPITRE 1

- Développement économique, emploi et formation professionnelle

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 2

- Aménagement et équilibre territorial

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 3

- Agriculture

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 4

- Mer et littoral

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 5

- Développement durable et environnemental

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 6

- Culture, jeunesse et cohésion sociale

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 7

- Égalité entre les femmes et les hommes

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 8

- Santé et protection des populations

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 9

- Recherche et Innovation

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 10

- Moderniser et simplifier l'État en région

[EN SAVOIR PLUS](#)

[Mentions légales](#)

© Une réalisation de l'agence [Voyez Large](#)



[Télécharger](#)

Chapitre 1 : Développement économique, emploi et formation professionnelle

I - Economie à l'international



Economie à l'international



Développement économique –
Accompagnement des entreprises



Emploi et formation professionnelle

Anticiper demain : le Brexit

La Bretagne, du fait de son positionnement, constitue un élément du nœud de communication privilégié avec le Royaume-Uni. Il est donc essentiel que les conséquences d'un futur Brexit soient anticipées pour maintenir la qualité des échanges avec l'Union européenne. Il en va, aussi, de la survie des opérateurs économiques concernés par le trafic Trans-Manche. Des préparatifs importants ont été menés avec les gestionnaires des plates-formes portuaires de Roscoff et de Saint-Malo afin de proposer des solutions de dédouanement permettant une fluidité des échanges. Les services de la Douane ont notamment déployé une solution innovante de « frontière intelligente », basée sur l'anticipation des formalités douanières et l'automatisation des processus déclaratifs. Deux « marches à blanc » ont été réalisées en 2019 sur chacun des deux sites afin de tester le dispositif en conditions réelles.

La sensibilisation des entreprises bretonnes sur le thème la préparation au Brexit, initiée dès la fin d'année 2018, a été poursuivie en 2019, à travers notamment une conférence de presse suivie par 3 réunions d'information. Cette campagne de sensibilisation et d'information a associé les services de la Douane, les services vétérinaires, la préfecture de région et les représentants de la Région Bretagne. L'objectif était d'informer les entreprises qui réalisent essentiellement des échanges intra-communautaires et de les inciter à se préparer au mieux aux effets du Brexit. L'accent a été mis sur les échanges de produits agro-alimentaires, compte tenu de l'importance du secteur en Bretagne.

Préparer les conséquences du Brexit pour l'agriculture et l'agroalimentaire bretons

Le Royaume-Uni représente le 5^e client pour l'agriculture et l'agroalimentaire bretons. Les produits principalement exportés sont la viande, les produits laitiers, les légumes, etc. Dans l'attente de la décision des autorités britanniques concernant le scénario retenu pour le Brexit, les services ont engagé plusieurs démarches pour se préparer au mieux aux conséquences de cette décision. Les services de l'État ayant engagé des démarches de préparation au Brexit sont la DRAAF et les DD(cs)PP (directions départementales [de la cohésion sociale et] de la protection des populations) d'Ille et Vilaine et du Finistère, auxquelles sont rattachés les services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) chargés des contrôles sanitaires à l'importation (provenance de pays extérieurs à l'Union Européenne). L'étude des flux de marchandises à l'import depuis le Royaume-Uni a conduit à solliciter l'agrément du nouveau point d'entrée du port de Roscoff et une extension de l'agrément du port de Saint-Malo. Cela a nécessité l'engagement de travaux d'aménagements des postes frontaliers par chacun des gestionnaires portuaires. Des réunions d'information, organisées avec Bretagne Commerce International (BCI) fin 2018 et début 2019, ont permis aux services de la Douane et de la DRAAF de sensibiliser les entreprises exportant des produits au Royaume-Uni. D'autres réunions spécifiques à destination des entreprises importatrices de produits ont été initiées à l'automne 2019 par BCI (Bretagne commerce international). L'évaluation des besoins de certification sanitaire et phytosanitaire des produits a été difficile à appréhender. Ils résulteront in fine des conclusions de la négociation relative à la relation future entre l'UE et les autorités britanniques.

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Export>
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Brexit>

Une mesure très attractive : l'auto-liquidation de la TVA à l'importation

Cette mesure porte une double ambition puisqu'elle vise à accroître l'attractivité des plates-formes logistiques françaises pour les importateurs en simplifiant les modalités de paiement de la TVA et à alléger les charges de trésorerie pesant sur les entreprises importatrices, notamment les PME/ETI. Elle offre à une entreprise la possibilité de bénéficier de la déductibilité de la TVA à l'importation, au moment où elle remplit sa déclaration de chiffre d'affaires. L'auto-liquidation de la TVA à l'import (ATVAI) bénéficie désormais à tous les assujettis à la TVA qui réalisent des importations en France pour lesquelles ils sont redevables de la taxe. Ce dispositif permet de différer le paiement de la TVA à l'importation, intervenant habituellement au moment de la mise à la consommation. L'auto-liquidation de la TVA à l'importation est un dispositif mis en place en 2017 mais les services de la Douane ont été invités à en amplifier la promotion auprès des importateurs bretons dans le cadre de la reconquête du dédouanement (notamment pour limiter les importations réalisées hors de nos frontières, surtout en Belgique et aux Pays-Bas). La mesure concerne désormais près de 400 sociétés bretonnes, redevables de la TVA à l'importation.

400

sociétés bretonnes concernées par la
TVA

Recentrer l'action de l'État sur le pilotage stratégique des politiques économiques nationales

Compte tenu des nouvelles attributions confiées aux Régions en matière de développement économique suite à la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), le gouvernement a décidé de recentrer l'action de l'État sur le pilotage stratégique des politiques économiques nationales sur les territoires. La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Bretagne s'est dotée, depuis le 8 avril, d'un nouveau service économique de l'Etat en région (SEER) poursuivant 3 missions principales :

- l'appui aux filières stratégiques régionales dont à titre principal : l'agroalimentaire, le numérique et le naval / nautisme et à titre secondaire : l'automobile et l'industrie de la santé,
- l'animation de la politique d'innovation et de transformation numérique des entreprises,
- la prévention des difficultés et le soutien aux restructurations d'entreprises industrielles. Le SEER participe ainsi à l'élaboration des politiques économiques nationales dès leur phase de conception mais aussi pour s'assurer de leur bonne application sur le terrain ou bien encore pour documenter leurs impacts au niveau local et faire remonter les attentes ou les réactions des acteurs économiques. Le service a notamment été mobilisé en 2019 pour appréhender l'effet de la baisse des ventes de véhicules diesel sur les entreprises régionales. Le SEER a également alimenté les travaux du pacte productif. Celui-ci constitue la feuille de route de la direction générale des entreprises en matière de ré-industrialisation et comporte un travail spécifique sur des marchés identifiés comme particulièrement porteurs. Le SEER a ainsi participé à la construction de stratégies d'accélération dédiées sur ces marchés, en éclairant les travaux nationaux de retours de terrain.

Trois contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientations signés en Bretagne



Signature du contrat d'objectifs de la filière halieutique le 15 novembre 2019

L'État, la Région Bretagne et les organisations professionnelles se sont engagés à agir ensemble pour adapter les compétences et répondre aux besoins des secteurs du bâtiment, de la métallurgie, et de la filière halieutique à travers la signature de contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation par l'État, la Région et les représentants de la branche professionnelle concernée (patronat et organisations syndicales), donnant ainsi une dimension quadripartite aux contrats d'objectifs. Ensemble, les acteurs des différents secteurs s'engagent autour de 3 ambitions partagées :

- anticiper et accompagner les évolutions des métiers et des besoins en compétences engendrées par les transitions énergétiques, environnementales et numériques, et par l'accélération des mutations technologiques et organisationnelles, pour préparer aux métiers d'aujourd'hui et de demain ;
- favoriser la connaissance du secteur, de ses métiers et de leurs conditions de travail pour améliorer les processus d'orientation et d'évolution professionnelle, et proposer une offre de formation plus adaptée ;
- accompagner les entreprises de la filière dans leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en développant des actions favorisant l'accueil et la fidélisation des salariés, l'amélioration des conditions de travail et la qualité de vie au travail mais aussi l'accompagnement des entreprises en matière RH.

L'État en soutien aux entreprises en difficulté ponctuelle

Suite au mouvement social qui a touché la France fin 2018, un certain nombre d'entreprises bretonnes ont connu une baisse significative de leur chiffre d'affaires, voire une interruption d'activité, les plaçant en situation économique délicate. Elles ont pu mobiliser différents dispositifs, dont le report des échéances sociales et fiscales, le remboursement accéléré des crédits d'impôts, l'obtention ou le maintien d'un crédit bancaire via Bpifrance ou encore le financement d'un mécanisme de chômage partiel. Des fiches pratiques ont été proposées par la direction générale des entreprises (DGE) et une cellule d'information et d'orientation a été mise en place au sein de chaque direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Le ministre de l'économie et des finances et la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances ont lancé le 7 mars 2019 une opération nationale « revitalisation et animation des commerces », à destination des communes, des EPCI et des régions, consécutive à la décision du Premier ministre de mobiliser une enveloppe nationale de 3 M€ pour favoriser le retour des clients dans les centres-villes.

Une centaine d'entreprises ont sollicité la cellule d'information et d'orientation

32

établissements ont bénéficié de l'activité partielle, pour

900

salariés

L'appel à projets « revitalisation et animation des commerces » a donné lieu au niveau national à

35

candidatures de collectivités

4 retenus au niveau régional : **Rennes, Quimper, Brest et Ploermel**

L'appréciation des dossiers a été menée sur la base de plusieurs critères :

- le nombre des manifestations et des commerces impactés
- la perte de chiffre d'affaires des commerces touchés
- l'adéquation entre les déclarations des collectivités et la réalité constatée sur le terrain
- la qualité des partenaires mobilisés (unions commerciales, chambres consulaires...)
- l'adéquation des actions proposées avec l'objectif à projets de retour de la clientèle dans les commerces, au premier chef les commerces de centre-ville

Suivi des entreprises par le CRP

Le nombre d'entreprises suivies par le commissaire régional aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) a connu un net recul puisqu'il a traité 38 entreprises, représentant environ 6 000 salariés, contre 60 en 2018 (-36 %). Ce constat est en cohérence avec le nombre d'ouvertures de procédures collectives qui a baissé de 1,7 % sur un an en Bretagne. En termes de flux, 13 entreprises, soit près de 2 000 salariés, sont entrées en suivi et 19 (près de 3 000 salariés) sont sorties, dont 18 positivement, de sorte qu'au 1er janvier 2020, il y avait 19 entreprises suivies contre 25 un an auparavant.

Sensibiliser et former à la sécurité économique et numérique

Les services déconcentrés (DISSE [délégué à l'information stratégique et à la sécurité économiques], ANSSI [agence nationale de la sécurité des systèmes d'information], Service des renseignements et gendarmerie) ont poursuivi leurs efforts de sensibilisation des acteurs du développement économique aux enjeux de la sécurité économique. Ainsi, les 19 et 20 septembre 2019 le DISSE de la DIRECCTE et le délégué de l'ANSSI ont organisé, à Saint-Brieuc, la 3ème édition du colloque de sécurité économique et numérique, ou SecNumeco, avec le soutien du département des Côtes d'Armor et de la chambre de commerce et d'industrie Innovation de Bretagne (CCI Innovation Bretagne). Cet événement qui a réuni plus d'une centaine de personnes, dont des PME, ETI, grands groupes et des collectivités territoriales, s'inscrit dans la nouvelle politique interministérielle de sécurité économique. A cet effet, la préfecture de région a mis en œuvre la nouvelle gouvernance qui organise l'action territoriale de l'État en faveur de la promotion et de la protection des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation présents en Bretagne.



Une centaine de personnes présentes au Colloque de sécurité économique et numérique de Saint-Brieuc les 19 & 20 septembre 2019

Conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec le réseau des Chambres de commerce et d'industrie

La signature de la Convention d'Objectifs et de Moyens entre CCI France, la CCIR de Bretagne et l'État le 20 novembre 2019 a constitué une étape importante. Elle traduit les nouvelles modalités de relation entre l'État et les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), telles que souhaitées dans le cadre de la réforme ambitieuse instituée par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 (loi PACTE). L'État a souhaité renforcer sa tutelle sur le réseau en s'appuyant sur une logique contractuelle validant une offre de services, périmètre de missions de service public, financée par l'impôt sur 5 axes d'intervention pour les CCI : l'entrepreneuriat, l'appui aux entreprises, l'accompagnement des entreprises à l'international, la représentation des entreprises et l'appui aux territoires. Cette nouvelle organisation marquera des relations basées davantage sur la mesure des impacts et l'évaluation des actions pour les prochaines années au niveau national et régional sous l'égide de la préfète de région, tutelle des chambres.

III - Emploi et formation professionnelle

Mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et la transition écologique

La mobilisation pour l'emploi et la transition écologique lancée par le Premier ministre le 16 mai 2019, par son approche tournée vers l'utilisateur, est venue enrichir les démarches menées par l'État, la Région et les partenaires sociaux en Bretagne dans le cadre du quadripartisme. Cette mobilisation a été basée sur une approche pragmatique face au double constat d'une tension forte sur le marché de l'emploi et des compétences et également de la persistance d'un chômage de longue durée : comment faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi ou de formation, notamment pour les apprentis, et comment faire en sorte que la transition écologique soit un levier de développement et d'emploi local ? La démarche, qui a entraîné des concertations avec les élus locaux, les partenaires

sociaux, les branches professionnelles et les associations, a permis de remobiliser les acteurs des territoires via les Commissions Territoriales Emploi Formation (CTEF), spécificité bretonne pour construire les réponses de proximité nécessaires au décloisonnement entre les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises. Elle a permis aussi d'identifier les bonnes pratiques territoriales et de les faire connaître au niveau national, telles l'initiative Bretagne alternance, la Convention AFPA / Pôle Emploi financée par la Région pour la mise à disposition de logements pour les demandeurs d'emploi, les initiatives d'accompagnement vers l'emploi des réfugiés et demandeurs d'asile ou encore la mise en place du service d'appui à la rénovation énergétique.

Accompagner les demandeurs d'emploi et les jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail

Le pacte régional contribue au déploiement du plan national d'investissement dans les compétences (PIC) 2019-2022, doté de 15 Md€, qui vise à construire une société de compétences. L'objectif est d'accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail. Après un important travail partenarial mené par les équipes de la Région Bretagne et de l'État (DIRECCTE), avec l'appui de la DGEFP (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) et du Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, le pacte régional breton 2019-2022, a été signé, par le ministre du travail, le président du conseil régional et la préfète de région le 8 avril 2019.

Le pacte breton propose 6 objectifs thématiques : aller vers les publics, accompagner les publics, apporter des réponses formation innovantes, impliquer les entreprises, impliquer les territoires, favoriser une dynamique partenariale innovante et transformante. L'une des actions projetées, le dispositif « Prépa projet » permet aux publics de se préparer avant d'intégrer une formation qualifiante ou d'accéder directement à un emploi en participant à des ateliers thématiques « d'exploration des possibles » ou des ateliers sectoriels « de concrétisation d'un projet professionnel ». Elle fera l'objet d'une évaluation qualitative par une équipe de chercheurs pilotés par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail. Le suivi de la mise en œuvre du Pacte est assuré trimestriellement au sein d'un groupe associant les services de la Région, de l'État (DIRECCTE, Rectorat, DRAAF) et les membres du SPER (Pôle emploi, Cheops, ARML).



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**

En Bretagne, le pacte porte un engagement financier global de l'État de

216,61 M€

dont

56,86 M€

au titre de l'année 2019

Les entreprises bretonnes s'engagent pour l'inclusion et l'insertion professionnelle

« La France, une chance. Les entreprises s'engagent ! » a pour objectifs d'impulser et d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle des personnes fragiles éloignées du marché du travail. Les clubs, mis en place dans chaque département, mobilisent et accompagnent les entreprises locales qui s'engagent, ou souhaitent s'engager, pour l'inclusion par l'emploi. Rejoindre la démarche, c'est participer à l'émulation territoriale, partager

ses bonnes pratiques et nourrir celles des autres. Intégrer des réfugiés, des personnes en situation de handicap, des jeunes en difficulté d'apprentissage ou proposer une école de formation au cœur de l'environnement professionnel sont autant d'initiatives développées par les entreprises bretonnes que l'Union des entreprises 35 a souhaité mettre en lumière et récompenser à l'occasion des trophées de l'inclusion, remis par la ministre du travail, qui a conseillé aux entreprises présentes « de ne pas recruter qu'au CV ».

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population (18 % contre 8,1 % fin 2019)



Remise des trophées de l'inclusion
Le 8 novembre 2019

Un CDD Tremplin pour les travailleurs handicapés

La réforme des entreprises adaptées engagée depuis la fin 2017 est opérationnelle depuis le 1er janvier 2019. Elle s'inscrit dans le cadre de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 et dans celui de l'engagement national « Cap vers l'Entreprise Inclusive 2018 – 2022 ». Prévue par l'article 78 de loi, une expérimentation a été ouverte fin 2018 aux entreprises adaptées, qui souhaitent embaucher des personnes en situation de handicap volontaires dans le cadre d'un contrat à durée déterminée spécifique dit « tremplin ».

Ce parcours limité dans le temps doit permettre, selon les besoins des personnes, l'acquisition d'une expérience professionnelle, d'une formation qualifiante et d'un accompagnement renforcé et individualisé. Il a pour objectif de favoriser la réalisation des projets professionnels de ces personnes, à la construction desquels elles doivent, à leur mesure, pouvoir contribuer.

4

entreprises adaptées bretonnes sont entrées dans l'expérimentation au 23 octobre 2019

Accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la réforme de la formation professionnelle

La loi 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a opéré de profondes modifications dans le monde de la formation professionnelle et de l'apprentissage, avec notamment la refonte de l'architecture financière du système. De nouveaux acteurs se sont mis en œuvre progressivement : France compétences, chargée de la régulation et du financement, les opérateurs de compétences (OPCO) en charge de l'alternance et du plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés, la Caisse des dépôts en charge du compte personnel de formation (CPF), mais également les associations « Transitions Pro » et les opérateurs chargés du conseil en évolution professionnelle (CEP). Faire de la pédagogie auprès des acteurs du territoire, échanger sur la période transitoire et intervenir auprès des organismes de formation, dont les centres de formations d'apprentis (CFA), l'ex-Fongecif, les branches professionnelles, les instances consulaires, les OPCO, les partenaires sociaux et les entreprises sont autant d'actions conduites localement par la DIRECCTE.

Des initiatives territoriales bretonnes en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi

L'État (DIRECCTE) et la Région Bretagne se sont associés pour organiser la deuxième édition de la journée bretonne des initiatives territoriales pour l'emploi (JITE). Inspirée de la JITE nationale, cette journée vise à mettre en avant des démarches collectives menées en faveur de l'emploi et de la formation et portées par les acteurs territoriaux du champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

L'objectif de cette seconde édition était de promouvoir les coopérations entre acteurs, d'optimiser les potentiels en Bretagne et d'engager une réflexion ouverte et approfondie sur la mutualisation de bonnes pratiques menées avec succès dans le domaine de l'emploi, de la formation et autour de l'enjeu de la sécurisation des parcours.

La journée s'est organisée sous forme d'ateliers autour de deux axes forts :

- l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi, avec la notion de fluidité, de continuité des parcours, avec un regard sur l'accompagnement des publics, des entreprises ;
- la prise en compte de thématiques transversales, comme l'égalité professionnelle et la diversité.

Ce rendez-vous a permis d'échanger avec les porteurs, de partager leurs expériences et de repérer les bonnes pratiques qui fonctionnent et qui peuvent essaimer sur le territoire.

200

professionnels présents à Lorient le 12 mars 2019

30

initiatives bretonnes présentées, dont :

- 5 présentées à la JITE nationale organisée en juin à Paris
- 1 figure dans le guide « Formation, questions RH, gestion d'entreprise », à l'usage des commerces et des petites entreprises en zone rurale



JITE 2019
Le 12 mars à Lorient

Chapitre 2 – Aménagement et équilibre territorial

I - Accessibilité



I Accessibilité

II Cohésion des territoires

III Accès au logement et amélioration de l'habitat

Contrat d'action publique : une contractualisation renouvelée pour une meilleure articulation des politiques publiques

La Bretagne se caractérise par une longue expérience de gouvernance régionale partagée entre l'État et les collectivités, qui s'est illustrée par la signature, le 8 février 2019, du Contrat d'action publique pour la Bretagne, en présence du Premier ministre. L'ambition commune de l'État et des collectivités, à travers le Contrat d'action publique, est de mieux articuler les politiques nationales et locales par un mouvement coordonné de mutualisation, de déconcentration, de délégation de compétences et de différenciation.

L'engagement partagé de l'État et de la Région Bretagne vise à renforcer l'efficacité de l'action publique au service d'un

développement du territoire durable et solidaire répondant aux grands enjeux régionaux partagés suivants :

- améliorer l'accessibilité de la Bretagne et la mobilité du quotidien ;
- accélérer les transitions écologique et énergétique ;
- conforter l'équilibre social et territorial ;
- valoriser le caractère maritime de la Bretagne, réalité majeure de la spécificité bretonne ;
- renforcer la compétitivité bretonne avec un fort ciblage sur les productions agricoles et agroalimentaires ;
- renforcer le rayonnement de la Bretagne par la valorisation de son identité, de ses cultures et de ses langues.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Grands-dossiers/Un-contrat-d-action-publique-et-un-pacte-d-accessibilite-pour-la-Bretagne>

Mise en œuvre du Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne

Le Pacte d'accessibilité et de mobilité est un volet spécifique du Contrat d'action publique, justifié par la situation péninsulaire de la Bretagne.

L'année 2019 a été l'occasion d'entamer la mise en œuvre concrète des engagements du Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne, signé le 8 février 2019 par la préfète de la région Bretagne et le président du Conseil régional, en présence du Premier ministre. Parmi ces engagements, on peut citer :

- la mise à 2x2 voies de la RN164, opération de désenclavement du Centre Bretagne, avec le lancement d'un nouveau chantier dans le secteur de Rostrenen (22) ;
- la pérennisation de la desserte fine du territoire en matière ferroviaire, avec la remise en état de la section Rennes-Retiers et la signature des conventions de financement des travaux pour les sections Dinan-Dol (22 – 35) et Retiers-Châteaubriant (35 - 44) ;
- les démarches d'études des grands projets ferroviaires structurants de demain (nœud ferroviaire rennais, Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire [LNOBPL]) ;
- en matière aéroportuaire, une Obligation de Service Public (OSP) a été mise en place sur la liaison Quimper-Orly permettant sa réouverture le 25 novembre 2019, tandis que l'État et la Région ont conclu en fin d'année les conventions de transfert du foncier de l'État au niveau de l'aéroport de Rennes, pour permettre le développement de ce dernier.

22,5 km

en travaux pour la mise à 2 × 2 voies de la RN 164

Près de

40 M€

de travaux engagés

19 M€

engagés par l'État pour la rénovation des gares bretonnes

Développement et régulation de l'offre de transport

Aménagement de la RN 164 en 2 x 2 voies : le chantier des 12,5 km du secteur de Châteauneuf-du-Faou (29), poursuivi selon le calendrier annoncé initialement, et celui de Rostrenen (22), sur une première phase de 10 km, ont démarré depuis février 2019. Près de 40 M€ de travaux ont été engagés, conformément aux dispositions du pacte d'accessibilité et de mobilités pour la Bretagne.

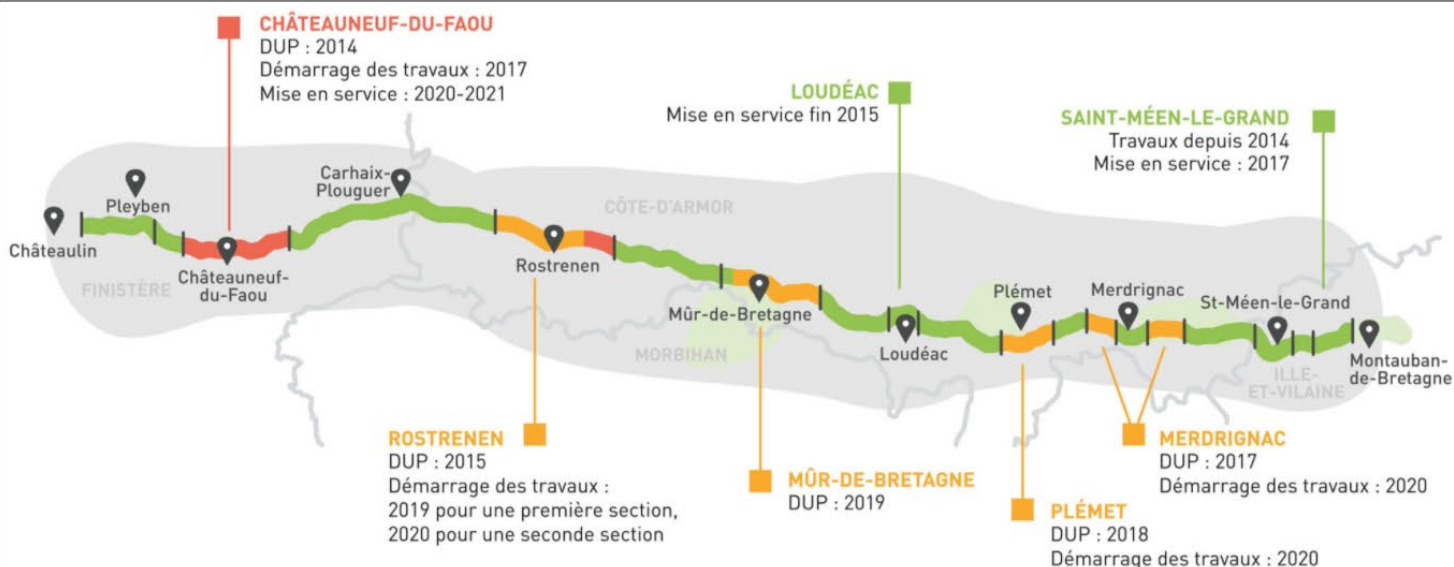
Dans le cadre du CPER 2015-2020, l'État et la Région se sont engagés dans un programme de rénovation des 11 gares TGV bretonnes de 200 M€ (dont 19 M€ de part État) pour les moderniser et en faire des pôles d'échanges multimodaux (PEM). En 2019 ont été inaugurés les PEM de Saint-Brieuc et de Rennes. Le PEM d'Auray (56) est entré en chantier et les protocoles de financement des PEM de Vannes et de Quimper ont été signés par les partenaires.

D'autre part, des travaux de fonds ont été engagés pour améliorer le fonctionnement du nœud ferroviaire rennais. En 2019 s'est ainsi achevée une troisième phase de travaux.

En parallèle, la réflexion sur le schéma directeur rennais, devant permettre de déterminer la stratégie d'intervention à moyen et long terme sur le nœud rennais, s'est poursuivie et a vocation à être complétée en 2020.

Enfin, les travaux d'amélioration des liaisons ferroviaires vers la pointe bretonne et les nœuds structurants ont continué avec le lancement de la réflexion sur la reprise des études pour le projet LNOBPL, ainsi que les travaux pour assurer une desserte fine du territoire, l'accord financier sur la régénération de la ligne Rennes-Châteaubriand, le lancement des travaux sur la section Dol-Dinan, et la réflexion innovante sur l'axe Auray-Quiberon.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-premier-ministre-visite-le-chantier-de-la-m-a3841.html>



Accélérer la couverture numérique des territoires

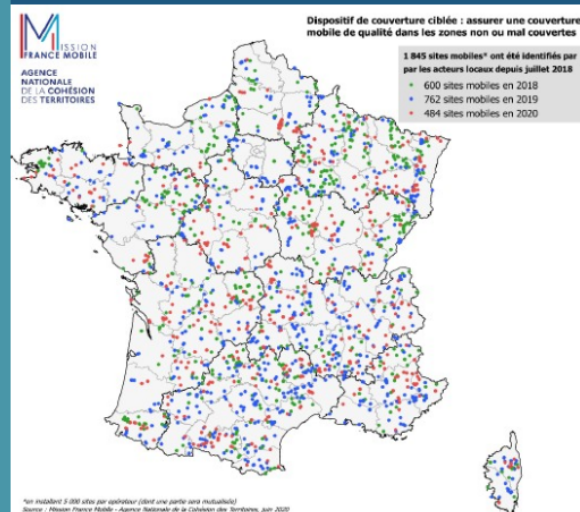
Début 2018, le gouvernement avait conclu un accord avec les opérateurs de téléphonie mobile pour accélérer la couverture numérique des territoires : généralisation de la 4G sur l'ensemble de la Bretagne, amélioration de la couverture mobile des axes de transports prioritaires et renforcement de la qualité de la couverture dans les zones non ou mal couvertes par la construction de 5 000 nouveaux sites par opérateur. Les investissements liés à ces nouveaux aménagements seront entièrement financés par les opérateurs.

Pour la Bretagne, cet accord s'est traduit par l'identification en 2019 de 28 nouveaux sites pour lesquels un service 4G doit être déployé dans les 24 mois (après les 8 premiers de 2018). Ces sites ont été choisis par des équipes-projets départementales copilotées par le préfet et le conseil départemental en lien très étroit avec les collectivités. A l'échelle nationale, 762 nouveaux sites ont été identifiés en 2019 après les 600 retenus en 2018.

Le déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit s'est poursuivi ; l'État a annoncé à l'automne 2019 la réouverture prochaine du guichet de financement France Société Numérique.

28

nouveaux sites de pylône de téléphonie mobile



II - Cohésion des territoires

Ruralité

L'accès aux services au public est un enjeu central en termes de proximité des opérateurs dans les territoires, mais aussi de dématérialisation des services. Pour y répondre, l'État et ses partenaires s'appuient notamment sur le réseau des espaces France Services. Les citoyens y trouvent un accompagnement pour un accès aux services d'opérateurs comme la Poste, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la CAF, etc. Les espaces France Services (EFS) peuvent être itinérants afin d'aller au plus près des habitants des territoires ruraux.

En matière de santé, l'État a poursuivi en 2019 son soutien à la mise en place de maisons de santé pluri-professionnelles en subventionnant les investissements nécessaires dans les territoires les plus fragiles. Au-delà des interventions publiques, les ruralités constituent aussi un vivier important d'innovations. Les promouvoir constitue une des missions du réseau rural régional, copiloté en Bretagne par l'État et la Région et cofinancé par les fonds européens.

<https://www.reseaurural.fr/region/bretagne>



19

espaces France Services en Bretagne

90

maisons de santé

Centralités

Les dispositifs en faveur de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs renouvellent le cadre conceptuel et opérationnel de l'aménagement durable et ont trouvé un écho particulièrement favorable en Bretagne au cours de l'année.

En 2019 cela s'est notamment traduit par le déploiement du plan Action Cœur de ville, concernant 11 villes moyennes en Bretagne, auquel la DREAL, en lien avec les DDTM, a contribué en favorisant les financements de travaux et des postes de chefs de projets dans le cadre de la programmation des aides l'ANAH, et en organisant un séminaire sur le volet habitat privé, en lien avec l'ANAH et avec les collectivités engagées (état d'avancement des OPAH et du volet habitat, traitement de l'habitat dégradé, traitement des copropriétés).

Parallèlement la mise en œuvre du second appel à candidatures (AAC) en faveur de « dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux », porté par l'État, la Région Bretagne, l'EPF (Etablissement public foncier) et la Banque des territoires, a retenu en 2019 les projets de dynamisation des centres de 70 communes. Ces projets concernent l'habitat, les services, le commerce ou encore les mobilités. Les services de l'État tant au niveau départemental que régional sont mobilisés pour leur réussite par des moyens d'ingénierie et un soutien aux investissements à hauteur de 28 M€.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/journee-regionale-amenagement-durable-et-sante-a3947.html>

11

plans Actions Cœur de ville

70

collectivités lauréates de l'appel à candidatures « dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux »

28 M€

de soutien de l'État aux investissements

100 M€

de financement de l'État

pour

1000

projets

Investissement public local

En 2019, l'Etat a confirmé son soutien à l'investissement public porté par les collectivités territoriales. Les financements au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont permis de soutenir la réalisation de plus de 1 000 projets pour un total de crédits de l'Etat de près de 100 M€ en Bretagne. Derrière ces chiffres, de nombreux chantiers et emplois sont en jeu. Tous les territoires bretons sont concernés avec une attention particulière portée aux moins denses. Les investissements concernent pour l'essentiel la construction et la réhabilitation d'équipements publics (écoles, mairies, équipements sportifs, etc.).

En 2019, l'accent a été mis sur deux priorités : la réhabilitation énergétique des bâtiments publics afin de réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) et la mobilité durable (véhicules décarbonés, pistes cyclables, etc.).

361

demandes
d'examen au cas
par cas en projet
pour le préfet de
région

Évaluation environnementale des PLUi et PLU

La DREAL a reçu, en tant que service d'appui technique de la mission régionale de l'Autorité environnementale, les évaluations environnementales des nouveaux PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal). À ce titre, 8 premières élaborations de PLUi ont été examinées, 1 modification et 1 mise en compatibilité ont été analysées. Ces 10 documents portent à eux seuls les règlements d'urbanisme de 250 communes bretonnes.

Au-delà des seuls PLUi, la DREAL a été sollicitée sur les évaluations environnementales de PLU (plans locaux d'urbanisme) de 367 communes et a préparé pour l'Autorité environnementale des avis correspondant à 283 communes, soit 77 %. Cette expertise indépendante vise à analyser la qualité de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents de planification des collectivités locales ainsi que dans le cadre de projets qui pourraient avoir un impact sur l'environnement (ICPE, lotissements, zones d'activité, forages, éoliennes, routes, etc.).

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/plui-et-enjeux-fonciers-retour-sur-la-journee-du-a4101.html>

Fiabilisation du maillage électrique européen

Le projet Celtic Interconnector vise à créer une interconnexion électrique de 575 km entre la France et l'Irlande pour permettre l'échange d'électricité entre les deux pays. Il a pour objectif de renforcer la sécurité de l'alimentation électrique entre les deux pays, en leur permettant d'être solidaires l'un de l'autre en cas d'imprévus (incidents techniques, pics de consommation, etc.). Le projet Celtic Interconnector est porté par RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France, et son homologue irlandais EirGrid.

Du fait de la tension électrique présente sur cette ligne (>63kW), l'Etat (préfecture du Finistère et DREAL) agit en tant que service instructeur du projet. Ainsi, après une phase d'analyse de la justification technico-économique du projet en lien avec le ministère de la transition écologique, l'année 2019 a été consacrée à l'accompagnement de la phase de concertation préalable. La DREAL a ainsi accompagné l'élaboration du dossier de concertation réalisé par le maître d'ouvrage. Les services de l'Etat ont également participé aux rencontres organisées avec le public et les acteurs locaux pendant cette phase de concertation afin de répondre aux questions portant sur la politique énergétique française et régionale. Cette phase de concertation relative au projet Celtic Interconnector, qui a permis à 300 personnes de participer aux différentes rencontres et de recueillir plus de 70 avis sur le projet, a abouti en avril 2019.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/celtic-interconnector-2-etapes-majeures-viennent-d-a4109.html>

575 km

de liaison électrique
entre la France et l'Irlande

Début des travaux de la centrale à cycle combiné gaz (CCCG)

446 MW

de puissance installée

Les travaux de la nouvelle centrale à cycle combiné gaz de Landivisiau (29) permettant de soutenir l'alimentation en électricité en Bretagne ont été engagés en 2019. Le terrassement et les premières fondations ont été réalisés en 2019 et parallèlement RTE a commencé à intervenir sur le chantier de raccordement en septembre. Composante importante de la démarche de sécurisation de l'alimentation électrique du pacte électrique breton, ce projet est toujours suivi par la DREAL en lien avec le maître d'ouvrage. Les services de l'Etat veillent notamment à assurer la coordination entre les différents acteurs impliqués et à lever les freins potentiels au bon déroulement des travaux. GRTgaz prévoit de démarrer début avril 2020 la pose de la canalisation de raccordement au niveau du fleuve côtier de l'Elorn et de la voie SNCF locale par forage dirigé. Il s'agit du point de passage le plus technique de ce chantier de raccordement. L'objectif d'une mise en service à l'hiver 2021-2022 est maintenu.

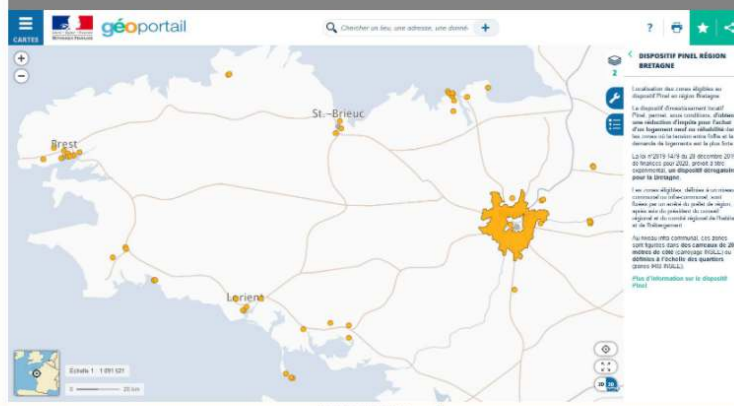
Expérimentation du « Pinel Breton »

Comme prévu dans le Contrat d'action publique pour la Bretagne, l'investissement dans le logement locatif intermédiaire à travers le dispositif « Pinel » est ouvert en Bretagne à un plus grand nombre de territoires. Depuis le 1er janvier 2019, l'investissement Pinel n'était possible en Bretagne que sur les territoires classés « en zone B1 » (en Ille et Vilaine : Saint-Malo, Dinard et une partie de Rennes Métropole, dans le Morbihan : les îles de Belle-Ile et d'Hoëdic). L'expérimentation du « Pinel Breton », prévue à l'article 164 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, a permis de couvrir 58 communes afin de répondre au besoin en logement locatif intermédiaire des métropoles mais aussi des villes moyennes qui forment l'armature urbaine bretonne.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-pinel-breton-une-experimentation-regionale-d-un-a4170.html>

58

communes bretonnes vont pouvoir bénéficier du dispositif « Pinel »



4 438

logements agréés dont 1 450 PLAI et 2 152 PLUS (prêts locatifs à usage social). 173 démolitions ont également été financées.

Parmi les agréments PLAI,

122

dossiers se sont inscrits dans le cahier des charges « PLAI- adaptés à bas niveau de quittance »

Le total d'AE engagées est de

13 918 753€

Financement du logement social

Au 1er janvier 2019, la Bretagne compte 14 délégataires dont deux métropoles, Brest (29) et Rennes (35). Ces délégataires, les collectivités territoriales, la Région Bretagne, les organismes d'habitat social et la Banque des Territoires sont réunis au sein du Club « Décentralisation et Habitat ».

Ce club se réunit en amont des instances du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) et constitue un partenaire privilégié pour la construction d'une animation régionale forte et solidaire. Le bilan de l'exercice de programmation est inférieur aux bilans des années précédentes mais s'illustre par l'utilisation croissante de la subvention PLAI-a national (PLAI : prêts locatifs aidés d'intégration) qui permet le développement d'une offre de logement en direction des ménages cumulant les difficultés sociales et économiques.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-comite-regional-de-l-habitat-et-de-l-r295.html>

Dotations définitives du nouveau programme national de renouvellement urbain

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) propose une nouvelle approche de l'aménagement des territoires : le passage de la rénovation urbaine au renouvellement urbain de la transformation des quartiers. Si le programme national de rénovation urbaine (PNRU) était axé sur des opérations massives de réaménagement des quartiers, au travers d'opérations de démolition/reconstruction de logements notamment, le NPNRU agit plus profondément désormais sur les fonctions économiques et sociales des quartiers, en accordant une place centrale aux habitants. Son impact est important en Bretagne puisque les dotations de l'ANRU sont désormais fixées à 231,1 M€ auxquelles s'ajoutent les contributions de la Région.

En Bretagne, 4 quartiers prioritaires sont classés en projets d'intérêt national :

- Brest : Bellevue ;
- Rennes : Maurepas et Le Blosne ;
- Lorient : Le Bois du Château.

et 8 quartiers prioritaires sont classés en projets d'intérêt régional :

- Saint-Brieuc : Le Plateau-Europe-Balzac ;
- Ploufragan (22) : Iroise ;
- Brest : Quelverzan-Pontaniou ;
- Quimper : Kermoisan ;
- Saint-Malo : La Découverte ;
- Rennes : Villejean ;
- Lorient : Kervéanec Nord.

Les dotations définitives de l'ANRU pour les 8 projets d'intérêt régional sont désormais fixées à 57,3 M€ au lieu des 20,4 M€ prévus en 2017. Celles des 4 projets d'intérêt national, non définies en 2017, sont fixées à 173,8 M€.

Rénovation de l'habitat :

61 M€

pour accompagner

8 820

logements rénovés



Vue en perspective du programme Normandie-Saumurois quartier de Villejean à Rennes (35)

Chapitre 3 – Agriculture

I - Structurer les filières, accompagner au changement et mieux connaître les pratiques

Partie 1

Partie 2

Une économie agricole bretonne dynamique et en transition active

La filière porcine a connu une conjoncture économique très favorable en 2019. Le prix moyen au marché du porc breton a augmenté de 25 % par rapport à 2018 et le cours, affiché à 1,489 €/kg pour l'année 2019, est nettement supérieur à la moyenne quinquennale de 1,286 €/Kg. Ce contexte a permis une hausse notable des investissements en bâtiments porcins : près de 200 dossiers aidés par le plan de compétitivité pour les exploitations agricoles, représentant plus de 6 M€ d'aides, soit 50 % de plus qu'en année habituelle. En matière de diversification, le développement des brasseries artisanales, constaté en France, est particulièrement notable en Bretagne. Ceci crée une demande pour de l'approvisionnement local en orge brassicole, en malt mais également en houblon, culture qui a suscité des vocations et l'installation en Bretagne de nouveaux producteurs.

Les premiers contrôles réalisés par le service territorial de FranceAgriMer ont été réalisés en 2019 auprès de ces exploitants agricoles afin de vérifier le respect de la qualité et de la traçabilité nécessaire à la certification de la production comme le prévoit le règlement européen.

Le lauréat national des Trophées de l'agroécologie 2019 dans la catégorie Prix de l'innovation est breton : il s'agit du Gaec du Bocage (Bretagne). Ce prix valorise la démarche individuelle d'un exploitant particulièrement innovant dans ses pratiques agroécologiques. Cette exploitation associant deux frères produit du lait en agriculture biologique sur 42 ha de prairies. Le jury a tenu à souligner un système de production cohérent, résilient, durable et parfaitement adapté à son milieu en assurant une belle qualité de vie à l'éleveur.

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Filieres>

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Agroalimentaire-IAA>

<https://agriculture.gouv.fr/didier-guillaume-remet-les-trophees-de-lagroecologie-edition-2018-2019>



I **Structurer les filières, accompagner au changement et mieux connaître les pratiques**

II **Un enseignement agricole innovant tourné vers l'avenir**

III **Pour une alimentation saine avec une agriculture durable**



Remise des prix des trophées de l'agroécologie le 22 mars 2019 par M. Didier GUILLAUME, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Mesures agro-environnementales et climatiques

10%

de la SAU engagée en MAEC sur les 5 dernières années

La contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et des mesures d'aide à l'agriculture biologique, très prisées en Bretagne, se maintient à un niveau élevé. En 2019, plus de 8 500 ha ont été engagés en MAEC, portant la surface totale sous contrat depuis 5 ans à plus de 173 000 ha, soit plus de 10 % de la surface agricole utilisée (SAU). Concernant les mesures de soutien à l'agriculture biologique, les engagements 2019 ont porté sur 10 000 ha. Depuis le début de la programmation en vigueur (2014-2020), la surface convertie à l'agriculture biologique s'élève à 116 000 ha, soit 6,8 % de la SAU bretonne. Pour mémoire, le plan Ambition bio a inscrit un objectif de 15 % de la SAU convertis en agriculture biologique à l'horizon 2022.

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Mesures-Agro-Environnementales-et-203>

Poursuite et achèvement des enquêtes sur les pratiques culturelles en 2019

PARTIE 1

PARTIE 2

L'enquête nationale sur les pratiques phytosanitaires en cultures légumières vise des résultats représentatifs à l'échelle régionale au niveau le plus fin, qui permettent l'évaluation des pratiques aux niveaux national et régional, en évolution triennale (la dernière enquête sur ce sujet date de 2013). Ces résultats sont utilisés notamment pour actualiser les indicateurs de fréquence de traitement sur les légumes.

Elle concerne 1 900 parcelles en Bretagne (sur 9 800 au niveau national), dont 433 dans les Côtes d'Armor, 1 029 dans le Finistère, 310 en Ille-et-Vilaine et 133 dans le Morbihan. L'enquête concerne une parcelle correspondant à une culture. Les légumes retenus pour l'enquête en Bretagne sont la carotte, le chou, le poireau, la salade et la tomate.

1 900

exploitations légumières enquêtées sur les pratiques phytosanitaires

La collecte des données, réalisée en Bretagne par 29 enquêteurs sur le terrain, s'est déroulée du 15 novembre 2018 au 30 avril 2019. Les premiers résultats sont attendus au début du second semestre 2020.

L'enquête des pratiques culturelles dans les bassins versants bretons, cofinancée par l'État, la Région Bretagne, les quatre conseils départementaux et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, est d'initiative régionale réalisée à la demande des acteurs bretons.

Elle vise à évaluer à l'échelle du bassin versant les pratiques de fertilisation et de protection des cultures, et concerne 4 140 exploitations (dont 200 déjà contrôlées lors de l'enquête sur les pratiques phytosanitaires légumières). Pour chaque exploitation, le recueil d'informations porte sur l'ensemble du parcellaire et des productions.

La collecte, réalisée par 52 enquêteurs sur le terrain, s'est déroulée de mars à septembre 2019 (initialement prévu de février à juin, le calendrier a été revu en raison du décalage de la campagne des DFA (déclarations de flux d'azote) qui constituent la base de sondage de l'enquête et pour tenir compte du contexte agricole (difficultés économiques, agribashing, reprise des activités agricoles saisonnières, etc.)

Taux de réponse : 90,6 % de répondants sur 4 140 exploitations.

Les données, validées fin 2019, seront consolidées puis diffusées par la DRAAF mi-2020, à l'occasion d'un séminaire régional avec toutes les parties intéressées.

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Statistique-agricole>

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

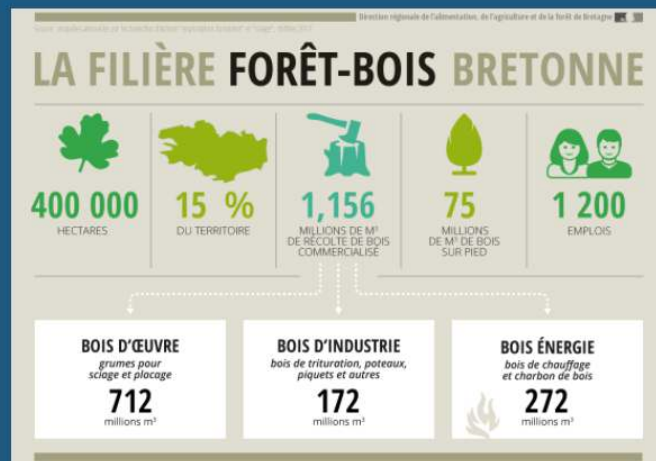
Signature du plan régional pour l'avenir de la forêt bretonne

Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) de Bretagne, finalisé en 2018, a été validé par arrêté ministériel du 19 juin 2019. C'est un des premiers programmes agréés au niveau national.

Ce programme est celui d'une région au taux de boisement modeste, mais caractérisée par une filière dynamique, soudée, et déterminée à faire reconnaître ses bienfaits environnementaux, sociétaux et économiques. Les acteurs de la filière forêt-bois bretonne ont tenu à s'approprier le PRFB par la signature d'un contrat de filière par la préfète de région, représentée par le DRAAF, le président du conseil régional et le président de l'interprofession Abibois. Lors de cet événement médiatisé, les signataires se sont officiellement engagés le 21 mars 2019 à faciliter la mise en œuvre des actions inscrites au PRFB.

Les assises de la forêt et du bois, organisées par la filière au mois de novembre 2019, ont été l'occasion de mettre en avant le dynamisme et les atouts de ce secteur breton qui constitue un contributeur important à l'atténuation du changement climatique grâce aux trois leviers que constituent le stockage du carbone en forêt (environ 12 % des émissions de gaz à effet de serre annuelles), l'utilisation de bois comme matériau, ce qui permet d'éviter des émissions associées à la fabrication d'autres matériaux d'origine fossile, et enfin l'utilisation du bois comme énergie, également pour éviter des émissions associées à la combustion d'énergie fossile.

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Foret-Bois>



Infographie de la filière bois en Bretagne

II - Un enseignement agricole innovant tourné vers l'avenir

La formation par apprentissage en progression

1 750

apprentis

Dans les formations de l'enseignement agricole en Bretagne, les effectifs de l'apprentissage ont progressé de manière significative à la rentrée 2019, avec 133 apprentis supplémentaires répartis sur un total de 1 750 apprentis dans l'ensemble des réseaux de l'enseignement agricole, soit + 8,2 %.

Le taux de réussite aux examens de la session 2019, par la voie de l'apprentissage pour l'ensemble des diplômés, du CAP Agricole au BTS Agricole, est de 78,3 %.

La réforme de l'apprentissage a déclenché l'ouverture de nouvelles formations dans le cadre de mixité de parcours et de mixages de publics.

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Les-centres-de-formation-d>

L'enseignement agricole sur les réseaux sociaux et les salons

Plusieurs vidéos sur les formations agricoles dispensées dans les 61 établissements publics et privés bretons ont été réalisées par la DRAAF et sont largement diffusées pour mieux faire connaître du grand public l'éventail des cursus disponibles dans la région. Toutes ces vidéos sont consultables sur la page Facebook « enseignement agricole en Bretagne » qui a été ouverte.

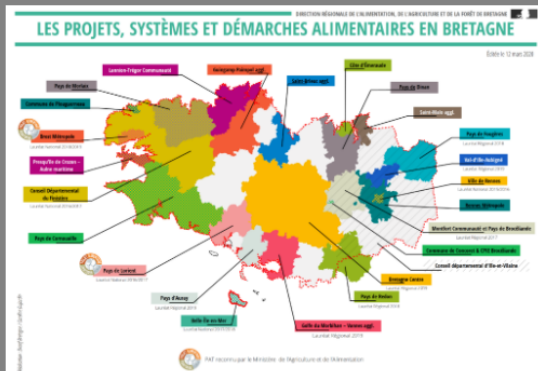
La DRAAF et les 4 réseaux de formation de l'enseignement agricole étaient présents sur le Salon « Aux champs », les 18 et 19 septembre 2019 à Broons-Séviac (22) sur un stand commun aux côtés de l'ANEFA (Association nationale emploi formation en agriculture) et du « point installation » des chambres d'agriculture de Bretagne, renforçant ainsi les liens entre la formation et l'emploi. Ce grand rendez-vous agricole et rural biennuel du grand Ouest a connu cette année la visite de plus de 10 000 visiteurs, dont 2 000 élèves de l'enseignement agricole.

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/L-aventure-du-vivant>



L'enseignement agricole en Bretagne se décline sur les réseaux sociaux avec son logo « L'Aventure du Vivant »

Accompagner les projets alimentaires territoriaux



Les projets alimentaires territoriaux en Bretagne

En 2019, le pôle offre alimentaire de la DRAAF a soutenu financièrement l'émergence de 7 projets alimentaires territoriaux (PAT) et accompagné la dynamique des 18 territoires disposant d'une politique alimentaire territoriale en Bretagne. Tous ces projets prévoient des actions qui s'inscrivent dans les mesures phares de la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (couramment appelée « loi EGalim »), notamment en ce qui concerne les produits de qualité et la lutte contre le gaspillage.

Une partie de l'année 2019 a été consacrée à la réflexion sur la mise en œuvre du comité régional de l'alimentation (Cralim), ainsi qu'au travail de déclinaison régionale du contrat d'action publique en Bretagne du plan national alimentation (PNA) avec le renforcement du partenariat avec la Région Bretagne.

Une réflexion a également été engagée en vue de poursuivre la dynamique enclenchée dans les lycées agricoles, à la suite du programme de formation-action « Plaisir à la cantine », et en vue de construire un partenariat plus approfondi entre enseignement agricole et Éducation nationale dans le second degré, et pour son adaptation en vue de sa mise en œuvre dans des établissements du 1er degré. Un sociologue est associé à l'expérimentation, qui interroge chaque acteur, analyse notamment la bonne adéquation du programme ainsi que sa capacité à inciter à la création de projets alimentaires dans les écoles, et qui proposera des recommandations. Des médias pédagogiques d'essaiage seront réalisés pour déclinaison possible dans les autres territoires nationaux : vidéo, audio.

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Bien-manger-Programme-National>

Prévenir la fièvre porcine africaine

Suite à la déclaration de cas de peste ou fièvre porcine africaine (FPA) sur des sangliers sauvages en Belgique le 13 septembre 2018, les actions nécessaires pour éviter l'introduction et la propagation du virus ont été amplifiées par les services de l'État et les professionnels du monde agricole, tant au plan national qu'au plan régional.

La fièvre porcine africaine constitue une menace majeure pour les élevages français. Il s'agit d'une maladie strictement animale, sans danger pour l'homme, qui ne touche que les suidés (porcs domestiques et sangliers) chez lesquels elle entraîne de fortes mortalités. Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette maladie hémorragique hautement contagieuse. Les facteurs de risque d'introduction de la FPA sur le territoire sont : l'introduction d'animaux vivants infectés, l'introduction de produits alimentaires contaminés, l'ingestion de produits alimentaires contaminés, le contact direct de sangliers ou de porcs infectés ou encore les vecteurs passifs.

Sous la présidence de la préfète de région Bretagne, ces actions ont fait l'objet de suivi et de bilans des actions de prévention engagées sur le territoire breton à l'occasion de plusieurs réunions du conseil régional de la politique sanitaire animale et végétale (Cropsav) composé de représentants des collectivités territoriales, des organisations professionnelles agricoles, de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ex-ONCFS, désormais office français de la biodiversité), des fédérations de chasseurs, des vétérinaires, des laboratoires d'analyses et des services de l'État (DRAAF et DDPP).

Ces actions se répartissent en plusieurs axes : la surveillance des signaux d'alerte dans la faune sauvage et les élevages, le renforcement de la biosécurité dans les élevages et les transports de suidés, la maîtrise des populations de sangliers, la sensibilisation des citoyens et des professionnels sur les risques et moyens de prévenir l'introduction de la maladie sur le territoire.

Des exercices de préparation à la gestion de foyer dans la faune sauvage et des opérations de dépeuplement en élevage ont été conduits en associant les services de l'État et les organisations professionnelles concernées.

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Peste-porcine-africaine-PPA-agir>

<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>

Favoriser le bien-être animal

Le domaine du bien-être animal constituait une priorité de la politique nationale en 2019. Ainsi, en Bretagne, 1 305 contrôles (soit 9 % des contrôles réalisés en France, + 1,5 % par rapport à 2018) ont été réalisés en protection et bien-être animal en Bretagne dont : 760 en élevage (dont contrôles portant sur la conditionnalité des aides et le traitement des plaintes), 390 lors du transport et 155 en abattoirs. Ces contrôles ont été menés en collaboration avec plusieurs administrations, dont les douanes.

En ce qui concerne la lutte contre la maltraitance, des cellules se sont mises en place avec l'ensemble des acteurs pour compléter les organisations déjà existantes. Les acteurs concernés sont : les chambres d'agriculture, les directions départementales interministérielles, la Mutualité sociale agricole, l'Établissement de l'Élevage (EdE), le groupement de défense sanitaire, les associations dont Agir, Solidarité paysans, Atese, etc. Les vétérinaires, les contrôleurs laitiers, les groupements et coopératives sont également sollicités pour intégrer des cellules de prévention. Devant le nombre très important de cas de difficultés économiques avérées, ces cellules réalisent un accompagnement individualisé.

Enfin l'observatoire de la mortalité des animaux de rente vise à faciliter la détection de l'émergence de nouvelles maladies, à évaluer et à suivre les événements sanitaires, mais également à apporter une aide aux élevages ou un conseil lors d'épisodes de mortalité. Mis en place en 2018, cet outil a mis à disposition les bilans et les classements départementaux. Il a contribué à la réflexion sur le devenir et l'amélioration des conditions de mise à mort des veaux laitiers, dits « sans valeur économique ».

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Bien-etre-des-animaux>

1 305 contrôles

Une nouvelle feuille de route régionale du plan Ecophyto 2+

PARTIE 1

PARTIE 2

Lors de la venue en Bretagne en septembre 2019 du coordinateur national du plan, le préfet Bisch, la commission agro-écologique dédiée au plan Ecophyto 2+ a permis de mobiliser l'ensemble des partenaires pour rédiger cette feuille de route révisée, avec de nouveaux pilotes et acteurs dont l'ARS pour le volet santé. Cette feuille de route a été transmise fin 2019 à l'échelon national et l'engagement du monde agricole est démontré (colloque organisé par la chambre régionale d'agriculture).

Plus de 1 900 agriculteurs bretons sont accompagnés dans l'agroécologie à faible consommation de produits phytosanitaires et sont soutenus par des acteurs du territoire tels que chambres d'agriculture, distributeurs, Civam, Agrobio35, FDCeta et Cuma, ce qui témoigne d'un large engagement. En 2019, 41 groupes intitulés "Ecophyto-30 000" (dispositif national) sont reconnus en Bretagne, portés par une grande diversité de structures agricoles sur l'ensemble du territoire (voir carte). Ces groupes représentent 517 exploitations. Dans cette même démarche de réduction, et pour une campagne culturelle, 2019 a aussi été marquée par la reconnaissance de groupes dits "émergents", portés par la Cooperl avec 1 200 exploitants.

L'analyse des ventes et des impacts de produits phytosanitaires est prioritaire dans la feuille de route, avec un objectif de baisse importante maintenu. Les ventes de produits phytosanitaires en 2019 ne sont pas encore connues.

Cependant l'année 2018 a été marquée par la fin des rabais, ristournes et remises, imposée par la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (couramment appelée « loi EGalim »). Ceci a entraîné un important effet stock en fin d'année 2018. Les ventes de 2019 devraient par conséquent marquer une baisse.

Les autres actions structurantes du plan Ecophyto 2+ se sont également poursuivies portant à près de 47 000 le nombre de certiphytos délivrés fin 2019. 170 bulletins de santé du végétal ont été édités en 2019.

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Ecophyto>



Dispositif national "Ecophyto-30 000" : carte pour la Bretagne

Aides Ecophyto pour l'acquisition de matériels alternatifs sur trois ans :

222

demandes éligibles validées

dont

24

pour des entreprises de travaux agricoles (ETA)

Montant total :

1 M€

Mise en œuvre du règlement européen relatif à la santé végétale

Du fait de son entrée en vigueur au 14 décembre 2019, le règlement 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux a conduit à une révision de la liste de ces organismes et à une augmentation du nombre d'opérateurs professionnels nouvellement concernés par ces exigences réglementaires. Ce nouveau corpus réglementaire impose une évolution dans la conduite des missions par les inspecteurs officiels.

Il en résulte que l'un des enjeux de 2019 a été d'assurer la continuité des autorisations données aux opérateurs pour l'autoédition des passeports phytosanitaires européens (PPE) et l'enregistrement des nouveaux opérateurs concernés via la téléprocédure.

Un plan de communication a été déployé auprès des opérateurs professionnels dès le 17 juillet 2019, par l'envoi de 300 courriers auprès d'opérateurs professionnels du végétal pour les informer des nouvelles dispositions, et par l'organisation de deux réunions d'information à destination des professionnels et lycées agricoles (50 participants à Châteaulin, 35 à Rennes), associant la Fredon (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), organisme délégataire dans le domaine de la santé du végétal. Ces réunions ont été l'occasion d'échanger avec les professionnels sur les impacts de cette nouvelle réglementation.

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Sante-et-protection-des-vegetaux>

TÉLÉCHARGER

[Mentions légales](#) | [Accès au rapport d'activité 2018](#)

© Une réalisation de l'agence [Voyez Large](#)

Chapitre 4 – Mer et littoral

I - La sécurité maritime



- I La sécurité maritime
- II L'économie maritime
- III L'enseignement maritime
- IV La planification et l'environnement maritime

Prévention des accidents et des pollutions maritimes et contrôles des infractions

Naufrage du cargo GRANDE AMERICA : 4 services de la DIRM NAMO ont été mobilisés. Le sauvetage de la vie humaine en mer est la priorité indiscutable : les 27 membres d'équipage du cargo GRANDE AMERICA (naufrage en mars 2019) ont été sauvés grâce à la coordination des opérations de recherche et de sauvetage effectuée par le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) d'Étel sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique. Les CROSS de Corsen et d'Étel de la DIRM NAMO ont aussi en charge la surveillance de la navigation et de la circulation maritimes, la surveillance des pollutions maritimes, la diffusion des renseignements de sécurité maritime et la coordination de la police des pêches et de l'environnement marin (Etel). Centre référent «pollutions marines», le CROSS Corsen, suite au naufrage du GRANDE AMERICA, a recueilli et consolidé, pendant trois semaines 24h/24, les observations de la pollution en mer grâce aux moyens aéromaritimes sur zone et aux détections par satellite de l'Agence européenne de sécurité maritime. Les équipements antipollution placés dans des casiers transportables, les centres de stockage Polmar-Terre de la DIRM NAMO (Brest et Saint-Nazaire) se sont tenus prêts à répondre aux sollicitations des préfets de département face à toute pollution dans la frange littorale.

4 766

opérations de recherche et de sauvetage coordonnées à partir des CROSS de Bretagne

43 000

navires /an dans le dispositif de séparation du trafic d'Ouessant



CROSS Etel

Inspection et contrôle de la sécurité des navires sous pavillons français et étrangers

2 737

visites de navires professionnels français

61

contrôles de navires étrangers

La DIRM NAMO, chargée du contrôle de la sécurité des navires, a analysé l'état du cargo GRANDE AMERICA dès le début de son avarie. Hélicoptère en mer sur l'Abeille Bourbon au sein de l'équipe d'évaluation et d'intervention de la préfecture maritime, son centre de la sécurité des navires de Brest était également présent à la cellule communication de la préfecture maritime à Brest.

La DIRM NAMO encadre la sécurité des navires professionnels par des autorisations accordées pour la construction de navires et procède à des contrôles à bord des navires pour s'assurer du respect des obligations réglementaires auxquels est associée la délivrance de nombreux titres de sécurité qui peuvent être contrôlés à tout moment tant par les autorités françaises qu'étrangères. Elle applique cette réglementation notamment via les centres de sécurité des navires répartis le long du littoral. Ces centres sont également chargés de vérifier le respect des textes internationaux sur les navires battant pavillon étranger et faisant escale dans les ports français dans le cadre d'un accord international appelé memorandum de Paris. Elle veille également à la prévention des risques professionnels maritimes en partenariat avec les autres services de l'État en charge de ces questions et les organisations professionnelles.

Sécurité des approches maritimes

La DIRM NAMO gère les phares en mer et les aides à la navigation tels que les bouées ou les espars dont l'objectif est d'aider les navigateurs notamment en signalant des dangers pour la navigation (hauts fonds, etc.).

Elle exerce par ailleurs la tutelle de plusieurs stations de pilotage maritime (Saint-Malo, Côtes-d'Armor, Roscoff, Brest/Concarneau/Odet, Lorient).

La DIRM NAMO instruit aussi les dossiers relevant du tribunal maritime de Brest concernant les infractions relatives à la sécurité de la navigation, celle des personnes et des biens à bord des navires, la sécurité et la sûreté des navires, la prévention de la pollution, les documents de bord, le personnel et ses obligations ainsi que les conditions de travail, de santé et de sécurité.

2 158

aides à la navigation maritime en Bretagne

1 362

interventions de maintenance sur les aides à la navigation en 2019

10

moyens nautiques principaux de l'Armement des phares et balises positionnés en Bretagne



Réparation de la tourelle AN EUDEN (Finistère)

Encadrement des filières de la pêche et des cultures marines

La bonne santé de la plupart des entreprises de pêche maritime permet depuis quelques années de relancer les projets de construction de navires. La DIRM NAMO assure aussi la tutelle des organisations professionnelles de la pêche maritime et des cultures marines. Dans le cadre de la gestion pérenne de la ressource halieutique, la délivrance des autorisations de pêche de loisir de thon rouge a été rationalisée, améliorant ainsi le traitement des demandes des pêcheurs plaisanciers. Les mesures portent sur l'organisation, le fonctionnement, les obligations réglementaires, les optimisations techniques et les développements des téléprocédures. La gestion pérenne de la ressource est assurée en réglementant les activités de pêche maritime professionnelle par des quotas de pêche et des limites de capture, ou en limitant les types d'engins de pêche, les périodes ou les zones de pêche. Un rendement maximal durable (niveau de pêche maximal permettant un renouvellement de la ressource) est ainsi atteint pour la plupart des espèces de poissons pêchées en Manche Ouest et en Atlantique. La gestion est assurée en partenariat avec les organisations professionnelles des pêches (Comités des pêches et Organisations de producteurs) qui se voient confier un certain nombre de responsabilités par la loi. La DIRM NAMO délivre les autorisations de construction de navires de pêche professionnelle, conformément à la réglementation communautaire.



Crée de Lorient

78 622

tonnes de produits de la mer commercialisées en crée pour 265 M€

Parmi les espèces emblématiques de la région :

la baudroie, la langoustine, la coquille Saint-Jacques, le Saint-Pierre ou la sardine.

57%

de la surface concédée en France pour la production d'huîtres et de moules,

2ème

région productrice

41

navires de pêche autorisés à la construction par l'attribution d'un permis de mise en exploitation

Aides européennes (FEAMP) :

301

dossiers instruits par la Région Bretagne cofinancement de l'État de 2,36 M€

Aides européennes (FEAMP)

L'État en région instruit des dossiers d'aides européennes liés aux enjeux de la pêche et de la gestion durable de la ressource via le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Par ailleurs, l'État travaille en partenariat avec la Région Bretagne dans le cadre des attributions de la collectivité régionale en matière d'aides FEAMP aux entreprises de pêches et de cultures marines dans le cadre de la contrepartie d'aide nationale nécessaire à l'intervention des fonds communautaires.

Coordination régionale et inter-administrations du contrôle des pêches

La DIRM NAMO coordonne la police des pêches maritimes à l'échelle de la région pour toutes les administrations intervenant en mer et à terre via un plan régional de contrôle (DDTM, gendarmeries maritime et nationale, douanes-DGDDI, marine nationale, AFB). Ce plan fixe des objectifs aux services sur la base d'une analyse de risque réalisée en lien avec l'Agence européenne du contrôle des pêches. L'objectif : s'assurer de manière efficace du respect des réglementations européenne et nationale. Une collaboration a été entamée en 2019 avec le service de contrôle des pêches irlandais.

Un inspecteur des pêches irlandais a participé au contrôle de navires de pêche irlandais à Douarnenez. L'opération était organisée par la cellule d'enquêtes de la DIRM NAMO, en collaboration avec la DDTM du Finistère. 20 tonnes de thon germon non déclarées ont été saisies à cette occasion. Quelques semaines plus tard, deux inspecteurs des pêches de la cellule d'enquête ont participé en Irlande à l'inspection au débarquement de trois navires franco-espagnols. Ils ont aussi échangé avec les autorités irlandaises sur l'analyse de risque des produits de la pêche maritime. Cette collaboration se poursuivra en 2020.

Les infractions à la réglementation des pêches maritimes donnent lieu à des poursuites pénales ou à des sanctions administratives prononcées par la DIRM NAMO.



Saisie de 20 tonnes de thon germon suite à un contrôle

inspections à la pêche professionnelle pour la façade Manche Ouest/Atlantique :

- 700 inspections air/mer
- 782 inspections au débarquement
- 1 314 inspections de la filière
- 171 contrôles au dédouanement

Près de

100

navires de pêche bretons fréquentent très régulièrement les eaux du Royaume Uni

Brexit – secteur des pêches maritimes

La filière de la pêche et des produits de la mer pourrait être impactée selon les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. En effet, les navires de pêche européens et notamment un nombre important de navires bretons, pêchent au large des côtes anglaises et débarquent des produits de la pêche dans des ports bretons à destination des entreprises de la filière aval. Une fermeture de l'accès aux eaux britanniques pour les navires de pêche européens entraînerait une réduction de l'activité, tant pour la pêche que pour l'aval et un risque de report des navires vers d'autres zones, n'ayant plus leurs accès traditionnels, pouvant déstabiliser les entreprises de pêche et d'autres pêcheries.

L'objectif visé est qu'un accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni permette le maintien durable des conditions d'accès des navires européens et français aux ressources situées dans les eaux britanniques. La pêche fait partie des dossiers les plus sensibles des négociations. La fin de la période de transition est fixée au 31 décembre 2020, le temps pour les parties de négocier un accord global.

Des travaux ont été engagés, comme pour l'ensemble des secteurs, tant à l'échelle européenne que nationale, pour la définition de mesures d'urgence éventuelles, en cas de Brexit sans accord.

III - L'enseignement maritime

Un engagement commun pour répondre aux besoins de formation maritime

L'État, la Région Bretagne et les organisations professionnelles de la filière halieutique bretonne se sont engagés à agir, ensemble, pour adapter les compétences et répondre aux besoins des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, à travers la signature du contrat d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation le 15 novembre 2019. La DIRM NAMO et la DIRECCTE Bretagne ont également participé à l'élaboration de la charte de prévention des conduites addictives de Bretagne pour la pêche professionnelle.

La DIRM NAMO assure la formation des marins embarqués au commerce maritime, à la pêche, à la plaisance professionnelle ou aux cultures marines via les lycées professionnels maritimes (LPM) de la région (Saint-Malo, Paimpol, Guilvinec, Etel) pour les formations initiales et via les centres de formation professionnelle spécialisés dans la formation continue. Elle coordonne, en lien avec la Région au travers du Centre Européen de Formation Continue Maritime, les centres de formation de manière à ce que la formation continue corresponde aux besoins des entreprises maritimes.

Les formations aux autres métiers de la mer (construction de navire par exemple) sont assurées par les lycées professionnels du réseau de l'éducation nationale. La formation supérieure des gens de mer est dispensée par le centre de Saint-Malo de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM).

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Actualites/Un-contrat-d-objectifs-Produits-de-la-peche-et-de-l-aquaculture>



Atelier de ramendage-LPM Florence Arthaud de Saint-Malo

Près de

700

élèves sont en formation initiale dans les lycées professionnels maritimes bretons

300 000

heures de formation continue maritime

IV - La planification et l'environnement maritime

Adoption du document stratégique de façade Nord Atlantique-Manche Ouest

Le document stratégique de façade (DSF) a été adopté par les deux préfets coordonnateurs de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest en 2019, après deux ans de travail associant l'ensemble des services de l'État, des acteurs concernés et les conseils régionaux de la façade.

Première traduction de la directive européenne « planification de l'espace maritime », ce document décline également le deuxième cycle de la directive « stratégie pour le milieu marin » et s'inscrit dans la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Sur la base de la vision 2020 pour la façade partagée par les acteurs, le DSF fixe des objectifs de bon état écologique des milieux marins mais aussi de développement d'une économie bleue durable. Il identifie ainsi des premières zones de vocation visant à orienter la répartition spatiale des activités et des usages en mer, dans le respect des principes éviter-réduire-compenser qui s'appliquent également en mer. Le DSF sera décliné en 2020-2021 dans un plan d'action qui devra concrétiser les espoirs d'une mer saine, propre et productive. La France met ainsi en œuvre la directive cadre stratégie pour le milieu marin de 2008 qui vise l'atteinte du bon état écologique du milieu marin ainsi que la directive cadre planification du milieu marin de 2014 qui vise à coordonner les différentes activités maritimes au travers d'une stratégie.

<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/document-strategique-de-facade-dsf-r188.html>

Surveillance de l'environnement marin

L'État met en œuvre depuis 2015 un plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin avec neuf thématiques pour s'assurer du respect de la réglementation en matière d'environnement maritime, qu'il s'agisse d'activités exercées dans les aires marines protégées ou en dehors de ces dernières (interdiction de pollution du milieu marin). Parmi ces thématiques de contrôle : respect des zones de mouillage et lutte contre le mouillage sauvage, contrôle du carénage des navires, circulation des véhicules à moteur sur le domaine public maritime, contrôle de l'extraction de granulats marin, protection des espèces. Ce plan associe toutes les administrations intervenant en mer et à terre et il est animé à l'échelon départemental par les DDTM. A l'échelon interrégional, la DIRM NAMO élabore et veille à la bonne mise en œuvre des objectifs de contrôle. Depuis 2019 elle anime également un réseau d'inspecteurs de l'environnement marin, dont l'objectif est de développer la méthodologie des contrôles.

6 050

heures de surveillance de l'environnement marin pour la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (plus de 50 % en aires marines protégées)

1er parc d'éoliennes flottantes :
Objectif de couvrir les besoins électriques de

150 000 foyers

Développement des énergies marines renouvelables

La programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 poursuit l'ambition de développer les énergies marines renouvelables, notamment en Bretagne qui ne produit que 17 % de l'énergie qu'elle consomme. Elle prévoit ainsi la création d'un parc d'éoliennes flottantes de 250 MW au sud de la Bretagne, permettant de couvrir les besoins électriques de 150 000 foyers. Dès 2024, un nouveau parc d'une puissance de 500MW pourrait être décidé à proximité.

Dans sa phase préliminaire, le projet d'un parc d'éoliennes flottantes de 250 MW est porté par l'État qui en assure la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la désignation d'un lauréat à l'issue de la procédure de mise en concurrence, en association avec le Conseil régional de Bretagne.

Conformément à l'article L. 121-8-1 du code de l'environnement, préalablement au lancement de cette procédure, la commission nationale du débat public, saisie par le ministre de la transition énergétique, a décidé le 5 décembre 2019 de l'organisation d'un débat public avec constitution d'une commission particulière du débat public (CPDP). Une équipe projet inter-services a été constituée afin de couvrir l'ensemble des enjeux du débat public prévu entre l'été et l'automne 2020.

En parallèle, le projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes au large de Groix et Belle-Ile se poursuit, de façon à évaluer les performances et impacts de cette technologie avant les premiers parcs commerciaux.

Enfin, le parc d'éoliennes posées de la Baie de Saint-Brieuc devrait être opérationnel en 2023. Les services de l'État sont mobilisés pour garantir la qualité de la concertation et du suivi des prescriptions par le porteur de projet.

Réalisation de

3

nouveaux outils pour gérer et anticiper
l'évolution du trait de côte

3

territoires bretons lauréats de l'AMI
« Trait de côte et adaptation des littoraux
au changement climatique »



Survol d'un « trait de côte »

 TÉLÉCHARGER

[Mentions légales](#) | [Accès au rapport d'activité 2018](#)
© Une réalisation de l'agence [Voyez Large](#)

Chapitre 5 – Développement durable et environnemental

I - Gestion durable des ressources naturelles



I

Gestion durable des ressources naturelles

II

Transition énergétique des territoires

III

Préservation de la biodiversité et des paysages

Amélioration de la qualité de l'eau

PARTIE 1

PARTIE 2

La Directive (Cadre sur l'eau (DCE) fixe les principaux objectifs en termes de qualité des eaux brutes. Les États Membres doivent pouvoir justifier du bon état écologique de toutes les masses d'eau au plus tard en 2027. Cette échéance sera difficile à tenir dans beaucoup de pays.

L'expérimentation SEMAFOR (Service Electronique de gestion des MATières Fertilisantes d'Origine Résiduaires) est une application conçue et développée par la DREAL Bretagne dans une démarche de simplification administrative pour accompagner les agriculteurs dans le respect des enjeux environnementaux et la dématérialisation des plans d'épandage. Parti du constat que les plans d'épandage classiques, élaborés en format papier par les bureaux d'étude, sont très vite obsolètes, l'État a lancé cette expérimentation, achevée en octobre 2019, sur le territoire-test « Baie de La Fresnaye » (22). La faisabilité d'une généralisation de SEMAFOR à toute la Bretagne est en cours d'examen.

PARTIE 2

Pour le territoire breton (Vilaine et côtiers) :

484

masses d'eau de surface,

dont :

12%

de masses d'eau fortement modifiées

2%

de masses d'eau artificialisées

La procédure de révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, relancée tous les 6 ans, a donné lieu en 2019 à une version actualisée de l'état écologique des masses d'eau, document qui fera référence pour le SDAGE 2022-2027. Le bilan est globalement stationnaire.

En 2019, le dispositif de surveillance de l'azote épandu, élaboré dans le cadre du 6e programme d'actions régional (PAR) pour la directive nitrates, a été validé, permettant ainsi de garantir que la pression moyenne d'azote épandu par hectare n'augmentera pas à l'échelle de chaque département.

Indicateurs de suivi :

- 32 % de masses d'eau superficielles en bon état écologique ;
- 37,9 mg/l, en 2018 (chiffres 2019 non disponibles) : teneur moyenne en nitrates dans les cours d'eau bretons (percentile 90).

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/lutte-contre-les-pollutions-diffuses-par-les-a4003.html>

Qualité des eaux distribuées :

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/soif-de-sante-edition-2019-essentiel-sur-leau-potable-en-bretagne>

Synthèse SDAGE, territoire Vilaine et côtiers :

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/le-sdage-2016-2021/programme-de-mesures-dans-les-te/sous-bassin-vilaine-et-cotiers-b.html>

Synthèse SDAGE, territoire Vilaine et côtiers :

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/le-sdage-2016-2021/programme-de-mesures-dans-les-te/sous-bassin-vilaine-et-cotiers-b.html>



Cours d'eau dans la forêt d'Huelgoat

30

diagnostics gratuits

Gestion économe de la ressource en eau

Afin de sensibiliser les entrepreneurs sur l'optimisation de la ressource en eau, la préfecture du Morbihan a diligenté la mise en place d'un dispositif innovant en faveur d'économies d'eau dans les entreprises des secteurs de l'industrie et du tourisme.

Baptisé Ecod'O, ce projet partenarial est proposé par la DREAL aux côtés de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne et les services de l'État (DDPP, DDTM, ARS), de Eau du Morbihan, de collectivités ayant la compétence production/distribution d'eau, de la Saure, de l'Agence de Développement du Tourisme en Morbihan et la CCI du Morbihan. Il s'agit d'un programme d'actions et de solutions en faveur des économies d'eau qui va se décliner par la réalisation de 30 diagnostics gratuits dans les entreprises, la valorisation de leurs bonnes pratiques à travers la publication d'un guide, l'organisation d'ateliers thématiques, la cartographie des potentiels de réutilisation des eaux usées, etc.



Lancement du dispositif Ecod'O

Approbation du schéma régional des carrières

En 2019 a été approuvé le schéma régional des carrières. Il définit, pour les 12 prochaines années, les conditions d'implantation des carrières et les orientations nécessaires à une gestion durable des granulats, des matériaux et substances de carrières en prenant en compte l'environnement.

Il identifie les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national et régional et recense les carrières existantes et les sensibilités environnementales. Il fixe également les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts et les orientations de remise en état et de réaménagement des sites.

Le schéma régional prend en compte les ressources, y compris marines et issues du recyclage, et notamment celles présentant un intérêt économique régional ou national, les besoins en matériaux (dans et hors de la région), la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, ainsi que la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace tout en favorisant les approvisionnements de proximité, une utilisation rationnelle et économe des ressources et le recyclage.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-elaboration-du-schema-regional-des-carrieres-src-a3826.html>

195

carrières sont implantées en Bretagne

12 ans

durée du schéma régional des carrières





Vue générale d'une carrière

Réduire les flux de nitrates via l'implantation précoce de couverts végétaux dans les territoires des baies algues vertes

Dans le cadre du Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV), les agriculteurs des huit territoires concernés par ce plan bénéficient d'une aide à l'implantation précoce de couverts végétaux. Le fait de réduire la période de sols nus entre deux cultures permet en effet de limiter les fuites d'azote (qui contribuent à favoriser la prolifération des algues vertes), avec d'autant plus d'efficacité que le couvert végétal est présent tôt après la récolte de la culture précédente.

L'État finance donc, pour les exploitations qui le souhaitent, des chantiers de semis très précoces (un peu avant ou après la récolte voire sous le couvert de la culture précédente) réalisés par des CUMA (coopératives agricoles d'utilisation de matériel en commun) et des entreprises de travaux agricoles.

Cette opération a connu une forte progression depuis son lancement en 2017 : 4 000 ha ont été implantés la première année, 9 000 ha en 2018 et 12 000 ha en 2019, ce qui traduit l'intérêt du monde agricole pour ce dispositif innovant.

Pour toute information sur le Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes, un site Internet a été créé par les services de l'État : <https://www.algues-vertes.com>

12 000

hectares
de couverts végétaux implantés précocement

Augmentation de

300%

en 3 ans !



Semis d'un couvert (Ray grass italien) entre les rangs de maïs en juin



Le même couvert une fois levé un peu avant la récolte du maïs en automne

Développement des énergies renouvelables : l'éolien terrestre

L'habitat breton est historiquement dispersé et engendre un mitage important, ce qui constitue un frein au développement du grand éolien alors que la Bretagne dispose du deuxième gisement de vent au niveau national.

Dans le cadre de la feuille de route État-Région sur l'éolien terrestre, la DREAL pilote une étude visant à identifier, sur la base de critères de durée de vacance et d'obsolescence énergétique, des maisons isolées susceptibles d'être acquises pour ouvrir des zones, aujourd'hui foncièrement contraintes, à des projets de territoires, dont les énergies renouvelables.

Les données en Bretagne pour l'éolien terrestre fin 2019 étaient :

- puissance installée : 1 047 MW (fait marquant 2019 : la barre des 1 000 MW, soit 1GW, a été franchie en juillet 2019) ;
- nombres de parcs d'éoliennes : 119 ;
- nombre de mâts d'éoliennes : 619.



Montant total maximum du programme SARE en Bretagne estimé à près de

18 M€

Enveloppe financière 2019 des crédits de l'ANAH pour la rénovation des logements :

61 M€

pour 8 820 logements rénovés, dont 7 172 logements dans le cadre du programme « Habiter Mieux »

Rénovation énergétique de l'habitat

Le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), créé par l'État, constitue le nouveau cadre de financement du service public de la performance énergétique de l'habitat. Il vise à dynamiser le secteur de la rénovation énergétique dans l'accompagnement des ménages tout en rationalisant les guichets publics. L'enveloppe nationale de 200 M€ sur la période 2020-2024 permettra de financer les actes mis en œuvre par les espaces FAIRE (faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique).

En Bretagne, le déploiement du service aux particuliers, initié depuis plusieurs années par le collectif Région, DREAL, ADEME permet à 100 % de la population de bénéficier d'un premier niveau de conseil et à 67 % d'un accompagnement personnalisé.

Une convention SARE a été signée le 22 janvier 2020 par Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État et M. Loïc Chesnais-Girard, président du conseil régional de Bretagne. Les deux obligés retenus suite à l'appel à manifestation d'intérêt sont ENGIE et la filiale CarFuel du groupe Carrefour.

Ce plan prévoit :

- un déploiement du service avec une couverture totale d'ici fin 2023 ;
- un comité de pilotage tenu par la Région en partenariat étroit avec l'ADEME, la DREAL et l'ANAH ;
- une animation départementale menée par les DDTM, renforçant celle du niveau régional tout en répondant aux demandes des territoires.

Une montée en charge progressive sur 4 ans permettra de réaliser en moyenne 3 fois plus d'actes en 2023.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/signature-d-un-protocole-regionale-pour-accelerera3897.html>

Énergie : politique de régulation et de contrôle

Le service des douanes constitue un acteur particulièrement impliqué dans la protection de l'environnement. Son action s'articule autour de trois axes :

- fiscalité de l'environnement ;
- fiscalité des produits énergétiques - Déchets d'hydrocarbures ;
- fiscalité de l'électricité, du gaz et du charbon

L'accent a été porté, en 2019, sur le respect des émissions polluantes et de la réglementation TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) en vigueur (activité non déclarée – présence de déchets non autorisés dans une installation de stockage de déchets non dangereux).

A travers la fiscalité différenciée, l'ensemble des acteurs économiques sont invités à privilégier des pratiques optimisant les ressources énergétiques ainsi que le développement durable :

- lutte contre l'utilisation de gazole sous conditions d'emploi à des usages autres que ceux fixés par la loi (détournement de destination privilégiée) ;
- contrôles des Entrepôts Fiscaux de Stockage ou de Carburant d'Aviation ainsi que les Dépôts Spéciaux de Carburants Maritimes ou d'Aviation, gérés par les services douaniers ;
- contrôle des remboursements de la Taxe Intérieure de Consommation par des transporteurs routiers ou des taxis.

45

contrôles initiés sur les différentes thématiques énergétiques

20

de ces contrôles ont mis en évidence des non conformités

Développement des énergies renouvelables : l'éolien terrestre

L'habitat breton est historiquement dispersé et engendre un mitage important, ce qui constitue un frein au développement du grand éolien alors que la Bretagne dispose du deuxième gisement de vent au niveau national.

Dans le cadre de la feuille de route État-Région sur l'éolien terrestre, la DREAL pilote une étude visant à identifier, sur la base de critères de durée de vacance et d'obsolescence énergétique, des maisons isolées susceptibles d'être acquises pour ouvrir des zones, aujourd'hui foncièrement contraintes, à des projets de territoires, dont les énergies renouvelables.

Les données en Bretagne pour l'éolien terrestre fin 2019 étaient :
- puissance installée : 1 047 MW (fait marquant 2019 : la barre des 1 000 MW, soit 1GW, a été franchie en juillet 2019) ;
- nombres de parcs d'éoliennes : 119 ;
- nombre de mâts d'éoliennes : 619.



Rénovation énergétique de l'habitat

Montant total maximum du programme SARE en Bretagne estimé à près de

18 M€

Enveloppe financière 2019 des crédits de l'ANAH pour la rénovation des logements :

61 M€

pour 8 820 logements rénovés, dont 7 172 logements dans le cadre du programme « Habiter Mieux »

Le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), créé par l'État, constitue le nouveau cadre de financement du service public de la performance énergétique de l'habitat. Il vise à dynamiser le secteur de la rénovation énergétique dans l'accompagnement des ménages tout en rationalisant les guichets publics. L'enveloppe nationale de 200 M€ sur la période 2020-2024 permettra de financer les actes mis en œuvre par les espaces FAIRE (faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique).

En Bretagne, le déploiement du service aux particuliers, initié depuis plusieurs années par le collectif Région, DREAL, ADEME permet à 100 % de la population de bénéficier d'un premier niveau de conseil et à 67 % d'un accompagnement personnalisé.

Une convention SARE a été signée le 22 janvier 2020 par Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État et M. Loïc Chesnais-Girard, président du conseil régional de Bretagne. Les deux obligés retenus suite à l'appel à manifestation d'intérêt sont ENGIE et la filiale CarFuel du groupe Carrefour.

Ce plan prévoit :

- un déploiement du service avec une couverture totale d'ici fin 2023 ;
- un comité de pilotage tenu par la Région en partenariat étroit avec l'ADEME, la DREAL et l'ANAH ;
- une animation départementale menée par les DDTM, renforçant celle du niveau régional tout en répondant aux demandes des territoires.

Une montée en charge progressive sur 4 ans permettra de réaliser en moyenne 3 fois plus d'actes en 2023.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/signature-d-un-protocole-regional-pour-accelerera3897.html>

Énergie : politique de régulation et de contrôle

Le service des douanes constitue un acteur particulièrement impliqué dans la protection de l'environnement. Son action s'articule autour de trois axes :

- fiscalité de l'environnement ;
- fiscalité des produits énergétiques - Déchets d'hydrocarbures ;
- fiscalité de l'électricité, du gaz et du charbon

L'accent a été porté, en 2019, sur le respect des émissions polluantes et de la réglementation TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) en vigueur (activité non déclarée – présence de déchets non autorisés dans une installation de stockage de déchets non dangereux).

A travers la fiscalité différenciée, l'ensemble des acteurs économiques sont invités à privilégier des pratiques optimisant les ressources énergétiques ainsi que le développement durable :

- lutte contre l'utilisation de gazole sous conditions d'emploi à des usages autres que ceux fixés par la loi (détournement de destination privilégiée) ;
- contrôles des Entrepôts Fiscaux de Stockage ou de Carburant d'Aviation ainsi que les Dépôts Spéciaux de Carburants Maritimes ou d'Aviation, gérés par les services douaniers ;
- contrôle des remboursements de la Taxe Intérieure de Consommation par des transporteurs routiers ou des taxis.

45

contrôles initiés sur les différentes thématiques énergétiques

20

de ces contrôles ont mis en évidence des non conformités

Chapitre 6 – Culture, jeunesse et cohésion sociale

I - Culture



I

Culture

II

Jeunesse et sport

III

Cohésion sociale

L'action territoriale

La stratégie de la DRAC consiste à promouvoir la culture dans des territoires et vers les populations les plus fragiles, en concentrant ses actions afin de réduire les inégalités territoriales et sociales.

Elle met en place des dispositifs répondant au plus près aux spécificités locales (scènes de territoires, lieux d'art de territoires, projets culturels de territoires, résidences de territoires).

Par exemple :

- à Brest, la Carène a reçu 4 000 € de subvention de sa part pour le projet

« Le Cool Bus » avec des déambulations autour des musiques actuelles dans les quartiers. En mission itinérante, cette action permet d'initier les jeunes Brestois à la pratique musicale, d'impulser des rencontres avec les artistes dans les quartiers et d'ancrer les actions sur le territoire ;

- le Carré Magique à Lannion a reçu 7 000 € dans le cadre d'une résidence de territoire « Regards croisés dans mon quartier ». En collaboration avec Galapiat cirque et le centre communal d'action sociale (CCAS) de Lannion, cette action menée dans le quartier Ar Santé-Les Fontaines a permis pendant 4 semaines aux artistes et aux habitants de ce quartier de s'y rencontrer. Ce projet artistique repose sur trois axes majeurs : la création artistique, l'action culturelle et artistique et la restitution spectaculaire du projet.

Les résidences de territoire pour 124 000 € de subventions sont un outil efficace utilisé depuis longtemps, qui permet une présence artistique dans des territoires dits prioritaires en répondant aux spécificités locales.



L'éducation artistique et culturelle EAC

L'éducation artistique et culturelle (EAC), priorité réaffirmée du ministre de la culture participe à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Elle fait l'objet, en Bretagne, d'un pilotage partagé par l'Etat (Recteur, DRAAF et DRAC) et les collectivités territoriales. Le budget global EAC pour 2019 représente 1 955 483 €.

La DRAC a soutenu 148 structures culturelles, dont 83 services éducatifs pour leur programmation sur l'année scolaire 2019/2020. 185 projets sont portés par des structures culturelles sur des territoires et auprès de publics prioritaires (éducation nationale, enseignement agricole et enseignement catholique). L'EAC, ce sont également 15 enseignements de spécialité dans les lycées et 89 587 élèves ont bénéficié en 2019 des dispositifs « Ecole et cinéma », « Collège et cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma ».

Expérimentation « villes 100% EAC » :

En 2019, quatre villes, Guingamp, Quimper, Saint-Brieuc et Rennes, se sont portées candidates au label 100 % EAC.

La DRAC a soutenu 9 projets d'EAC à Guingamp, augmentant ainsi son soutien de 77 % par rapport à 2018, afin de s'inscrire dans l'ambition de cette ville à être labellisée 100 % EAC. Parmi ces actions, on peut citer la résidence de la Cie Lumière d'août « Akila, le tissu d'Antigone » dans les lycées privés Notre-Dame et Auguste Pavie, pour laquelle le Théâtre du Champ au Roy a reçu une subvention de 6 000 € ainsi que le projet « et les oiseaux » avec Juliette Agnel, photographe, et Frédérique de Carvalho, auteure au collège Prévert, pour lequel le centre d'art Gwinzegal a reçu une subvention de 3 900 €.

l'enseignement artistique :

195 300 €

l'aide aux services éducatifs de structures culturelles et dispositifs divers :

1 071 333 €

le soutien aux projets sur des territoires et auprès de publics prioritaires :

606 750 €

les projets au bénéfice des jeunes pendant les vacances scolaires :

61 000 €



Atelier dessin au théâtre du Champ du Roy à Guingamp

Hors investissement :

Musique (hors investissement) :

3 948 500 €

dont

Orchestre Symphonique de Bretagne

(OSB) :

1 103 000 €

Théâtre, arts de la rue, arts du cirque :

7 311 800 €

Danse : 2 262 409 €

Les Arts Plastiques :

1 419 519 €

Soutien à la création et à la diffusion

La DRAC soutient les grandes institutions de création et de diffusion du spectacle vivant et des arts plastiques, les scènes de musiques actuelles, les artistes ainsi que les manifestations et festivals.

Dans le secteur du spectacle vivant, l'année 2019 a vu le renouvellement des équipes de direction pour un certain nombre de structures culturelles, comme par exemple le collectif Fair[e] nommé à la tête du CCNRB à Rennes, Guillaume Blaise nouveau directeur de La Passerelle, scène nationale de Saint-Brieuc, ou encore la SMAC MAPL à Lorient avec son nouveau directeur, Frédéric Carré, depuis le 1er octobre 2019. Voici quelques chiffres de l'action de l'État dans ce secteur :

Musique : 3 948 500 € (hors investissement) dont :

- Orchestre Symphonique de Bretagne (OSB) : 1 103 000 € : le ministre de la Culture a attribué le label « orchestre national en région » à l'OSB qui est devenu depuis le 3 octobre 2019 le 13e orchestre ainsi labellisé ;
- Scènes de musiques actuelles (SMAC) : 813 000 € ;
- Transmusicales de Rennes : 440 000 €.

En matière d'investissement, la DRAC soutient également les structures culturelles.

Le nouvel Antipode MJC, attendu depuis plusieurs années, est en cours de construction dans le quartier de la Courrouze à Rennes. A côté de l'engagement de l'État auprès de cette ville à hauteur de 500 000 € sur plusieurs années, la DRAC Bretagne a également versé en 2019 à l'Antipode MJC une subvention d'investissement de 100 000 € pour l'acquisition d'équipements.

Le bâtiment de 4 900 m² abritera une salle de concert de 1 000 places (contre 450 actuellement sur l'ancien site), transformable en salle de 350 places assises. Sont également prévus trois studios de répétition, un studio avec une scène et une bibliothèque axée sur la musique. Concernant les activités de la MJC (danse, cours de guitare et piano, arts plastiques, théâtre, Pilates, yoga, etc.) 800 m² leur seront réservés. La livraison est prévue au 1er semestre 2021.

Pour son fonctionnement, l'Antipode MJC reçoit en tant que scène de musique actuelle (SMAC) une subvention de 100 000 €, à laquelle s'ajoute 8 500 € au titre de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

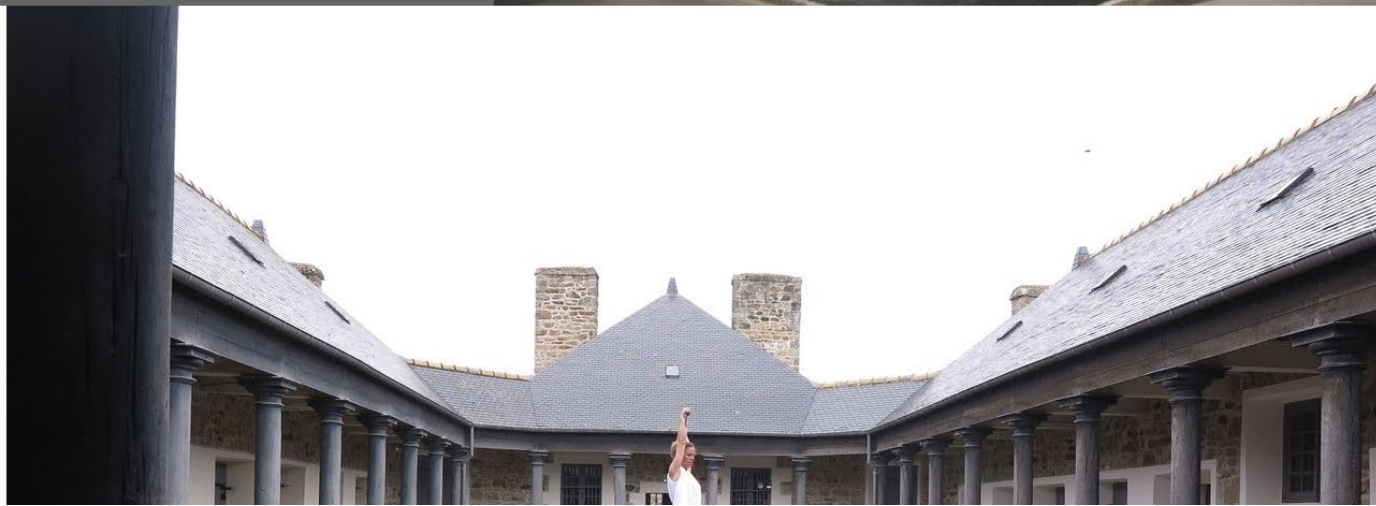
Les Arts Plastiques : 1 419 519 € (hors investissement)

Dans le domaine des arts plastiques, le fonds régional d'art contemporain (FRAC) Bretagne a reçu 620 000 € pour son fonctionnement.

11 résidences en arts plastiques sont également soutenues avec l'aide de la DRAC (79 500 €).

L'année 2019 a été marquée par la labellisation du centre d'art visuel Gwinzegal. Le ministère de la culture lui a décerné le label centre d'art contemporain d'intérêt national. L'association Gwinzegal est accueillie depuis le 26 avril 2019 dans l'ancienne prison de Guingamp. Ce bâtiment classé aux monuments historiques, officiellement désaffecté en 1951 était en rénovation depuis plusieurs années avec le soutien de l'État (subvention investissement DRAC).

L'association Gwinzegal a reçu en 2019 pour son fonctionnement, diverses subventions dont 55 000 € au titre de sa programmation artistique et 43 600 € au titre de l'EAC (Education Artistique et Culturelle).





L'ancienne prison de Guingamp et exposition du Centre d'art de Gwinzegal

1 M€

pour la nouvelle salle du trésor de la cathédrale de Rennes et la restauration du retable anversois de la cathédrale

Les monuments historiques

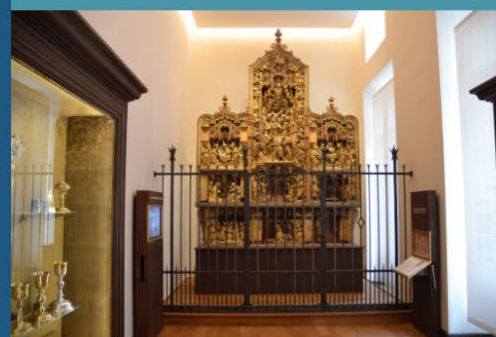
La restauration du retable anversois de la cathédrale de Rennes :

Placé depuis 1872 dans une chapelle latérale de la cathédrale de Rennes, le retable anversois, propriété de l'Etat, a été installé en 2019, après restauration, au sein de la nouvelle salle du trésor de la cathédrale, inauguré et ouvert au public en juin 2019. Montant de l'opération (retable et trésor) : 1 M€. Le retable est mis en valeur avec une grille de protection, un éclairage et une médiation adaptés.

L'étude (2013-2015) puis la restauration du retable (2016-2018) par le Centre régional de restauration et de conservation des œuvres d'art de Vesoul ont révélé un chef d'œuvre. La polychromie d'origine du retable a été mise au jour, dévoilant un décor raffiné et foisonnant. Une étude de dendrochronologie (datation par l'étude des cernes du bois) a permis de placer la réalisation du retable autour de 1520. Le comité scientifique chargé du suivi de la restauration a contribué à retrouver des éléments du retable perdus ou volés, qui ont ainsi été remis en place. Une publication de la DRAC Bretagne sur le retable est parue aux Presses Universitaires de Rennes en 2019 (« Le retable anversois de la cathédrale de Rennes, un chef-d'œuvre révélé », PUR, 2019).

Réalisations en 2019 :

Environ 170 opérations d'entretien ont été menées en 2019 (1,3M€ part Etat) ainsi que plus de 180 chantiers de restauration (11,2 M€ part Etat, dont 1,1 M€ au titre du fonds incitatif pour les communes à faibles revenus) sur les immeubles et objets protégés au titre des monuments historiques.



Le retable dans le trésor de la cathédrale de Rennes 2019



Détail du compartiment de la Présentation au Temple

Archéologie / Musées / Archives

Dans le secteur de l'archéologie, sous le contrôle scientifique du Service Régional de l'Archéologie de la DRAC Bretagne, l'année 2019 a vu la découverte exceptionnelle au plan national de quatre bustes en pierre datant du milieu du 1er s. av. J.-C. à l'occasion d'une fouille préventive d'une vaste ferme gauloise à Trémuson (22), lieu-dit « la Morandais », préalablement à l'extension d'une plateforme multifrais. Le plus spectaculaire d'entre eux représente un homme barbu et moustachu portant un torque autour du cou, signalant son haut rang au sein de l'aristocratie gauloise. Les trois autres, de plus petite taille, ont été mis au jour au fond d'un puits, ainsi qu'un superbe seau en bois cerclé de bronze ouvré parfaitement conservé.

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Actualites/Decouverte-de-sculptures-gauloises-a-Tremuson-Cotes-d-Armor>

Dans le secteur des musées, la première pierre a été posée pour deux d'entre eux en 2019, marquant le début de leurs travaux de rénovation. Il s'agit du Musée Mathurin Méheut de Lamballe (22) et du Musée de la Résistance en Bretagne de Saint-Marcel (56).

Il convient de noter la progression de l'inventaire des collections du Musée de Bretagne à Rennes (conservation préventive, restauration, conditionnement) qui concerne 770 000 objets. En 2019, une aide de 88 400 € a contribué à faire avancer cet inventaire.

Parmi la vingtaine d'expositions subventionnées pour un montant total de 233 500 €, une exposition singulière du Port Musée de Douarnenez sur les "Bistrots" se tiendra d'avril 2019 à novembre 2020, accompagnée d'une mobilisation exceptionnelle de la population qui a contribué à la recherche sur le rôle des bistrotts dans la vie maritime de la cité au début du siècle, recherche menée pendant plusieurs années.

Enfin on remarquera la tenue, à Brest, de la rencontre "Musées du XXIème siècle", co-organisée par la DRAC, la Région et l'association Bretagne-Musées, à l'intention des élus et des directeurs de la Culture des collectivités. Elle a permis de découvrir les opérations innovantes des musées de Bretagne (expositions participatives, action culturelle originale, nouvelles technologies appliquées).

Dans le secteur des archives, 66 400 € d'investissement ont été versés en 2019 pour la construction du nouveau bâtiment des archives municipales de Ploemeur (56) inauguré le 31 août 2019.

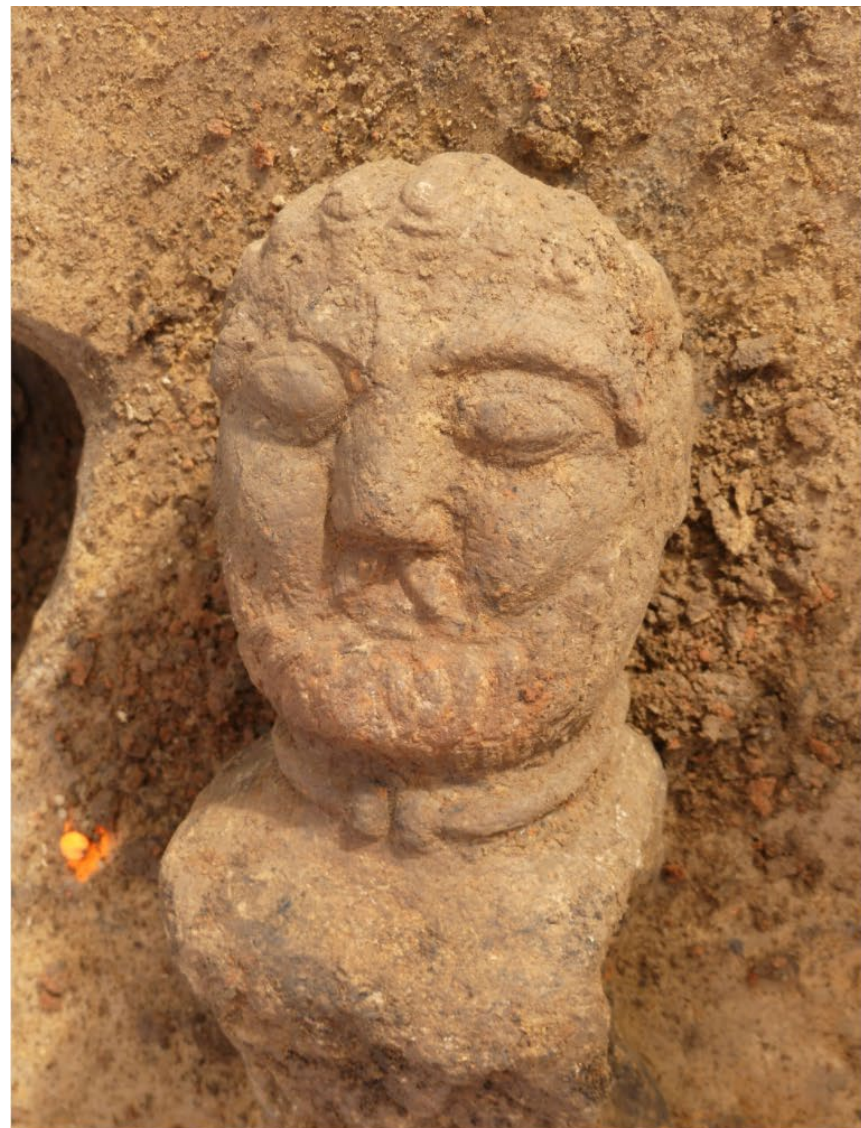


Photo d'un des bustes découverts à Trémuson de Stéphane Bourne de l'Inrap, responsable de cette opération

Archéologie :

331 000 €

de subventions de l'État pour l'archéologie programmée dont 12 actions de prospection pour 58 200 € et 9 fouilles programmées pour 114 090 €

Musées :

458 700 €

d'aides en investissement pour les musées bretons (réaménagement, travaux...) ainsi que 152 500 € consacrés à l'inventaire des musées bretons, 233 500 € pour les expositions et 44 000 € pour le FRAR (Fonds régional de restauration pour les musées)

En 2019, le secteur des bibliothèques regroupe 85 nouvelles opérations et 17 en cours (une commune peut être financée sur plusieurs opérations) pour un montant total de 5 324 503 €, dont 397 524 € au titre de l'aide à l'extension des horaires d'ouverture

Bibliothèques et le réseau de lecture publique

Deux bibliothèques représentatives du concept de « 3e lieu » ont ouvert leurs portes à Etel et au Bono sur le littoral morbihannais en 2019. La construction de la bibliothèque d'Etel a bénéficié d'un financement de l'État via la DRAC à hauteur de 144 283 €, pour un coût total de 438 875 € HT, avec également un soutien financier de la Région et du Conseil départemental du Morbihan. La construction de la médiathèque du Bono, dont le montant total est de 578 026 €, a été financée par l'État (140 727 €), Vannes Agglomération et le Conseil départemental du Morbihan. Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement de l'État a permis aux collectivités territoriales souhaitant s'engager dans un projet d'extension et d'adaptation des horaires de leur bibliothèque de bénéficier d'un soutien financier, comme par exemple à Dinan où l'amplitude d'ouverture au public est désormais de 9 heures supplémentaires par semaine, en soirée et le dimanche. Cette opération a bénéficié d'un soutien financier de l'Etat (DRAC) de 110 336 €, soit 70 % de la dépense éligible.

L'EPCC Livre et Lecture en Bretagne, structure régionale pour le livre, financé à parité par l'État (DRAC 257 000 € en 2019) et la Région, est un outil indispensable de développement entre les différents acteurs de la chaîne du livre. Parmi ses nombreuses activités, l'EPCC accompagne et oriente les professionnels dans leurs projets et est présent auprès des publics prioritaires et des bibliothécaires.

En 2019, l'État a conclu 2 nouveaux contrats Territoire-lecture, avec les communautés de communes de la Roche aux Fées (35) et de Saint-Brieuc Armor Agglomération (22). La participation de l'État s'élève, pour chaque contrat, à 15 000 € par an pour une durée de trois ans, pour des actions visant à développer la lecture sur ces territoires.



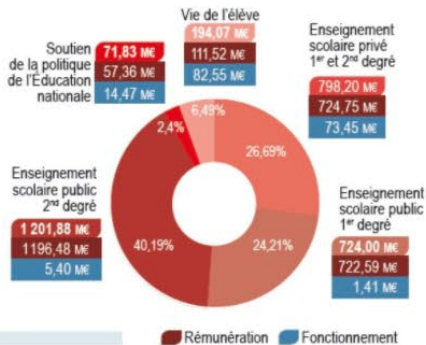
RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



Chiffres clés 2019

2,99 milliards d'euros de budget



47 292 salariés

17 826 enseignants dans le 1^{er} degré

25 039 enseignants dans le 2nd degré

1 337 DIEO (personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation)

2 648 ATSS (personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux)

442 ITRF (ingénieurs et techniciens de recherche et de formation)

4 départements

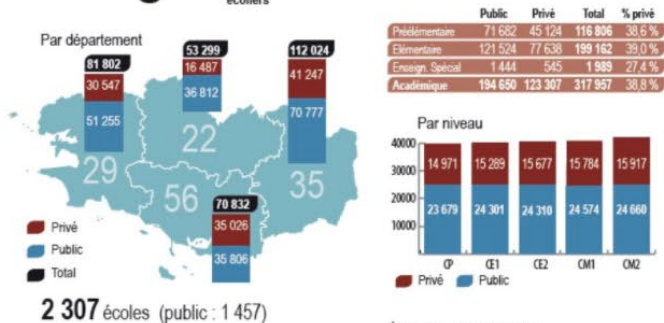
Avec plus de 3,3 millions d'habitants, la Bretagne rassemble 4,97 % de la population nationale métropolitaine. Elle regroupe 4 départements (Côtes-d'Armor, Finistère, Ile-et-Vilaine, Morbihan).



9 bassins d'éducation et de formation (BEF)

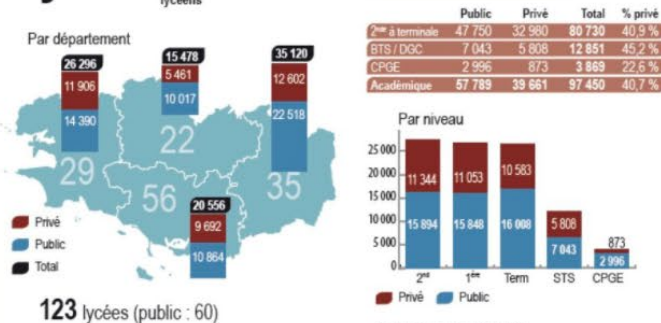
Ils ont été constitués, en observant les flux d'élèves depuis les collèges vers les lycées, les passerelles entre lycées, la représentation et l'équilibre des voies de formation, les bassins de vie ainsi que les moyens de communication.

1^{er} degré 317 957 écoliers



2 307 écoles (public : 1 457)

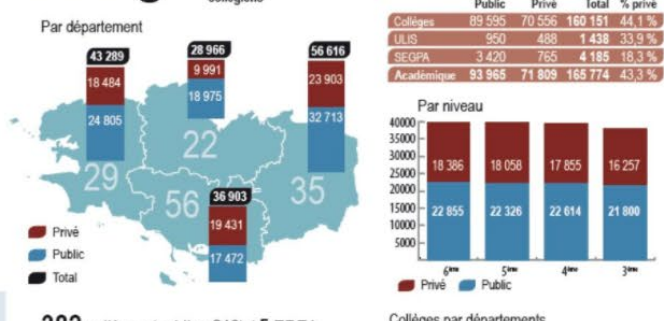
Lycée 97 450 lycéens



123 lycées (public : 60)

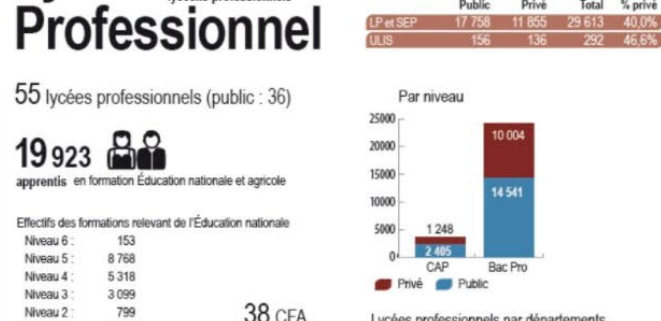
Taux moyen de réussite au bac : 92,5 % session 2019 (tous bacs confondus)

Collège 165 774 collégiens



382 collèges (public : 210) / 5 EREA

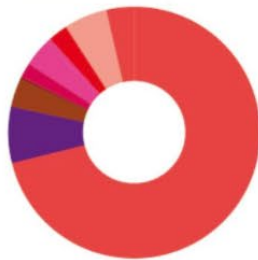
Lycée Professionnel 29 613 lycéens professionnels



55 lycées professionnels (public : 36)

Supérieur 111 418 étudiants²

- Diplômes délivrés¹
- 2 846 DUT
- 829 diplômes d'ingénieurs
- 10 666 cursus Licence
- 6 138 cursus Master
- 594 cursus Doctorat
- 1 021 diplômes de santé délivrés par les universités (médecine, odontologie, pharmacie)



Universités	76 401
dont IUT	6 653
et dont formations d'ingénieurs	1 660
Autres formations d'ingénieurs	7 193
Écoles supérieures du professorat et de l'éducation	2 995
Écoles normales supérieures	458
Établissements d'enseignement universitaire privés	2 250
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	4 837
Écoles juridiques et administratives	nc
Écoles supérieures art et culture	2 754
Écoles paramédicales et sociales	5 835
Autres écoles de spécialités diverses	nc
Total	111 418

chiffres et statistiques : service études, prospective, pilotage et performance ce.se3p@ac-rennes.fr
maquette, infographies : @rectorat communication academie de Rennes - dec 2019 communication@ac-rennes.fr
impression numérique : Unité Académique de Reprographie

¹ Source : Atlas régional des effectifs étudiants 2017-2018

Une nouvelle stratégie pour l'académie de Rennes

A travers les enjeux et les objectifs du nouveau projet académique que se donne l'académie de Rennes, l'ensemble des membres de la communauté éducative est appelé à partager une ambition majeure : « Généraliser toutes les excellences en Bretagne ».

Il s'agit d'amener chaque jeune breton, élèves, collégiens, lycéens, étudiants, au meilleur niveau de réussite.

Trois enjeux rassemblent les principaux domaines d'action :

- la liberté, en cultivant le sens des équités ;
- l'égalité, en soutenant toutes les perspectives d'avenir(s) ;
- la fraternité, en partageant les belles expériences.

Cinq thématiques constituent les priorités académiques et traversent ces grands domaines :

- le 100 % éducation artistique et culturelle ;
- les cultures numériques ;
- l'éducation au développement durable ;
- le projet Bretagne réussite information orientation ;
- la labellisation de projets sportifs et citoyens dans l'optique des jeux olympiques de Paris en 2024 (projets « Génération 2024 »).



<http://www.ac-rennes.fr/cid147204/le-projet-academique-bretagne-horizon-2025.html>

http://cache.media.education.gouv.fr/file/academie/99/5/Projet-Academique-2025_1215995.pdf

Les réformes du lycée, du baccalauréat et de la voie professionnelle

Initiée en 2018, la réforme du lycée amène les lycées publics et privés sous contrat à s'adapter aux évolutions sociales et économiques. Le lycée est avant tout un lieu de préparation à la poursuite d'études supérieures. La réforme mobilise en 2019 le niveau des classes de première. Elle conduit notamment dans les établissements à la disparition des filières L, ES, S au profit d'un tronc commun d'enseignements obligatoires et au choix de spécialités préparant à cette poursuite d'études. Elle est également l'occasion d'une rénovation des programmes d'enseignement, devant à terme concerner tous les niveaux du lycée.

Conjointement menée, la réforme du baccalauréat 2021, qui concerne d'ores et déjà toutes les classes de première, vise à simplifier l'examen (une épreuve anticipée en première et 4 en terminale), à valoriser un travail régulier (prise en compte du contrôle continu pour 40 % de la note finale, afin de valoriser le travail effectif pendant les années de première et de terminale) et à mieux préparer les jeunes aux exigences de l'enseignement supérieur (aide à l'orientation et enseignement de spécialités plus adaptées aux enjeux du monde contemporain). La volonté est également de mieux accompagner les futurs bacheliers par l'accompagnement personnalisé et l'aide à l'orientation. Les lycées professionnels ou les sections d'enseignement professionnel proposent un enseignement en

alternance avec l'entreprise dans tous les niveaux de formation (CAP, bac pro, etc.), pour permettre aux élèves de s'insérer dans la vie active ou de poursuivre des études. La réforme de la voie professionnelle vise à rendre les formations plus lisibles dans le cadre de familles de métiers qui offrent un choix plus diversifié aux élèves, à soutenir la démarche d'orientation et à favoriser une prise en charge individualisée des élèves en fonction de leurs besoins.

Pour ce faire, elle active plusieurs leviers : la valorisation des Campus des métiers et des qualifications d'excellence, ancrés dans les territoires (3 en Bretagne), l'entrée de l'apprentissage dans tous les lycées professionnels, le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir, une transformation des filières peu insérantes, un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes, un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève, les taux d'insertion de chaque formation rendus publics pour éclairer le choix des familles, une seconde professionnelle organisée par familles de métiers, des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels, grâce à la co-intervention de professeurs, la réalisation d'un chef-d'œuvre et le choix offert, en classe terminale, entre un module insertion professionnelle et un module poursuite d'études pour préparer l'avenir.

Une politique éducative au plus près des besoins de chacun

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'engage pleinement en faveur de l'amélioration concrète de la vie quotidienne des Français, par l'offre d'une scolarisation inclusive et adaptée à tous les enfants (création des pôles inclusifs d'accompagnement localisés [PIAL] : 58 en Bretagne en septembre 2019 avec des moyens humains mobilisés dédiés à l'accompagnement), le déploiement du dispositif « devoirs faits » dans tous les collèges publics et privés sous contrat, en travaillant à assurer le remplacement des enseignants absents, en limitant les effectifs des classes à 24 en grande section de maternelle, CP, CE1, en dédoublant toutes les classes de grande section, de CP et de CE1 dans les écoles en éducation prioritaire, en s'appuyant sur une évaluation systématique du niveau d'apprentissage des élèves en mathématiques et en français en fin de CP et CE1 pour individualiser les besoins d'accompagnement des élèves, en déployant la réforme du baccalauréat et la plateforme Parcours sup (736 formations diplômantes implantées ; 93,3 % des bacheliers l'utilisent en Bretagne), en lien avec de nouvelles modalités d'accompagnement à l'orientation vers l'enseignement supérieur.

La politique d'éducation prioritaire continue à mobiliser moyens et personnels pour renforcer l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements localisés dans les territoires repérés comme rencontrant les plus

grandes difficultés sociales (18 réseaux, comptant 15 collèges et 83 écoles publiques). Dans quelques-uns de ces mêmes établissements se déploient également les dispositifs Ecole ouverte (4 collèges publics en REP/REP + mobilisés en 2019), proposant un accueil aux jeunes ne partant pas en vacances pendant les congés scolaires et Parcours d'excellence (13 collèges publics en REP et REP + en 2019/2020) visant pour sa part à accompagner des élèves de 3ème volontaires, pendant tout leur parcours secondaire, afin de favoriser et d'accompagner leurs parcours de réussite vers des études supérieures. A ces efforts s'ajoute le déploiement depuis 2019 du dispositif des Cités éducatives au profit, en Bretagne, du quartier du Blossé à Rennes. Ce dispositif vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, et consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

Service civique

Au 31 décembre 2019, 2 302 volontaires en service civique menaient leur mission en Bretagne, soit une augmentation de 8,4 % par rapport à la même date en 2018.

Volontaires pour une action collective dans des domaines aussi variés que la solidarité, le sport, l'éducation, la culture ou encore les loisirs, ces jeunes sont accueillis au sein d'associations, de collectivités ou encore dans les services de l'État, pour une durée moyenne de huit mois.

+8%

en 2019 :

2 302

 volontaires en service civique

255

sportifs de haut niveau



Pôle France de voile

Sport de haut niveau

En Bretagne, 255 sportifs de haut niveau sont listés et licenciés, et bénéficient d'un accompagnement par le pôle sport de la DRJSCS.

La Bretagne a toujours été présente sur les grands événements sportifs. Pour cela la DRJSCS accompagne les sportifs de haut niveau dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de vie (projet sportif, projet professionnel, projet personnel).

Le rôle de la DRJSCS est de faciliter les conditions de la réussite des sportifs en travaillant par exemple avec l'Education nationale et les collectivités territoriales pour aménager les emplois du temps, accéder à des cours de soutien, décaler des examens, bénéficier d'un accueil adapté dans les internats des établissements scolaires. Certains sportifs qui travaillent par ailleurs ont, quant à eux, besoin d'aménager leurs horaires professionnels pour leur permettre de s'entraîner et de participer aux stages nationaux et aux compétitions internationales.

La DRJSCS s'assure également des conditions d'entraînement. Elle est à leurs côtés dans les difficultés comme dans les réussites avec les 37 conseillers techniques sportifs, le médecin-conseiller, un assistant administratif et les 2 conseillers d'animation sport mobilisés pour les accompagner.

III - Cohésion sociale

Lutte contre la pauvreté en Bretagne

Si la Bretagne connaît un taux de pauvreté (10,8%) inférieur à la moyenne nationale, elle n'est pas exempte de précarité, aussi bien dans les villes que dans les zones rurales. Depuis 2019, l'État met en œuvre la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté visant à apporter des réponses concrètes pour faire reculer la précarité.

Pour que plus aucun enfant n'arrive à l'école le ventre vide, des petits déjeuners gratuits ont été instaurés pour les élèves de CP et CE1 scolarisés en REP et REP+. En Bretagne, pour la phase pionnière de sa mise en place, la mesure a permis de toucher près de 800 enfants en 2019 et continue de se déployer en 2020. 12 syndicats ou communes rurales et urbaines volontaires, 27 écoles et 92 classes étaient concernés par ce dispositif.

Depuis le 1er avril 2019, les communes rurales fragiles peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'État pour une tarification sociale des repas de cantine scolaire servis aux enfants pauvres. En Bretagne, 17 communes se sont engagées à proposer un tarif social à 1 euro dès 2019.

2,4 M€ d'engagements de l'État ont été mobilisés aux côtés des conseils départementaux dans le cadre des conventions de lutte contre la pauvreté pour initier de nombreuses actions expérimentales ou territoriales :

- opération « Petits pas, grands pas » dans le Finistère : dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Conseil départemental du Finistère s'est engagé dans le programme « Petits Pas, Grands Pas ». Il développe les services de visites à domicile pour les familles les plus fragiles ou isolées. Cet accompagnement débute en période prénatale pour se poursuivre jusqu'au sixième mois de l'enfant. Il permet de développer des actions de prévention et de s'adapter aux besoins des familles en situation de vulnérabilité ;
- opération « Bricobus » dans le Morbihan : les Compagnons Bâtitseurs ont développé en Bretagne un véhicule équipé pour l'amélioration de l'habitat, le « Bricobus ». Cette opération soutenue par l'État permet d'accompagner des propriétaires occupants ou locataires du parc privé, modestes et très modestes, peu autonomes, souhaitant rénover leur habitat, mais ne pouvant le faire du fait de leurs niveaux de ressources.



Petits déjeuners gratuits à l'école

Hébergement et accès au logement des personnes sans abri ou mal logées

Le nombre de places d'hébergement en 2019 en Bretagne s'élevait à 2 165, dont 1 366 en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Le plan quinquennal « logement d'abord » et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile. Son objectif est de permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence qui soit la plus adaptée aux besoins. Il propose un changement de modèle et vise à réorienter rapidement et durablement les personnes sans domicile venant de la rue ou l'hébergement vers le logement, et à proposer un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.

Le plan comprend 60 mesures qui s'articulent autour de cinq grandes priorités :

- produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile ;
- promouvoir et accélérer l'accès au logement, et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées ;
- mieux accompagner les personnes sans domicile ;
- prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle ;
- mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du logement d'abord.

La production des logements sociaux et très sociaux adaptés aux besoins des personnes sans domicile fait partie des axes de la première priorité. Ainsi en Bretagne, un objectif de 372 places de pensions de familles et 936 places d'IML (intermédiation locative) a été fixé sur la durée du plan. En 2019, le développement des places d'IML (226 places) et de pensions de famille (69 places) a été dynamique, dépassant même l'objectif fixé annuellement pour les places d'IML. Le développement de ces places doit permettre de renforcer la fluidité de l'hébergement vers le logement.

Les dépenses de ce programme se sont élevées en 2019 à 40,8 M€, dont 19,7 M€ pour le financement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), 9,7 M€ pour le logement adapté, 6,8 M€ pour l'hébergement d'urgence, etc.

2 165 places d'hébergement



La distribution alimentaire

11 042

bénévoles associatifs formés en
2019

Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

11 042 bénévoles associatifs ont été formés en 2019.

La campagne du Fonds pour le développement de la vie associative 2019 a permis d'accompagner :

- la formation des bénévoles (FDVA_1) pour un coût de 387 633 € : 133 associations. 467 actions de formations (aide à la gestion et au projet) ont été financées sur des durées de 1 à 5 jours, parfois reproduites sur plusieurs sessions pour un total de 810 journées. Ce dispositif est mené en partenariat entre l'Etat et la Région Bretagne ;
- le fonctionnement et l'innovation (FDVA_2) pour un coût de 1 096 469 € : 524 associations ont pu être soutenues pour mener des projets dans les champs du social, du sport et du secteur culturel.

3 968 350 €

attribués aux contrats de ville
en Bretagne en 2019

Crédits dédiés pour la politique de la ville en Bretagne

L'État a attribué en 2019 3 968 350 € aux contrats de ville en Bretagne. Ces contrats couvrent 32 quartiers prioritaires de la ville dans 15 communes sur les quatre départements bretons regroupant 89 040 habitants au total.

En 2019, les services de l'État ont contribué à l'évaluation, débutée en 2018, des 12 contrats de ville bretons à mi-parcours. Les priorités identifiées à l'issue de ces évaluations ont permis d'adapter les fiches actions par rapport aux objectifs initiaux des contrats de ville. La durée de ces contrats a été prolongée jusqu'en 2022.

Un plan d'action, « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers », comprenant 40 mesures en faveur des quartiers prioritaires de la ville, a été lancé en 2018. Ces mesures ont débuté en 2019, notamment dans le domaine de l'éducation/petite enfance avec la mise en place de la cité éducative du Blossne à Rennes, ou encore dans le domaine de l'emploi, de la formation et du développement économique avec le développement du parrainage bénéficiant à 279 personnes résidant en QPV.

Adultes-relais : 46 personnes (sur 81) sous convention adulte-relais ont bénéficié de l'accompagnement et des formations issus du plan de professionnalisation des adultes-relais, financé par la DRJSCS, et animé par le centre de ressources Résovilles.

En 2019, l'État a également financé la formation et l'accompagnement des conseils citoyens à hauteur de 30 000 € par l'utilisation de diverses modalités : la formation, les interventions sur site, les rencontres départementales et une lettre d'informations dédiée aux conseils citoyens. Ces mesures sont coordonnées par Résovilles.



Le quartier politique de la ville Pontanézen à Brest

 TÉLÉCHARGER

[Mentions légales](#) | [Accès au rapport d'activité 2018](#)

© Une réalisation de l'agence [Voyez Large](#)

Chapitre 7 – Égalité entre les femmes et les hommes



I
Violences faites
aux femmes :
une mobilisation
collective
renforcée en
2019

II
Culture de
l'égalité, partage
des
responsabilités
politiques et
sociales, santé
des femmes :
des temps forts
organisés pour
sensibiliser et
former le grand
public et les
acteurs
professionnels

III
L'État
employeur : la
mise en œuvre
d'une Politique
interministérielle

IV
L'égalité
professionnelle
femmes-
hommes

La défense pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ne relève plus uniquement du domaine législatif dans lequel, de nombreuses avancées ont eu lieu sur ce plan ; mais aujourd'hui essentiellement d'ordre culturel, cela concerne tous les domaines de l'existence (la vie à la maison, à l'école, dans la rue, et au travail), tous les milieux et toutes les générations.

Les services de l'État en Bretagne sont mobilisés autour de cette politique publique, au premier rang desquels la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE). Elle mène de manière transversale avec les services de l'État, les collectivités locales et les acteurs associatifs, économiques et sociaux un ensemble d'actions pour réduire les inégalités persistantes et lutter contre les violences faites aux femmes.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Egalite-et-droits-des-femmes/Culture-de-l-egalite-partage-des-responsabilites-politiques-et-sociales-sante-des-femmes>

I - Violences faites aux femmes : une mobilisation collective renforcée

Des Grenelles locaux organisés dans les 4 départements

Les acteurs engagés dans la lutte contre les violences conjugales en Bretagne se sont fortement mobilisés dans les dynamiques portées par les 4 préfets de département entre septembre et novembre 2019. Au travers des instances existantes (Commission départementale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, Comité local d'aide aux victimes, etc.) ou d'instances ad hoc (création de 4 groupes de travail en Ille-et-Vilaine), ces temps d'échange ont permis de mettre à plat les dispositifs et actions menées actuellement et d'envisager collectivement les améliorations pouvant y être apportées. Les conclusions de ces travaux sont venues alimenter la réflexion nationale, mais surtout, ils ont servi de base à la rédaction de nouvelles stratégies territoriales partagées dans plusieurs départements pour lutter contre ce phénomène.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Egalite-et-droits-des-femmes/Culture-de-l-egalite-partage-des-responsabilites-politiques-et-sociales-sante-des-femmes>



3919 : le numéro national, anonyme et gratuit, destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage

Lutte contre la prostitution : mise en lumière d'une violence qu'il ne faut pas sous-estimer en Bretagne

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes en situation de prostitution, la DRDFE a mandaté l'association "Amicale du Nid" afin de réaliser un diagnostic régional (enquête auprès de 630 professionnels de terrain, et étude de sites Internet). Il ressort de ce travail un nombre important de situations repérées (661 personnes a minima en situation probable ou avérée de prostitution, 1 123 personnes en situation de prostitution sur Internet), avec une inquiétude forte sur la prostitution des plus jeunes (21 % de personnes mineures, 52 % de moins de 25 ans). L'important besoin de formation et d'accompagnement des acteurs de terrain sur ces sujets est également ressorti à cette occasion.

Un colloque de restitution du diagnostic régional, véritable temps de formation et d'échanges, a été organisé en simultané à Rennes, Brest et Lorient le 3 décembre 2019, réunissant plus de 180 personnes, en présence de Danielle Bousquet, ancienne présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. L'ensemble de cette démarche permet d'accroître la prise en compte du phénomène prostitutionnel dans toutes ses dimensions.



Agir sur la santé au travail des femmes : des enjeux, des bénéfices pour toutes et tous

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont souvent le produit de représentations sexuées et d'une spécialisation des rôles. En matière de santé au travail, ces inégalités existent également mais restent encore assez invisibles. Une approche sexuée des conditions de travail permet pourtant de se rendre compte des différences de situation existant entre hommes et femmes et de leur possible impact différencié sur la santé. La loi du 4 août 2014 prévoit d'ailleurs que cette approche sexuée des conditions de travail soit généralisée. Afin de sensibiliser les entreprises et les acteurs de la prévention à ces enjeux, une action a été consacrée dans le cadre du Plan régional de santé au travail breton 2016-2020, sous pilotage de la DRDFE (Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes) et de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Ces travaux ont abouti en 2019 à l'élaboration d'une plaquette d'information disponible sur le site Internet de la préfecture de région et à l'organisation d'une journée régionale d'action qui a réuni plus de 130 personnes le 28 mai 2019.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Egalite-et-droits-des-femmes/Egalite-professionnelle-emploi-des-femmes-et-lutte-contre-la-pauvrete>



AGIR SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL DES FEMMES
des enjeux, des bénéfices pour toutes et tous

CROCT Bretagne
COMITÉ RÉGIONAL D'ORGANISATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL



Journée régionale d'action le 28 mai 2019

Penser l'égalité entre les filles et les garçons dans les espaces éducatifs

L'égalité filles-garçons s'appréhende dans les enseignements, dans les actions éducatives mais également dans la vie scolaire. L'aménagement de la cour de récréation en est un très bon exemple : comment penser des espaces qui favorisent des relations égalitaires entre filles et garçons ? 220 personnes ont été amenées à réfléchir à ces sujets lors d'un séminaire régional et académique organisé le 4 juin 2019, dans le cadre de la convention régionale et académique pour l'égalité filles-garçons dans le système éducatif. Présents sur deux sites du Campus numérique de l'Université Bretagne Loire (Rennes, Brest), chefs d'établissements, enseignants, conseillers principaux d'éducation, services de l'Etat, collectivités, associations, etc. ont tous répondu présent, dont une centaine de référentes et référents égalité des collèges et des lycées de l'académie. Cette journée de formation et d'échanges a notamment permis de valoriser des initiatives bretonnes comme celle présentée par les élèves du collège Rosa Parks de Rennes, autour de l'occupation de l'espace public, et en l'occurrence, de leur quartier, Villejean. Cette action, inscrite au plan académique de formation, permettra aux 220 personnes qui en ont bénéficié de mettre en application ces enseignements dans leurs missions respectives.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Egalite-et-droits-des-femmes/Culture-de-l-egalite-partage-des-responsabilites-politiques-et-sociales-sante-des-femmes/Penser-l-egalite-filles-garcons-dans-les-espaces-educatifs-Juin-2019>





Colloque régional Drdfe – Académie de Rennes

Parité en politique : Citoyenne aujourd'hui, Maire demain ?

10 % en 2001, 13 % en 2008 et 16 % en 2014, le pourcentage de femmes maires progresse trop lentement. Face à ce constat, un travail partenarial a été mené en Bretagne en lien notamment avec la Région Bretagne, l'association Elles aussi, les AMF et AMRF, l'Université Rennes II et Sciences Po Rennes. Une étude a ainsi été réalisée auprès de plus de 730 élues bretonnes pour mieux comprendre et analyser les freins et les leviers pour l'accès des femmes à la fonction de maire. A l'occasion du 8 mars 2019, journée internationale des droits des femmes, les résultats de cette étude ont été dévoilés en présence de Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne, de Loïg Chesnais-Girard, président du Conseil régional de Bretagne, et de Nathalie Appéré, maire de Rennes, auprès de 150 personnes (parlementaires, élus municipaux, départementaux ou régionaux, représentants associatifs, citoyens, citoyennes, etc.). Cette manifestation s'est conclue sur les mesures prévues par l'État et la Région pour faire avancer l'égalité réelle sur ce champ, dans la perspective des élections de 2020 : création d'un réseau d'élues et d'élus prêts à agir dans les territoires et à soutenir les femmes souhaitant s'engager et démultiplication de manifestations territoriales pour donner envie aux citoyens et citoyennes de s'engager en politique.



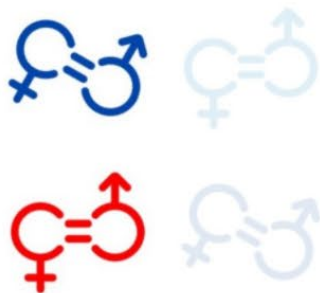
Participants au colloque sur la parité

III - L'État employeur : la mise en œuvre d'une politique interministérielle

Animation du réseau des référentes et référents égalité femmes-hommes des services de l'Etat en région

La Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes a poursuivi l'animation du réseau des référentes et référents égalité femmes-hommes des services de l'Etat en région. Une quarantaine de personnes en sont membres, issues de toutes les directions régionales. Un nouvel espace d'échanges a été créé, intitulé « café-égalithé ». Outre les mesures de droit commun applicables en la matière dans la fonction publique, que ces référents portent, ce temps d'échange « café-égalithé » régulier, dédié aux référents, a vocation à partager une actualité, échanger sur les bonnes pratiques, découvrir une expérimentation, inviter des intervenants thématiques. D'une durée d'1h30 à 2h, le format assez court permet de fonctionner selon les modalités d'un réseau. Le 1er Café-égalithé du réseau s'est déroulé dans les locaux de la région de gendarmerie de Bretagne, en présence du Général Pidoux, commandant la région de gendarmerie de Bretagne. L'occasion pour les référentes et référents présents de découvrir la politique ressource humaine de la gendarmerie nationale en matière d'égalité et de diversité, et son action globale pour favoriser la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment dans le cadre de la Brigade Numérique basée à Rennes.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Egalite-et-droits-des-femmes/Etat-employeur-assurer-l-egalite-femmes-hommes>



CAFÉ ÉGALITHÉ

RENCONTRE DES RÉFÉRENT.E.S ÉGALITÉ
DE L'ÉTAT EN RÉGION

PROGRAMME

Signature du 3ème Plan d'action régional (PAR) : Plan régional

Le 25 septembre 2019, la préfète de région, le président du Conseil régional, le directeur régional de Bpifrance, ainsi que les représentants de BNP-Paribas et de la Caisse d'épargne, ont signé le 3ème plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes, moyen d'émancipation et un levier pour le développement, la croissance et l'innovation. Ce plan est une déclinaison de l'accord-cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes 2018-2020.

Malgré des avancées pour l'emploi des femmes, l'accès à la création d'entreprise par les femmes reste inégalitaire. L'objectif de ce plan d'action régional est d'atteindre les 40 % de femmes créatrices. Doté de 830 000 €, dont 530 000 € au titre du FSE, pour les années 2019 et 2020, émanant de l'État, du FSE, de la Région Bretagne et des Banques signataires, ce plan d'action engage la Bretagne autour de 6 actions prioritaires :

- financer son projet et accéder au crédit bancaire ;
- sensibiliser et former à l'égalité femmes-hommes ;
- travailler sur l'environnement de la créatrice (accompagnement du projet, réseaux, articulation vie professionnelle et vie privée) ;
- expérimenter un « statut de la créatrice » ;
- observer les données liées à la création d'entreprises par les femmes ;
- communiquer selon les principes de l'égalité femmes-hommes.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Egalite-et-droits-des-femmes/Egalite-professionnelle-emploi-des-femmes-et-lutte-contre-la-pauvrete/Entrepreneuriat-par-les-femmes-signature-du-plan-d-action-regional>



Entrepreneuriat par les femmes : signature du plan d'action régional le 25 septembre 2019



bpi**france**

PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE PAR LES FEMMES EN BRETAGNE

2018-2020



2019, année de mobilisation pour faire progresser l'égalité professionnelle

L'égalité entre les femmes et les hommes, déclarée grande cause du quinquennat, doit se traduire en actes dans les entreprises à travers :

- l'obligation de transparence sur les écarts de rémunération (mise en œuvre de l'index de rémunération, nouvelle obligation pour les entreprises de + 50 salariés) ;
- l'entretien de retour de congé de parentalité et le maintien du poste de travail ;
- l'obligation de résultat visant à éradiquer tout écart de salaires injustifiés dans les 3 ans et l'obligation de négocier un plan.

Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, l'index de l'égalité professionnelle a été conçu pour mettre fin aux inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail. Malgré le principe « à travail égal, salaire égal » qui est inscrit dans la loi, la rémunération des femmes reste en moyenne inférieure de 9 % à celle des hommes. Les référents égalité de la DIRECCTE ont accompagné les entreprises de plus de 250 salariés à la mise en place de cette nouvelle obligation, qui objective les disparités entre les sexes au sein de l'entreprise. Cet accompagnement s'est notamment traduit par l'organisation ou la participation à 15 réunions publiques touchant 135 entreprises, ou par le conseil individuel. En outre, 227 contrôles au sein des entreprises ont été réalisés et une centaine d'interventions des services ont porté sur les accords et les plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle.

15

réunions publiques touchant 135 entreprises

227

contrôles au sein des entreprises

Accompagnement par les référents égalité de la DIRECCTE des entreprises de + 250 salariés

Les violences sexistes et sexuelles au travail

L'appel à projet du secrétariat d'État aux droits des femmes sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail s'est décliné en région à travers le projet de la CFDT Bretagne. Durant l'année 2019, plus de 1 600 membres du syndicat et élus d'entreprises, issus des 4 départements, ont été sensibilisés ou formés aux violences dans le milieu professionnel. Les formations ont été dispensées en partenariat notamment avec l'AVFT (association européenne contre les violences sexistes et sexuelles au travail). Des victimes ont été accompagnées par les membres formés. Le projet a permis d'amorcer le partenariat avec le réseau d'acteurs dans les départements, pour mieux accompagner les femmes.

Données Pôle emploi 2019 pour la Bretagne sur la part des femmes dans la demande d'emploi :

toutes classes d'âge :

51,4%

femmes de plus de 50 ans :

53,9%

L'emploi des femmes « séniors »

La Bretagne (groupe de travail réuni le 17 janvier 2019, organisé avec l'appui de la préfecture de la région Bretagne, le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes [SDFE – secrétariat d'Etat], la DRDFE, la DIRECCTE, la fédération régionale des CIDFF Bretagne, Pôle emploi et l'AFPA Pays de la Loire et Bretagne, Buroscope et la Région Bretagne) a été auditionnée en début d'année par Brigitte Grézy, présidente du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle (CSEP) dans le cadre du rapport sur « l'emploi des femmes séniors » publié en mars 2019. En octobre 2018, la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, confiée au CSEP une mission sur les femmes séniors, dans le but de remonter des propositions innovantes pour les politiques publiques. La tranche d'âge retenue pour la catégorie « Sénior » est celle des 55 à 64 ans. Les séniors représentent 8,2 millions de personnes, soit 12 % de la population, 52 % d'entre eux étant des femmes. Mais le taux d'activité des femmes séniors est bien moindre que celui des hommes, posant l'enjeu du maintien dans l'emploi des séniors dans de bonnes conditions. Cette question a de longue date été travaillée en Bretagne. Plusieurs partenaires ont été auditionnés (Buroscope, la Fédération régionale des CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles, la DIRECCTE, l'AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, et Pôle Emploi), témoignant des actions entreprises. L'échange a mis en évidence l'écart entre les femmes et les hommes sur les points de l'accès à l'emploi, à la formation, à la rémunération et aux promotions ainsi que le sexisme courant subi par les femmes séniors, qui cumulent les discriminations liées à l'âge et au sexe. Les dispositifs d'accompagnement de ces femmes mis en place par les partenaires bretons ont été présentés et ont permis de témoigner d'une expérience en région.

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/les-femmes-seniors-dans-lemploi-etat-des-lieux/>

Femmes isolées, familles monoparentales

Organisé à Rennes le 1er février dernier, en présence de la secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, un débat s'est tenu sur la situation en Bretagne des « femmes isolées, familles monoparentales ». Les femmes constituent aujourd'hui la majorité des personnes en situation de précarité, quel que soit le critère retenu. Au plan national, elles représentent 53 % des personnes pauvres et 57 % des bénéficiaires du RSA ; elles constituent 70 % des travailleurs pauvres, 82 % du temps partiel et 62 % des emplois non qualifiés ; les femmes représentent 85 % des familles monoparentales, un tiers vivant sous le seuil de pauvreté. Le débat, organisé avec plusieurs institutions et associations (le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles d'Ille-et-Vilaine, l'association culturelle Danse à tous les étages, le centre communal d'action sociale de la ville de Rennes, les Restos du Cœur, l'association rennaise des centres sociaux), a rassemblé une trentaine de femmes qui ont témoigné de leurs situations. La richesse des échanges a mis en évidence des propositions portant sur la difficile articulation des temps de vie, les démarches administratives, la précarité des emplois occupés et les violences faites aux femmes.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Egalite-et-droits-des-femmes/Egalite-professionnelle-emploi-des-femmes-et-lutte-contre-la-pauvrete>

En Bretagne

10,2%

des femmes sont à la tête d'une famille monoparentale (2,4 % d'hommes)

TÉLÉCHARGER

Mentions légales | Accès au rapport d'activité 2018

© Une réalisation de l'agence [Voyez Large](#)

Chapitre 8 – Santé et protection des populations



I Santé

II Protection des populations

L'action de l'ARS en 2019 a contribué à répondre aux grands enjeux dans le champ de la santé publique en cohérence avec le plan national « Ma santé 2022 ». Au croisement des missions de l'ARS, cette dernière propose de singulariser quelques chantiers majeurs de l'année 2019 pour illustrer sa contribution à l'action de l'Etat en région.

I - Santé

Mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans la santé publique

L'ARS Bretagne lutte contre la prolifération de l'ambroisie et des espèces végétales nuisibles à la santé. Certaines espèces envahissantes ont fait leur apparition en Bretagne et font l'objet d'une surveillance particulière du fait des risques sanitaires qu'elles induisent : l'ambroisie (allergisante), la berce du Caucase (cause de brûlures), le datura stramoine et le raisin d'Amérique (toxiques). L'ambroisie est sous haute surveillance via les missions confiées par l'ARS à la FREDON (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) en termes de :

- animation d'un réseau d'observateurs chargés de repérer les espèces (agents d'espaces verts des collectivités, syndicats de bassins versants, parcs naturels régionaux, SNCF, office national des forêts, etc.) ;
- sensibilisation de la population et des acteurs de terrain ;
- repérage des nouveaux foyers et leur éradication. La Bretagne est la 1ère région de France à avoir pris en 2019 des arrêtés préfectoraux rendant la lutte contre les ambrosies et la berce du Caucase obligatoire dans les 4 départements bretons. L'action a par ailleurs été labellisée au titre du Plan Régional Santé Environnement breton 2017-2021.

500

observateurs formés et impliqués dans le réseau de surveillance

L'objectif est de former un réseau de

1000

observateurs d'ici fin 2020





Ambrosie

Renforcer la veille et la sécurité sanitaires : préparation de l'ARS à la gestion de la crise sanitaire Covid-19

Au mois de décembre 2019, des cas groupés de pneumopathies ont été déclarés à Wuhan en Chine chez des personnes ayant fréquenté le marché de fruits de mer de la ville. La découverte d'un nouveau coronavirus (2019-nCoV) en lien avec ces cas a ensuite été annoncée le 7 janvier 2020 par les autorités sanitaires chinoises et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Face à la propagation de cette épidémie, le ministère des solidarités et de la santé a demandé aux ARS de mettre en place une « plateforme de veille et d'urgence renforcée ». Afin de pouvoir appliquer à tout moment et 7j/7 les mesures qui étaient prévues dans le cadre de la stratégie d'endiguement et de limitation de la propagation du virus sur le territoire, l'ARS a activé sa cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire (CRAPS), en collaboration avec les équipes de Santé Publique France, avec une veille quotidienne sur le suivi de la situation épidémiologique. Cette préparation a permis à l'ARS d'être opérationnelle, pour assurer la gestion des premiers cas suspects et confirmés dans notre région le 28 février 2020, en coordination avec l'ensemble des services de l'Etat.

Déployer le plan d'accès aux soins sur les territoires

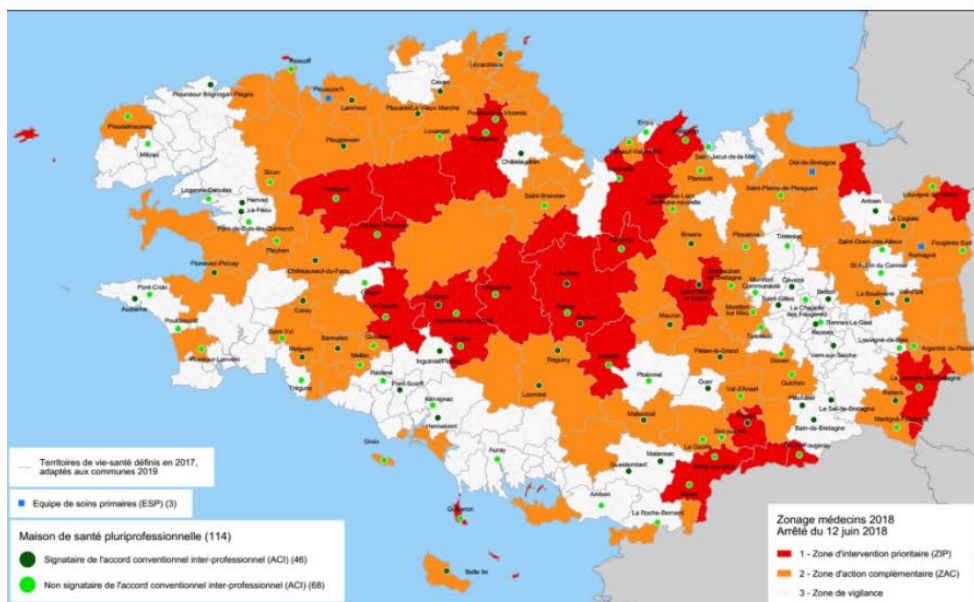
Le développement des structures d'exercice coordonné vise à répondre à la problématique de la démographie des professionnels de santé et à améliorer la qualité de prise en charge des patients. Pour ces raisons, l'ARS s'est attachée, depuis 2006, à favoriser le développement de ce mode d'exercice qui peut prendre plusieurs formes :

- équipe de soins primaires (ESP) : au 31 décembre 2019, 3 ESP reconnues et 2 projets en cours fin 2019 ;
- maison de santé pluri-professionnelle (MSP) : au 31 décembre 2019, 110 MSP reconnues et 11 projets en cours fin 2019 ;
- centre de santé : fin 2019, 9 centres polyvalents fonctionnels et deux projets en cours ;
- communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) : fin 2019, 7 projets de CPTS en cours. Le 5 septembre 2019, l'ARS Bretagne, la préfecture de la région Bretagne, la Région Bretagne, l'Assurance Maladie et les unions régionales des professionnels de santé ont publié un guide des aides d'accompagnement des exercices coordonnés disponible à l'adresse suivante :

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/guide-des-aides-daccompagnement-des-exercices-coordonnes>

350 000€

mobilisés en 2019



Structure d'exercice coordonné

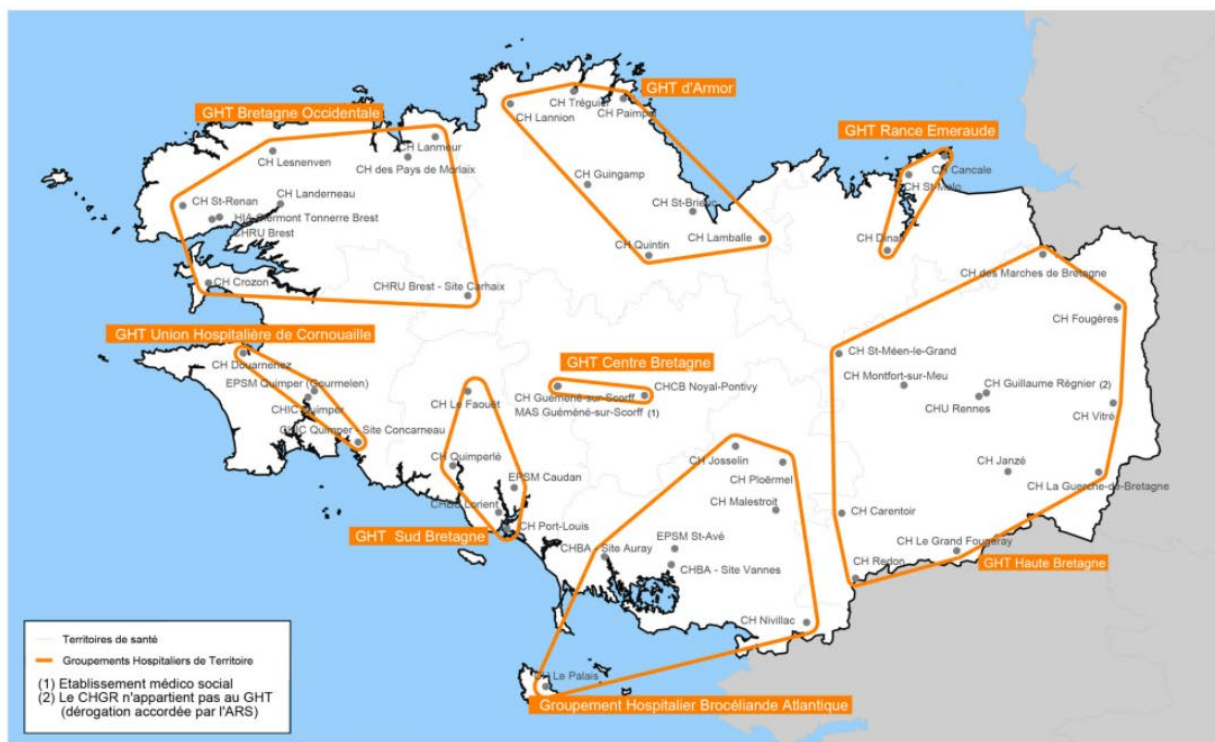
Accompagner la transformation territoriale des organisations hospitalières

L'ARS s'est engagée en 2019 sur de nouveaux contrats hospitaliers de territoire. La Bretagne compte huit Groupements hospitaliers de territoire (GHT), qui ont chacun posé un diagnostic territorial précis et prospectif des besoins en matière d'offre de soins. Selon l'existant et les singularités des territoires, ils développent une stratégie partagée pour mieux répondre aux enjeux de santé publique et de démographie médicale. L'ARS Bretagne accompagne la conduite de ces projets qui se concrétise à travers la signature d'un contrat hospitalier de territoire. Une évaluation de la mise en œuvre des contrats est réalisée annuellement. En 2019, l'ARS Bretagne a lancé cinq nouveaux contrats hospitaliers de territoire. Désormais, sept groupements sur huit sont soutenus dans la déclinaison opérationnelle de leur projet médico-soignant partagé. En cohérence avec les orientations stratégiques du projet régional de santé, ces projets de territoire, déclinés en filières de soins, peuvent ainsi être ponctuellement confortés : gradation de l'offre, qualité et sécurité des soins, accès à l'expertise et innovation sur les différents sites. Pour faciliter la réalisation de cet objectif, l'ARS s'engage financièrement sur 5 ans aux côtés des GHT.

7

Groupements hospitaliers de territoire bretons disposent désormais d'un contrat hospitalier de territoire signé, et un autre groupement est en cours de finalisation.

Groupements Hospitaliers de Territoire



Source : ARS Bretagne, arrêtés du 1er juillet 2016 fixant la composition des GHT
Réalisation ARS Bretagne, Octobre 2016
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

0 33 65 km

Agir sur la performance du système de santé par l'innovation

L'ARS a accompagné un projet innovant de dépistage et soins bucco-dentaires mobiles à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. L'accessibilité aux soins dentaires des personnes en grande dépendance est une réelle problématique, très souvent négligée, préoccupante et source de maux généraux plus importants. Validé par le comité national de l'innovation en santé du ministère des solidarités et de la santé le 15 juillet 2019, le projet d'expérimentation d'une durée de 5 ans propose un service de dépistage et de soins bucco-dentaires mobiles « bus dentaire », à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Aucune organisation comparable n'existe sur le territoire à ce jour. Ce dispositif, élaboré et validé en 2019, sera mis en œuvre en 2020. Il sera structuré autour d'un parcours en deux temps :

- un temps de prévention et de bilan fondé sur la formation des personnels dans les structures et sur la téléconsultation ;
- un temps de prise en charge (soins), avec une intervention dans les structures (foyers d'accueil médicalisés, instituts médico-éducatifs, EHPAD, maisons d'accueil spécialisées) des chirurgiens-dentistes avec un bus mobile aménagé.

L'objectif de l'expérimentation est d'améliorer l'état de santé des résidents personnes âgées et personnes handicapées et de diminuer des hospitalisations dues à un motif odonto-stomatologique ou à une pathologie influencée par la mauvaise santé dentaire et l'absence de soins bucco-dentaires. La conjugaison de la téléconsultation et du déplacement des dentistes dans les structures pour des soins permettra d'augmenter l'efficacité de la démarche.

Financement de

674 800 € sur 5 ans

Agir sur la performance du système de santé par l'innovation

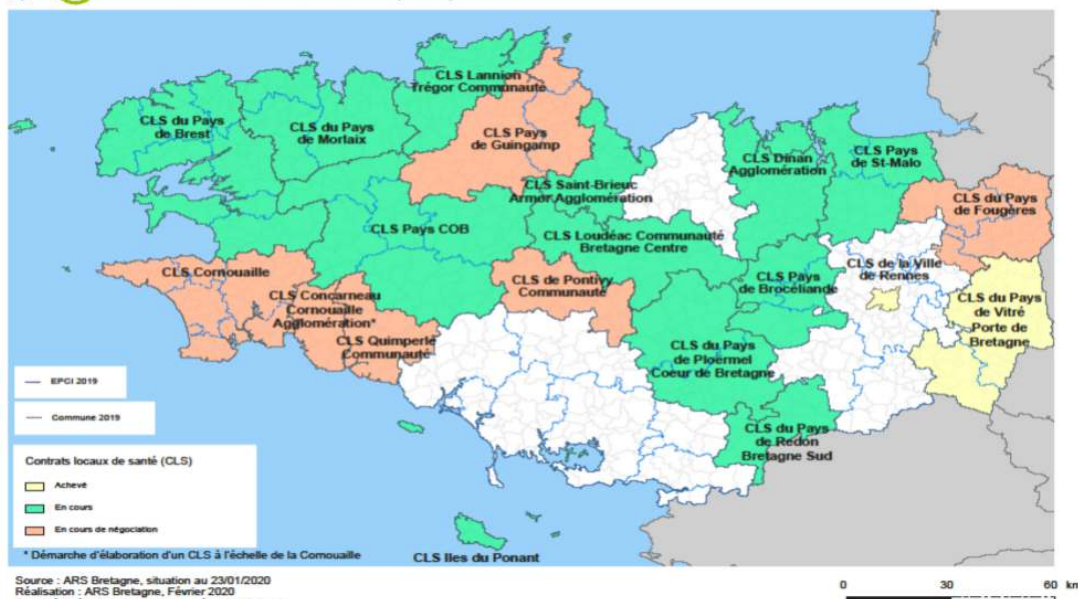
L'ARS développe la contractualisation locale en santé. Le contrat local de santé (CLS) constitue un dispositif qui permet de mettre en œuvre le plan régional de santé (PRS) à une échelle territoriale de proximité. Il est à ce titre un instrument essentiel pour mettre « la santé au cœur de toutes les politiques » et pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. L'année 2019 a été l'occasion de poursuivre la dynamique engagée en matière de CLS. Engagement contractuel entre l'ARS et une collectivité territoriale, auquel peuvent s'associer d'autres institutions et partenaires, le CLS est conclu pour 5 ans et définit un plan d'actions sur les thématiques prioritaires suivantes :

- promotion de la santé : actions de prévention et de promotion de la santé sur les déterminants de santé individuels et collectifs ;
- accès aux soins de premier recours et développement de l'exercice coordonné ;
- populations vulnérables et leurs aidants : accès aux accompagnements et aux soins, accès aux droits, coordination des soins et des parcours ;
- innovation et participation citoyenne : actions réalisées avec la participation des habitants ; - santé et environnement.

En 2019, trois nouveaux CLS ont été signés sur les territoires de Saint-Brieuc Agglomération, du Pays de Brest et de Lannion Trégor Communauté.



Contrats locaux de santé (CLS)



Label « Maisons Sport-Santé »

La désignation des premières « Maisons Sport-Santé », six sur les quatre départements bretons, marque un cap dans le recours à la prescription d'activité physique à des fins de santé. Ce concept, porté par le ministère de la santé et le ministère des sports, vise à intensifier la mise en mouvement de nos concitoyens, en permettant aux plus éloignés de la pratique d'intégrer un programme adapté. Le principe d'un guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation du public, favorise la connexion du monde du sport avec celui de la santé, au profit de ceux qui ne trouvent pas, par leurs propres moyens, une activité physique en adéquation avec leurs capacités, leurs besoins et leurs envies. D'ici 2022, 20 structures au moins devraient être labellisées, avec l'optique d'un maillage territorial homogène et équitable.

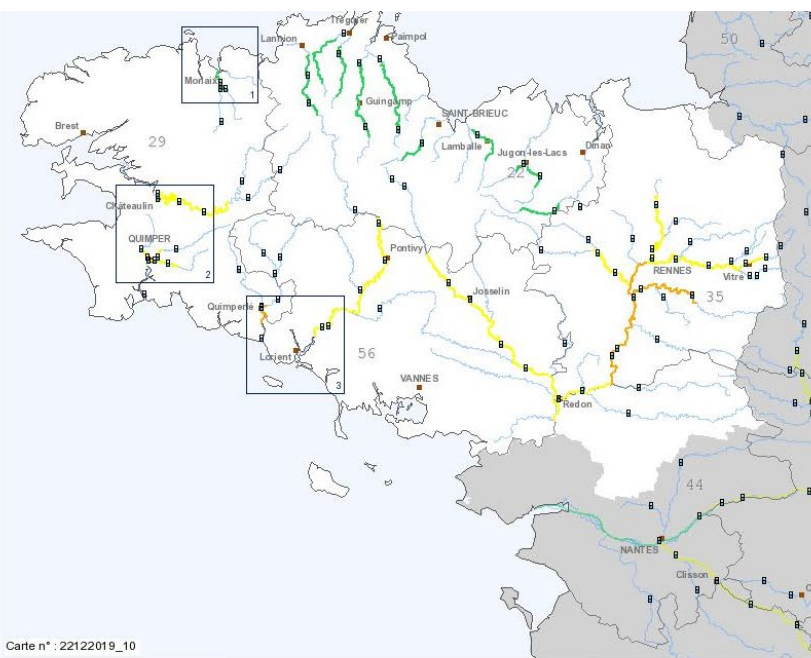
II - Protection des populations

Vigilance sur les crues : révision du RIC

Au cours de l'année 2019, le Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC) des fleuves côtiers bretons a été enrichi. La révision du document de référence sur la vigilance crues s'est faite avec le concours des services de l'État comme des collectivités. L'information disponible s'en trouvera renforcée, avec l'augmentation des stations de référence (de 25 à 34) et des stations disposant de prévisions (de 42 à 75). Adopté fin 2019, il sera en vigueur lors de la mise à jour du site www.vigicrues.gouv.fr mi-mars 2020.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-etat-renforce-sa-vigilance-sur-les-crues-en-a4260.html>





Carte n° : 22122019_10

Légende

- Rouge : Risque de crue majeure [Tout lire](#)
- Orange : Risque de crue génératrice de débordements importants [Tout lire](#)
- Jaune : Risque de crue génératrice de débordements [Tout lire](#)
- Vert : Pas de vigilance particulière requise.

Carte de vigilance de 10h du 22/12/2019

34 stations de référence

et

75 disposant de prévisions

Stratégie régionale risques naturels et hydrauliques 2019-2021

La DREAL a organisé et piloté des ateliers collectifs réunissant les quatre DDTM de la région, qui ont abouti à l'élaboration d'une stratégie régionale triennale de prévention des risques naturels et hydrauliques 2019-2021. Elle se décline en un plan de 21 actions concrètes à mettre en œuvre pour faire face aux enjeux de sécurité des populations et d'aménagement du territoire, liés notamment aux risques d'inondation et de submersion marine auxquels est particulièrement exposée la Bretagne.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-la-directive-inondation-a1672.html>

1 plan de

21 actions concrètes



Rencontre post-Lubrizol avec la préfète Michèle KIRRY sur la prévention et la gestion des risques industriels et technologiques en Bretagne

Séminaire européen sur les risques industriels à Rennes

Le ministère de la transition écologique et solidaire organise tous les deux ans un séminaire européen de retour d'expérience sur les accidents industriels. La 13e édition a réuni, les 22 et 23 mai 2019 à Rennes, 293 inspecteurs des installations classées, représentant de 19 pays européens. Ce partage des enseignements tirés des accidents industriels permet de progresser collectivement dans la maîtrise des risques en exploitant au mieux les retours d'expériences disponibles à l'échelle internationale.



Séminaire européen sur les risques industriels des 22 et 23 mai 2019 à Rennes

293 inspecteurs représentants

19 pays européens

Vigilance sites Seveso

L'incendie survenu le 26 septembre 2019 au sein de l'établissement Lubrizol, situé à Rouen et classé Seveso seuil haut (production d'additifs pour lubrifiants et carburants) a mobilisé la DREAL Bretagne dans sa composante zonale, essentiellement en relation avec la DDTM 76 et la DIRM Manche Est Mer du Nord, pour traiter les risques de pollution de la Seine. À cet effet, des moyens de lutte contre les pollutions maritimes (barrages, absorbants) du centre de stockage POLMAR du Havre ont été engagés dans l'après-midi par la Préfecture de zone. L'instruction gouvernementale du 2 octobre 2019 pour fixer les premières mesures à prendre suite à cet accident industriel majeur a conduit les préfets des départements bretons à saisir immédiatement les exploitants de tous les sites Seveso en Bretagne, en visant à maintenir un niveau élevé de vigilance face aux problématiques de sécurité industrielle. Afin que les collectivités soient également associées, la DREAL a également contribué aux actions de sensibilisation et de communication organisées par les préfets du Finistère et du Morbihan vers les communes dont le territoire héberge un site Seveso.

Contrôle transports et véhicules

Une opération coup de poing impliquant 200 contrôleurs des transports terrestres a été organisée sur l'ensemble du territoire national en 2019. En Bretagne, celle-ci a eu lieu sur l'aire de Marzan (RN 165) et sur l'aire de Mondevert (RN 157). 30 poids lourds ont été contrôlés dont 11 en infraction. Cette opération a permis de sensibiliser l'ensemble de la profession du transport routier de personnes et de marchandises au nécessaire respect de cette réglementation. La DREAL a renforcé les surveillances des centres de contrôle technique véhicules, qui ont abouti à un doublement des sanctions par rapport à 2018 : huit centres et quatorze contrôleurs ont vu leur agrément préfectoral suspendu, pour des durées de 3 jours à 1 an. Un contrôleur ayant pratiqué des contrôles de complaisance frauduleux s'est vu retirer l'agrément et ne pourra plus exercer dans ce domaine.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/transports-routiers-r8.html>

11

des 30 poids lourds contrôlés en infraction

8%

des centres et des contrôleurs surveillés sanctionnés



Contrôles dans le secteur de la rénovation thermique énergétique et des énergies renouvelables

Afin de réduire leur facture énergétique et protéger l'environnement, de nombreux consommateurs investissent dans des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. Depuis plusieurs années, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) observe des infractions graves dans ce secteur. Il a pu être relevé lors des contrôles effectués en Bretagne, que l'identité de l'entreprise et la nature commerciale de l'appel ne sont pas toujours clairement annoncées, que le dispositif de Bloctel n'est pas respecté et que les règles de la vente à domicile sont volontairement ignorées. En outre, plusieurs entreprises utilisent frauduleusement les labels « RGE » ou « QUALIBAT » sans réelle certification, alors que ces labels ont pour vocation d'aider les consommateurs à sélectionner des professionnels compétents dans le cadre de la rénovation énergétique. Il a aussi été relevé de faux avis de consommateurs sur des sites Internet, ou encore de fausses allégations concernant des facilités de paiement alors que les chèques étaient tous encaissés le même jour. De même, les enquêteurs ont constaté la fourniture et la pose d'une pompe à chaleur inadéquate pour le réseau électrique, modèle branché sur du 380V alors que le branchement ne peut dépasser 200-240V. Ces manquements ont été constatés lors de démarchages téléphoniques ou à domicile à l'encontre d'entreprises qui proposent des « travaux d'isolation à 1€ » ou la pose de pompes à chaleur ou bien encore de panneaux photovoltaïques. Les 46 contrôles d'entreprises réalisés au cours de l'année 2019 sur toute la Bretagne ont mis en évidence un taux d'anomalie de 51,35 %. Suites données : ces contrôles ont donné lieu à 7 avertissements et à 5 injonctions, 7 procès-verbaux administratifs et 7 procès-verbaux pénaux ont été dressés.

46

contrôles d'entreprises réalisés en Bretagne.

Taux d'anomalie relevé : 51,35 %

Suites données :

7 avertissements,

5 injonctions,

7 procès-verbaux administratifs,

7 procès-verbaux pénaux

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



8 RÉFLEXES À ADOPTER

1

Vous voulez faire des économies d'énergie ?

Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller FAIRE

2

Les services publics ne démarchent jamais !

Attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou de votre fournisseur d'énergie.

3

Démarché ? Ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne signez jamais le jour même. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.

4

Ne vous précipitez pas : Demandez un devis et comparez avec d'autres offres.

5

Méfiez-vous des offres trop alléchantes !

Vous n'avez pas nécessairement droit aux aides annoncées et les économies d'énergies réelles peuvent être bien inférieures aux promesses.

6

Si vous avez contracté un crédit,

ne signez pas l'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés.

7

Un litige ? Pensez aux associations de consommateurs pour vous aider.

8

Les pratiques d'une entreprise vous semblent frauduleuses ?

Contactez la DGCCRF.



Renseignez-vous auprès d'un conseiller FAIRE au 0 808 800 700 ou sur www.FAIRE.fr

Protection du consommateur

Les services douaniers ont procédé à la saisie de plus de 9 037 produits de contrefaçons en 2019. 52 infractions sur les normes en matière technique, sanitaire ou de santé publique ont été relevées lors des contrôles à l'importation ou dans les bagages des voyageurs. La douane a participé à l'OIV (opération interministérielle vacances) du 1er juin au 15 septembre 2019. L'accent était porté plus précisément sur les produits contrefaits pouvant mettre en danger les consommateurs (jouets, lunettes de soleil et médicaments) ainsi que sur les produits ne répondant pas aux normes sanitaires prescrites. Les produits défectueux ou contrefaits ont été saisis.



Illustration de produits saisis : 800 appareils de destruction d'insectes, non conformes et dangereux, interceptés et saisis à Brest par la direction régionale des douanes de Bretagne

Surveillance sanitaire régulière des 100 sites de pêche à pied les plus fréquentés en Bretagne

Très prisée des Bretons et des touristes, la pêche à pied de loisir n'est pas sans risques. En effet, la consommation des coquillages peut avoir des conséquences sur la santé lorsqu'ils sont ramassés sur des secteurs insalubres ou temporairement contaminés, pour l'essentiel des intoxications, souvent bénignes (symptômes gastro-intestinaux), pouvant cependant prendre une forme plus grave, nécessitant parfois une hospitalisation. Les risques, souvent peu connus ou sous-estimés par les pêcheurs à pied de loisir, résultent de :

- la concentration d'éléments pathogènes présents dans le milieu naturel que l'on retrouve dans les coquillages bivalves (qui filtrent l'eau) ;
 - la présence de toxines dans les coquillages (micro-algues toxiques, entre la fin du printemps et le début d'automne) ;
 - la conséquence d'accidents maritimes (naufrages) entraînant des contaminations chimiques, beaucoup plus rares toutefois.
- La qualité sanitaire des sites de pêche à pied s'améliore depuis plusieurs années, et leur surveillance permet de prévenir les risques pour les consommateurs de coquillages, d'identifier les secteurs vulnérables du littoral où des actions et travaux d'amélioration de la qualité des eaux doivent être engagés. Un site Internet dédié, rénové en 2019 et traduit en anglais à l'intention des touristes, a été mis à la disposition du public (www.pecheapied-responsable.fr) construit en collaboration avec l'IFREMER et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 100 sites de pêche surveillés en Bretagne, secteurs interdits, consignes et précautions élémentaires pour pêcher et consommer en toute sécurité dans le respect de l'environnement.

45 sites autorisés ou tolérés à la pêche à pied

et

55 sites déconseillés ou interdits à la pêche

5

c'est le poids en kg d'un cône

15 à 20km/h

c'est la vitesse de balisage d'un chantier

Le distributeur de cônes – vers une meilleure sécurité des agents de la route

À la DIR Ouest, la pose de cônes de balisage fait partie du quotidien des agents de la route, quelle que soit l'heure ou la nature de l'intervention. Cette manœuvre expose fortement les agents au trafic routier. On estime à plus d'un million le nombre de cônes posés en moyenne par an par les agents de la DIR Ouest. Face à cet enjeu, les agents de terrain ont développé eux-mêmes une solution technique pour mieux les protéger et faciliter les opérations de balisage.

En 2011, un prototype a été construit puis développé par les agents au fur et à mesure de son utilisation jusqu'à aujourd'hui. On compte à ce jour près de 200 agents formés à son utilisation à la DIR Ouest. Léger et pratique, le dispositif est capable de guider automatiquement le cône déposé par l'agent sur la chaussée et de le ramasser sans que ce dernier n'expose ni son corps au danger du trafic à proximité, ni son bras au choc. Ce système a convaincu la direction des infrastructures des transports du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) de le déployer sur l'ensemble des centres d'intervention des 11 directions interdépartementales du territoire français. Le distributeur de cônes répond aux objectifs principaux fixés pour améliorer les conditions de travail des agents de la route : sécurité, santé, confort et efficacité.



Le distributeur de cônes en action de balisage

 TÉLÉCHARGER

[Mentions légales](#) | [Accès au rapport d'activité 2018](#)

© Une réalisation de l'agence [Voyez Large](#)

Chapitre 9 – Recherche et Innovation



I Une formation et une recherche qui évoluent pour mieux transformer la société

II L'innovation et la technologie au service des transitions de la société

La délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) est, auprès du SGAR et en coordination avec le rectorat, le relais à l'échelle régionale pour les politiques publiques de recherche et d'innovation.

L'économie de la Bretagne est irriguée par un enseignement supérieur fort de 130 000 étudiants bretons, et d'une soixantaine de sites qui assurent une offre de formation de proximité. Ils affichent une réussite supérieure à la moyenne nationale dans la plupart des filières. Ce système de formation va de pair avec un dispositif de recherche, qui mobilise l'équivalent d'environ 17 000 personnes, dont 11 300 chercheurs : 6 800 en entreprise et 4 500 dans les laboratoires publics. La dépense intérieure brute de recherche et du développement (R&D) de la région pèse 3,5 % de l'ensemble national.

2019 s'est révélée à plusieurs égards une année de transition, qui a vu notamment la dissolution de la COMUE (communauté d'universités et établissements) interrégionale « Université Bretagne-Loire ». De nombreux dispositifs portés entre les deux régions Bretagne et Pays de la Loire ont de ce fait dû être réaménagés dans une logique qui privilégie la cohésion à l'échelle des "sites universitaires" autour des pôles que sont Brest, Lorient-Vannes et Rennes.

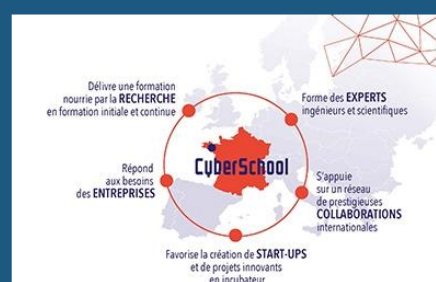
I - Une formation et une recherche qui évoluent pour mieux transformer la société

La formation et la recherche de Bretagne se distinguent dans les appels à Projets nationaux des Investissements d'Avenir (PIA)

La Bretagne a connu au cours des dernières années plusieurs succès au sein des appels à projets des investissements d'avenir (PIA), en particulier ceux qui transforment la manière d'articuler recherche, formation et innovation autour de thématiques d'avenir. Les « écoles universitaires de recherche » (EUR) sont l'incarnation de cette démarche pour les établissements d'enseignement supérieur, avec l'ambition de former, au contact des chercheurs, les meilleurs talents de demain.

Après l'EUR Isblue portée par l'Université de Bretagne Occidentale lauréate en 2017, trois projets d'écoles universitaires de recherche ont été lauréats en 2019 sur le site rennais. Les projets lauréats sont : CyberSchool, EUR en Cybersécurité de Rennes (Université de Rennes 1), DIGISPORT (Digital Sport Sciences), EUR dans le domaine des sciences du sport (Université Rennes 2), « approches créatives de l'espace public » (EUR Université Rennes 2). Ces projets matérialisent la volonté des acteurs rennais de l'enseignement supérieur et de la recherche de mettre en place un regroupement territorial cohérent.

La recherche en Bretagne est également associée à 4 « territoires d'innovation de grande ambition » sélectionnés dans le cadre du PIA : « Handicap Innovation Territoire » à Lorient (56), « Terres de sources » avec la collectivité Eaux du bassin rennais, « Ouest Terre d'Elevage » en partenariat avec les régions Normandie et Pays de la Loire et « Morbihan Energies ». Ces projets représentent au total un soutien de l'Etat en subventions de l'ordre de 20 M€ et potentiellement plusieurs dizaines de millions d'euros complémentaires en capital (logique d'investisseur avisé).



La création du GIP « Numérique de Bretagne » pour renforcer les infrastructures et services numériques pour l'enseignement supérieur et la recherche

Créé fin 2019, le groupement d'intérêt public (GIP) « Numérique de Bretagne » regroupe la Région Bretagne, le rectorat, les quatre universités bretonnes ainsi que six écoles sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Soutenu par les moyens de l'Etat et de la Région, il portera trois missions : la reprise du Campus numérique de Bretagne, le pilotage du déploiement du très haut débit pour les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que le « datacenter » qui devra mettre à disposition de la recherche régionale, à partir de 2021 et de manière progressive, les capacités de traitement de données dont elle aura besoin.

28 établissements

et

54 salles connectées

par le Campus numérique de Bretagne



Pôle numérique de Brest Bouguen - visio multisites à l'occasion de la visite de la ministre Frédérique Vidal le 10 janvier 2019, en présence des chefs d'établissements bretons.

Le soutien à l'équipement scientifique à travers le volet recherche du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020

Le contrat de plan Etat-Région, via son volet sur la recherche et l'innovation, contribue à bâtir une démarche concertée entre les acteurs de la recherche, l'Etat et les collectivités territoriales pour permettre aux laboratoires de Bretagne d'acquérir des équipements scientifiques de pointe. A titre d'exemple, la plateforme de l'unité de recherche NUMECAN (équipe CIMIAD) et du laboratoire de biochimie de Pontchaillou pour des activités de recherche sur le métabolisme des métaux en lien avec les pathologies métaboliques, nutritionnelles et toxicologiques a été créée dans le cadre du CPER. Cette plate-forme est constituée d'un spectromètre de masse et d'un système de chromatographie en phase liquide haute performance. C'est ainsi un budget d'environ 120 M€ qui a été mobilisé dans ce cadre par l'ensemble des financeurs sur la période 2015-2020 afin de soutenir plus de 40 projets de recherche. Ces projets renforcent notamment le positionnement de la recherche régionale sur les sciences de la mer, les technologies numériques, les questions environnementales, l'agriculture, l'alimentation et la santé.

85%

d'exécution du volet recherche
du CPER 2015-2020 à fin 2019

Plateforme « Analyse Élémentaire et Métabolisme des métaux (AEM2) »

La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle : la Fête de la science en point d'orgue

La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) est une action quotidienne de nombreuses structures actives à l'échelle régionale, à l'image d'Océanopolis à Brest, de l'Espace des sciences à Rennes et à Morlaix, de la Maison de la mer à Lorient, de la Cité des métiers des Côtes d'Armor, ainsi que de nombreux chercheurs et enseignants bretons tout au long de l'année. Elle répond à un enjeu très actuel de relation entre la science et la société à l'heure où les grands défis d'avenir nous interrogent collectivement et individuellement.

La Fête de la science, événement national qui s'est tenu du 5 au 13 octobre, s'est traduite dans la région par des dizaines d'événements qui ont touché directement plus de cent mille personnes, voire bien davantage par écran interposé. L'Etat en région contribue à animer et soutenir financièrement cette manifestation annuelle qui est l'occasion également de montrer à tous les métiers de la science et de susciter, sinon des vocations, la curiosité.

38 000

visiteurs à l'Espace des sciences de Rennes (35) à l'occasion de la Fête de la science



Village des sciences organisé par Oceanopolis à Brest (29)

II - L'innovation et la technologie au service des transitions de la société

Une boîte à outils pour transférer les résultats de la recherche publique dans la sphère économique

Traduire les inventions de la recherche publique en retombées économiques en région est un enjeu majeur qui suppose une attention sur la durée (de la détection des résultats se prêtant à exploitation économique à la preuve de concept technologique) et des compétences précises (droit de la propriété intellectuelle, marketing, accompagnement de projets). La plupart des inventeurs ont besoin d'un environnement matériel et humain pour leur réussite : c'est pourquoi l'Etat (le cas échéant avec les collectivités) pilote des dispositifs pour accompagner les projets, tels que la société d'accélération de transfert technologique (SATT) Ouest Valorisation qui aide à valoriser les inventions des chercheurs de la région ou encore l'incubateur régional Emergys, opéré par l'association des sept technopoles de Bretagne, qui aide à la création d'entreprises innovantes.



Moovency : une startup spécialisée dans la prévention des troubles musculo-squelettiques, accompagnée par les dispositifs de l'Etat en région

Encourager l'innovation aux interfaces entre recherche publique et privée

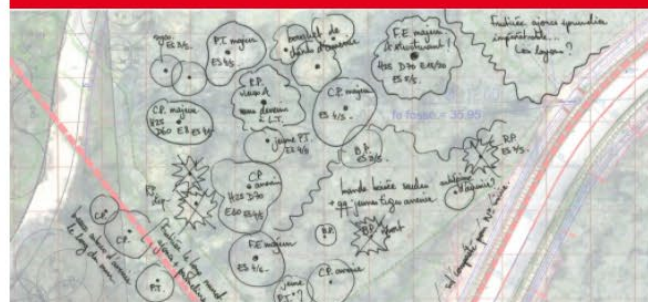
L'État finance et intervient dans le pilotage d'une douzaine de structures d'innovation réparties sur toute la Bretagne et bénéficiant d'un label national (centres de ressources technologiques, cellules de diffusion technologique, plates-formes technologiques). Ces structures ont en commun de faciliter l'accès pour les entreprises, en proximité, à des connaissances ou des moyens technologiques de pointe.

Afin d'encourager la recherche partenariale entre public et privé, les « Conventions Industrielles de Formation par la REcherche » (CIFRE) permettent à un jeune doctorant d'effectuer une thèse entre une entreprise et un laboratoire public, cofinancée par l'entreprise et l'Etat. Les acteurs bretons (entreprises ou laboratoires) bénéficient chaque année en moyenne de 120 contrats CIFRE, soit un soutien de 5 M€ de la part de l'État qui est par ailleurs chargé d'expertiser les demandes de CIFRE sous l'angle de l'impact socio-économique du projet.

Ainsi la thèse d'Elsa KOERNER, doctorante, porte sur une étude sociologique sur l'impact de la conception et dans la gestion des espaces publics végétalisés verts sur l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes pris en compte dans les politiques locales. Le bureau d'études Aubépine est spécialiste de l'arbre et de sa prise en compte dans les aménagements urbains. Cette thèse en sociologie permet d'appréhender l'évolution des besoins et de proposer des solutions nouvelles aux gestionnaires des espaces verts publics.

124

thèses CIFRE ont bénéficié en 2019 à des laboratoires ou des entreprises en Bretagne



La SCOP Aubépine a lancé une thèse CIFRE sur l'impact de la conception et dans la gestion des espaces publics végétalisés sur l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes.

Près de
690

PME bénéficiant du crédit
impôt recherche (CIR) en
Bretagne

Soutenir de manière ciblée les entreprises innovantes et l'investissement dans la recherche et le développement

L'environnement fiscal français est l'un des plus favorables dans le monde pour créer des jeunes pousses technologiques et investir dans la recherche et le développement (R&D). Le crédit impôt recherche (CIR) représente au niveau national 6,2 Md€ de dépense fiscale, dont 2,7 % bénéficient directement à des entreprises dont le siège est en Bretagne. La délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) intervient dans le contrôle du CIR des entreprises bretonnes, ainsi que dans les demandes de rescrit, que ce soit au titre du CIR ou du dispositif « jeunes entreprises innovantes » (JEI). Elle promeut ces dispositifs en région et accompagne au besoin les entreprises qui les sollicitent pour la première fois.

 TÉLÉCHARGER

Chapitre 10 : Moderniser et simplifier l'État en région



- I Méthodes de travail et de coopération
- II Gestion des ressources et des moyens
- III Simplification des démarches

Pour conduire l'ensemble des politiques publiques, l'État se modernise en permanence et veille à l'efficacité de son organisation et à la gestion de ses ressources. Qu'il s'agisse de revisiter les méthodes de travail ou de coopération à l'échelle régionale ou d'adopter de nouveaux outils destinés à simplifier la gestion des différentes ressources, les services de l'État en région ont démontré en 2019 leur capacité d'innovation et d'adaptation.

I - Méthodes de travail et de coopération

La Bretagne conviée à la préfiguration de la future géo plateforme nationale

Le partenariat GéoBretagne a mis en place sa fabrique, permettant à toute personne de créer des produits numériques à partir des données mises à disposition par les acteurs publics. Cette démarche a facilité l'évaluation de dossiers complexes comme le PLUi de Rennes, la conception du visualiseur foncier, le partage de modèles scientifiques. Ces pratiques se diffusent dans les territoires grâce à des ateliers de conception. La Bretagne a été conviée à la préfiguration de la future géo plateforme nationale pour témoigner de sa dynamique partenariale autour des données géographiques.

<https://cms.geobretagne.fr/>

24 900

Utilisateurs/mois
en 2019





Recherche: Rechercher

Accueil Partenariat Pôles métier Outils Support Espace partenaire

APPLICATIONS VISUALISEUR CATALOGUE

Bienvenue sur GéoBretagne, le partenariat breton des données géolocalisées

 <p>144</p> <p>PARTENAIRES (hors services de l'Etat et Région au 31 décembre 2019)</p>	 <p>1 802</p> <p>JEUX DE DONNÉES (au 31 décembre 2019)</p>	 <p>94%</p> <p>DE DONNÉES OUVERTES (au 31 décembre 2019)</p>	 <p>10</p> <p>PÔLES MÉTIER</p>	 <p>24 900</p> <p>UTILISATEURS (moyenne mensuelle en 2019)</p>
--	--	---	--	--

Le projet « Scoop » de véhicules connectés

Les technologies de l'information et de la communication ont ouvert de nouvelles perspectives en matière de mobilité. Scoop vise à offrir de nouveaux services aux usagers pour améliorer leur sécurité et celles des agents en intervention.

Concrètement, des véhicules équipés de systèmes embarqués, conduits par de simples usagers ou par les gestionnaires de la voie, communiquent entre eux ou avec des bornes relais installées le long des routes. Véhicules et bornes relais sont connectés à une plate-forme de collecte et de traitement des données afin de permettre aux opérateurs des gestionnaires routiers de gérer les événements et d'informer en retour et en temps réel les usagers.

Ces nouveaux types d'informations pour l'utilisateur permettent également aux gestionnaires et autorités organisatrices de mobilité une meilleure coordination de la mobilité et du trafic.

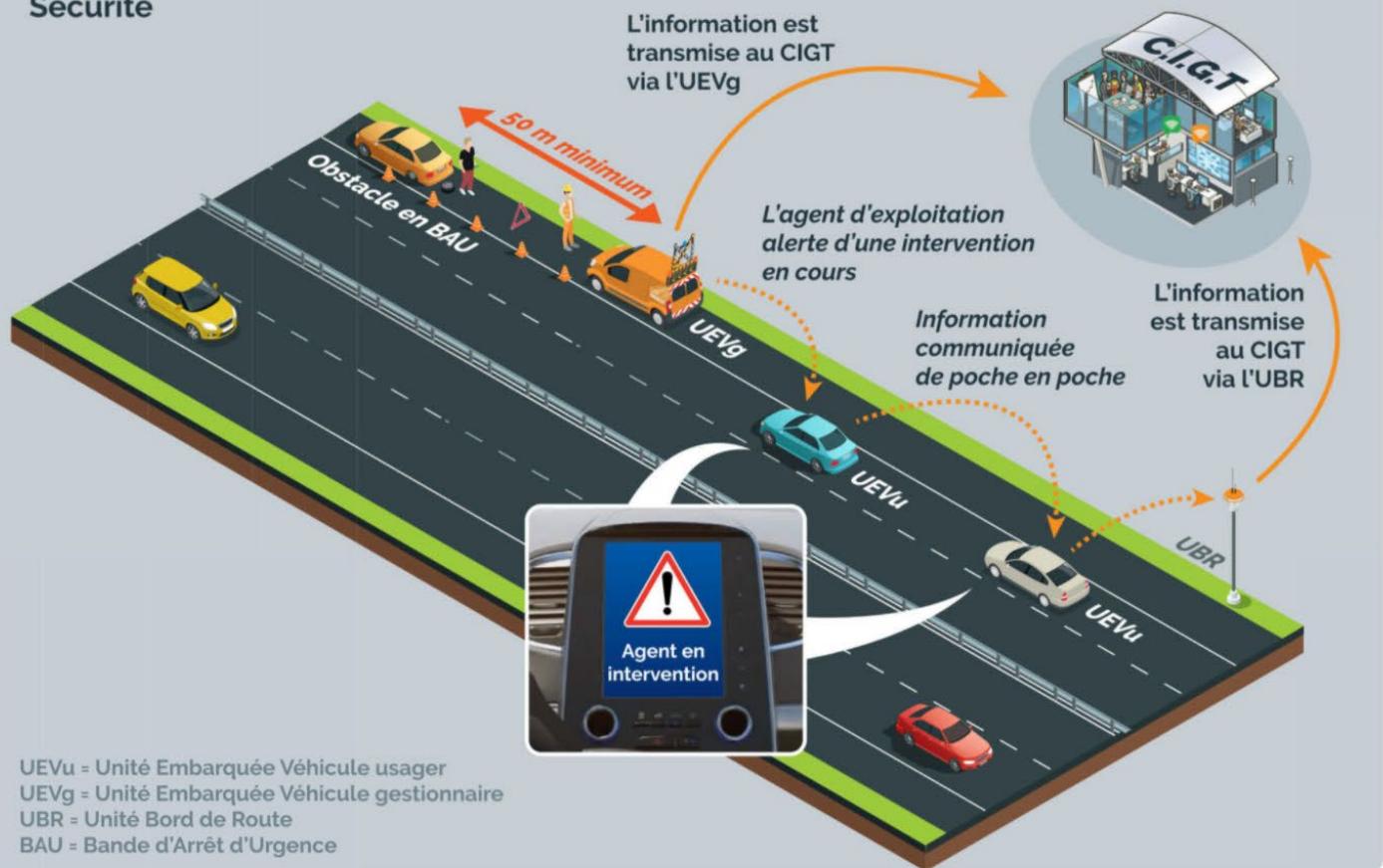
Dans SCOOP, priorité a été donnée à des services d'alerte comme l'alerte chantiers, l'information sur les interventions en cours des agents sur gestionnaire routier, et l'information embarquée sur les événements inopinés et dangereux (animal errant, accident, etc.).

Appelée à se poursuivre sous d'autres noms (C-Roads, In DiD), l'expérimentation de route connectée « Scoop » s'est achevée en fin 2019.

C'est le 17 décembre au Centre d'Entretien et d'Intervention de Pleumeleuc (35) que se sont réunis, en présence des médias, les différents partenaires bretons du projet pour dresser le bilan de cette innovation et surtout se projeter déjà dans l'avenir. Élus et techniciens ont ainsi pu expliquer en quoi un projet comme Scoop participait aux fondations de la route de demain. Des tests réalisés en direct sur la RN12 avec un véhicule équipé, l'ont d'ailleurs confirmé à cette occasion.

ALERTE VÉHICULE OPÉRATEUR EN INTERVENTION

Sécurité



3èmes rencontres de l'achat public de l'État en région, juillet 2019

Ces 3èmes rencontres de l'achat public de l'État en région, organisées par la PFRA (Plate-forme régionale des achats) Bretagne, avaient pour thème : comment co-construire l'achat public de demain en invitant acheteurs publics et des entreprises (les trois versants de la fonction publique et les opérateurs économiques). Cette journée s'est tenue sous la forme d'une conférence dédiée à l'empreinte économique des achats de l'État (quel impact des achats de l'État sur le territoire de la Bretagne) puis en 3 ateliers consacrés aux sourcing, aux documents de consultation et au suivi d'exécution. Cette journée a permis aussi de valoriser les achats innovants des services de l'État et le concours de la PFRA Bretagne. La PFRA Bretagne est la 2ème PFRA de France à avoir initié cette démarche.

Parmi les bénéfices attendus de la manifestation PFRA, certains seront mesurables à court et moyen terme :

- signature de la charte relations fournisseurs responsables démontrant l'engagement de la PFRA et son exemplarité en matière de relations fournisseurs ;
- co-construction d'une doctrine de l'État en région sur les marchés publics et pour les entreprises du territoire.

Près de

150

participants avec de nombreuses propositions pour faire adhérer plus encore les entreprises à la démarche participative de l'État en région

ATELIER 3- L'EXÉCUTION DES MARCHÉS



Renforcer les démarches de mutualisation des achats de l'État en Bretagne

La PFRA Bretagne a souhaité intégrer les établissements publics situés en Bretagne à la démarche de mutualisation et d'adhésion aux marchés interministériels régionaux de l'État. La plupart des établissements présents ont répondu très favorablement à cette démarche et ont, d'ores et déjà, pu intégrer de nombreux marchés régionaux interministériels, avec une dimension de clauses sociales et environnementales.

Nombreuses propositions et adhésions des EP de l'État à la démarche participative de l'État en région



Présentation de l'offre de services de la PFRA Bretagne à l'attention de l'ensemble des établissements publics en Bretagne

II - Gestion des ressources et des moyens

Renforcer les démarches de mutualisation de la formation des agents de l'État en Bretagne

La Charte d'engagements pour la formation continue transverse des agents de l'Etat en Bretagne prévoit la mise en oeuvre de plusieurs actions de collaboration et de mutualisation auxquelles concourent les principaux établissements publics et directions régionales et interrégionales implantés dans la région.

En 2019, la mise en place d'un marché régional de formation en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail pour l'achat de 14 actions permet notamment de répondre à l'objectif de former 80 % des agents publics aux gestes de premiers secours d'ici 2022. Ce projet, co-piloté par la plateforme RH (PFRH) et la plateforme achats (PFRA) du SGAR, est le fruit de la réflexion des services régionaux visant à identifier des objectifs communs en matière de développement des compétences, à rapprocher les programmes de formation transverse et à mettre en place un cadre de commande unique, simple et efficient.

Formation transverse :

199

sessions mutualisées de formation réalisées

1 227 agents formés

2 281 jours stagiaires

L'approfondissement du conseil aux décideurs publics

La Mission Régionale de Conseil aux Décideurs Publics (MRCDP) de Bretagne a réalisé en 2019 cinq études rapides et ciblées (ERC) pour le compte de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et six expertises (au profit de la préfète de région, du préfet des Côtes d'Armor, du préfet du Finistère et du maire de Dinan). Deux expertises demandées en 2019 par les établissements publics nationaux ont été restituées en janvier 2020.

L'identité des commanditaires illustre la dimension régionale de la mission. La nature des expertises atteste de l'étendue et de la forte valeur ajoutée des prestations de conseil : analyse du montage juridique du volet financier d'un projet immobilier, étude sur le modèle économique de reprise d'un barrage hydroélectrique, soutenabilité financière d'un investissement immobilier et analyse financière rétrospective et prospective de l'établissement public.

Accompagner la mobilité des agents

Afin d'aider les agents des trois versants de la fonction publique désireux de s'engager dans une mobilité fonctionnelle ou géographique, les employeurs publics bretons ont créé une journée spécifique à leur attention réalisée dans chacun des départements de la région. En 2019, ce sont l'Ille et Vilaine et le Morbihan qui en ont bénéficié. Organisés par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale et la PFRH du SGAR, cette journée est l'occasion d'analyser la dimension réglementaire de la mobilité et du marché local de l'emploi public, de s'approprier les mécanismes de rédaction du CV et de la lettre de motivation, de s'informer sur les actions de formation possibles et de s'entretenir en tête à tête avec un ou deux conseillers mobilité. A Rennes comme à Vannes, la fréquentation s'est élevée à plus d'une centaine d'agents.

200 agents accompagnés

Le carrefour régional de la mobilité – Mars 2019

Organisé pour sa troisième édition, le Carrefour régional de la mobilité, événement co-organisé avec le Centre de gestion d'Ille et Vilaine, s'est tenu le 19 mars 2019 au Couvent des Jacobins à Rennes en présence du secrétaire d'Etat en charge de la fonction publique et du directeur général de l'administration et de la fonction publique, qui ont inauguré symboliquement, à cette occasion, une plaque de rue représentant la Place de l'Emploi public, plateforme numérique de publication des offres d'emploi dans les 3 fonctions publiques.

Cette journée était entièrement dédiée à la mobilité des agents publics des trois versants et ouverte aux demandeurs d'emplois. L'objectif de cet événement visait la mise en relation de services recruteurs et des agents publics en recherche de nouveaux parcours professionnels. Les agents venus nombreux ont pu profiter de ce moment privilégié pour échanger sur les stands avec les recruteurs, participer à des conférences portant notamment sur « les métiers de demain » ou sur « les attentes des recruteurs » ou bénéficier d'entretiens individuels avec des professionnels de l'accompagnement.

1 500 visiteurs

40 services représentant
les trois fonctions publiques

Une vingtaine de
conseillers mobilité carrière



Une journée dédiée à la mobilité des agents des trois fonctions publiques (Etat, Territoriale, Hospitalière)
Rencontre entre M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État et les agents de la Plate-forme d'appui interministérielle à la gestion des ressources humaines (PFRH) de la Préfecture de la région Bretagne

Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)

Afin d'accompagner la réorganisation du réseau et la rationalisation des moyens déconcentrés de l'État, une enveloppe du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP) a été créée et déconcentrée à destination des préfets de région. La préfecture de la région Bretagne a ainsi reçu une enveloppe d'un montant de 400 000 € en 2019 afin de mener des opérations de transformation de l'organisation territoriale de l'Etat. L'enveloppe a été répartie entre les différents services déconcentrés départementaux et régionaux qui ont ainsi pu engager les premières actions des différents projets.

En matière budgétaire, les services de l'Etat ont préparé la fusion des programmes budgétaires des moyens de fonctionnement des services déconcentrés (directions régionales, directions interministérielles départementales et préfectures, soit près de 4 000 agents concernés), permettant une continuité de service lors du passage à un support budgétaire unique début 2020.

Fonds pour la Transformation de l'Action Publique :

400 000€

en 2019 pour la Bretagne

Déploiement du projet Trans@te

Projet Trans@te :

706 000€

sur trois ans (2019-2022) pour assurer la transformation de l'action publique et des administrations de l'État en Bretagne

La préfecture de région a été lauréate en 2019 d'un appel à projets au titre du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Intitulé Trans@te, le projet vise à accompagner la transformation de l'action et des administrations territoriales de l'État en Bretagne. Les services de l'État en région disposent ainsi d'une enveloppe de 706 000 € sur trois ans (2019-2022) pour transformer et moderniser l'action publique en Bretagne. Ce projet sera déployé autour de trois axes :

- l'État conduira une action territoriale partagée avec la Région Bretagne, offrant ainsi la possibilité de transformer l'action publique de la manière la plus efficace possible, en garantissant la collaboration des acteurs déconcentrés et décentralisés en Bretagne ;
- le projet Trans@te permettra d'améliorer l'accès aux services publics présents dans la région, en tenant compte des besoins des usagers, en particulier à travers le réseau des espaces France Service (EFS) ;
- les capacités numériques des agents travaillant pour l'État ont vocation à se développer, en améliorant les outils mis à leur disposition au quotidien, et en accompagnant ces changements matériels par des formations adaptées, qui permettront d'améliorer au final les services rendus aux usagers.

Immobilier et Transition énergétique

La politique immobilière de l'Etat en région Bretagne s'inscrit dans le cadre de la feuille de route nationale Transition énergétique pour les bâtiments de l'Etat. En exploitant les données récoltées dans l'outil de suivi du parc immobilier, la conférence régionale de l'immobilier public a choisi une trentaine de bâtiments pour lancer un marché d'audits énergétiques. Les conclusions de ces audits guideront les investissements immobiliers à venir pour assurer la pérennité du parc dans un souci de réduction des dépenses énergétiques. Par ailleurs, le lancement en 2019 de l'outil interministériel de suivi des fluides permettra de dresser une cartographie énergétique du parc et de mettre en œuvre des actions rapides pour réduire la consommation d'énergie finale des bâtiments.



Aérialique en toiture



Plat à visser

Travaux de remplacement de fenêtres, d'isolation thermique, de mise en place d'un système de ventilation réalisés sur le bâtiment de la DDTM à Ty Nay à Quimper

III - Simplification des démarches

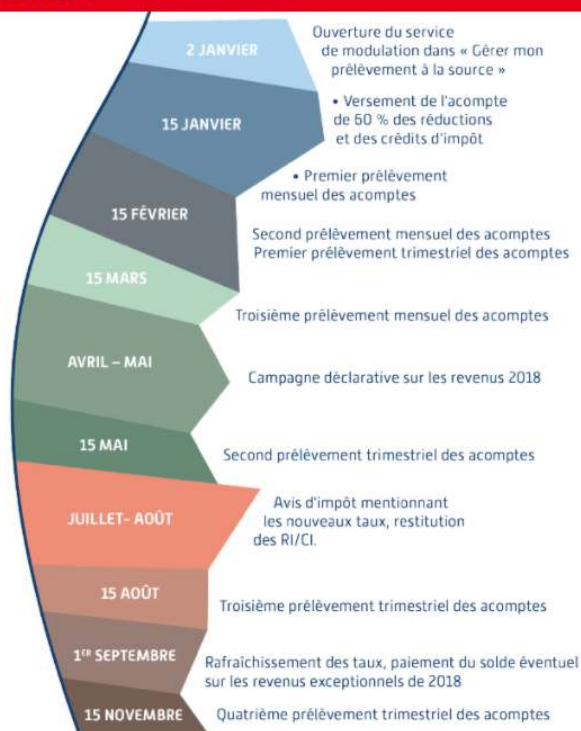
Le prélèvement à la source

Pour favoriser la mise en œuvre de cette réforme majeure, la DRFIP (direction régionale des finances publiques) s'est investie dans l'accompagnement des ménages, des entreprises, des collectivités locales, des organismes publics, des associations et des experts-comptables pour que chaque acteur soit prêt au 1er janvier 2019.

Dès le 2 janvier 2019, les services des impôts des particuliers, les trésoreries et le centre de gestion et de service des retraités l'État se sont mobilisés pour répondre aux demandes très nombreuses des usagers, à la fois en accueil physique et téléphonique. A titre d'exemple, en janvier et février entre 1 500 et 2 000 personnes ont été reçues chaque semaine aux guichets de la DRFIP 35, où elles ont été renseignées et accompagnées dans leurs démarches.

Si le besoin d'accompagnement a été très important durant tout le premier trimestre, la DRFIP constate que, quelques mois après la réforme, les employeurs, les experts-comptables mais aussi les particuliers, se sont bien appropriés les mécanismes de la réforme et les outils mis à leur disposition pour faciliter leurs démarches. L'essentiel des modifications des situations personnelles sont effectuées directement par les particuliers sur leur espace personnel.

2019



Le droit à l'erreur et l'accompagnement fiscal des PME

La loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance, dite loi ESSOC, consacre et met en œuvre un principe essentiel de confiance dans les relations entre les usagers, particuliers comme entreprises, et les administrations, en développant la capacité d'information et d'accompagnement des usagers par les services publics et, plus généralement, en améliorant la qualité du service rendu. En matière fiscale, la DRFIP et les services de la Douane sont directement concernés par la mise en œuvre de cette loi.

Élément phare de la loi ESSOC, le droit à l'erreur institue au profit des citoyens, une présomption de bonne foi. Tout contribuable ayant commis de bonne foi, pour la première fois, une erreur dans le cadre de ses obligations fiscales, bénéficie de la bienveillance des services de la DRFIP, notamment en matière d'application de pénalités.

L'accompagnement fiscal (désignation d'un correspondant local pour les PME) est une offre de service totalement distincte des procédures traditionnelles du contrôle fiscal. Il travaille de manière coordonnée avec des fiscalistes des services de la DRFIP la direction mais aussi avec les autres directions départementales de finances publiques de Bretagne. Cette coordination entre les différents départements d'une même région est en effet fondamentale pour garantir l'expertise, la connaissance du tissu économique local, et répondre au besoin de contacts de proximité pour les entreprises intéressées.

L'accompagnement fiscal des PME est la première pierre de la construction d'une culture de confiance réciproque entre administration et entreprises. Cet intérêt devrait se développer et le dispositif trouver son plein essor dans les prochains mois.

 TÉLÉCHARGER

[Mentions légales](#) | [Accès au rapport d'activité 2018](#)

© Une réalisation de l'agence [Voyez Large](#)

Contacts

Contributeurs

Ce rapport d'activité rend compte des actions menées par les services de l'État en région Bretagne pour l'année 2019. Les services contributeurs sont :

ARS

-
L'Agence Régionale de Santé

[EN SAVOIR PLUS](#)

DIR OUEST

-
La Direction Interdépartementale des Routes Ouest

[EN SAVOIR PLUS](#)

DIRM NAMO

-
La Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest

[EN SAVOIR PLUS](#)

DRAAF

-
La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

[EN SAVOIR PLUS](#)

DREAL

-
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

[EN SAVOIR PLUS](#)

DRJSCS

-
La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

[EN SAVOIR PLUS](#)

DRAC

-
La Direction Régionale des Affaires Culturelles

[EN SAVOIR PLUS](#)

La Direction régionale des Douanes

[EN SAVOIR PLUS](#)

DIRECCTE

-
La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

[EN SAVOIR PLUS](#)

DRFIP

-
La Direction Régionale des Finances Publiques

[EN SAVOIR PLUS](#)

SGAR

-
La Préfecture de région Bretagne et le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

[EN SAVOIR PLUS](#)

Le Rectorat de l'académie de Rennes

[EN SAVOIR PLUS](#)

Mentions légales

Le site Internet du rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne est géré par le Secrétariat général pour les affaires régionales de Bretagne.

Préfecture de la région Bretagne, Préfecture d'Ille-et-Vilaine

3, avenue de la Préfecture
35 026 RENNES Cedex 9
sgar@bretagne.gouv.fr

Directeur de la publication

Madame Michèle KIRRY, Préfète de la région Bretagne, Préfète d'Ille-et-Vilaine

Directeur de la rédaction

Monsieur Philippe MAZENC, Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne

Rédaction

Les services de l'État en Bretagne, coordonnés par Madame Marie-Françoise LE PAULIC et le Bureau d'appui aux politiques publiques du secrétariat général pour les affaires régionales

Conception, création, réalisation technique et intégration des contenus : [Agence Voyez Large](#)

Développement et hébergement du site

Le site www.activites-etat-bretagne.fr a été développé à l'aide du CMS WordPress.

Il est hébergé par la société :

ICODIA
22 rue de l'Erbonnière
35510 Cesson-Sévigné

Droit d'auteur

Le présent site est la propriété de la préfecture de la région Bretagne, qui en est l'auteur au sens des articles L. 111.1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Les photographies, textes, slogans, dessins, images, séquences animées sonores ou non ainsi que toutes œuvres intégrées dans le site sont la propriété de la préfecture de la région Bretagne ou de tiers ayant autorisé à les utiliser.

Tous les contenus présents sur ce site sont couverts par le droit d'auteur. Toute reprise est dès lors conditionnée à l'accord de l'auteur en vertu de l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, représentation, utilisation ou modification, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, de tout ou partie du site, de tout ou partie des contenus qui le composent, sans avoir obtenu l'autorisation préalable de la préfecture de la région Bretagne, est strictement interdite et constitue un délit de contrefaçon.

Contenu du site

Malgré tout le soin apporté par les équipes à la rédaction et la mise en ligne des documents, des erreurs typographiques ou des inexactitudes techniques ne peuvent être exclues. La Préfecture de région Bretagne se réserve le droit de les corriger à tout moment dès qu'elles sont portées à sa connaissance.

Des liens vers d'autres sites, publics ou privés peuvent être proposés sur le site afin de faciliter l'accès à l'information de l'internaute. Ces sites n'engagent pas la responsabilité de la Préfecture de région Bretagne quant à leur contenu.

Information sur les cookies

Un cookie est un fichier déposé sur le disque dur de votre appareil (ordinateur, smartphone, tablette) par le serveur du site que vous visitez. Le site www.activites-etat-bretagne.fr utilise uniquement des cookies de mesures d'audience, dans le but de faire des statistiques de visites anonymes. Ces statistiques nous permettent d'améliorer l'expérience utilisateur et l'ergonomie du site.

Crédits

Chapitre 1 : Développement économique, emploi et formation professionnelle

- 1) **Economie à l'international**
- 2) **Développement économique - Accompagnement des entreprises** : ©Directe Bretagne
- 3) **Emploi et formation professionnelle** : ©Directe Bretagne, Ministère du travail

Chapitre 2 : Aménagement et équilibre du territorial

- 1) **Accessibilité** : DREAL Bretagne, ©SNCF Gares & connexions, Agence nationale de la cohésion des territoires
- 2) **Cohésion des territoires** : Agence nationale de la cohésion des territoires
- 3) **Accès au logement et amélioration de l'habitat** : ©Géoportail, ©Agences Urbanmakers/THE Architects

Chapitre 3 : Agriculture

- 1) **Structurer les filières, accompagner au changement et mieux connaître les pratiques** : Cheick Saldou / agriculture.gouv.fr, DRAAF Bretagne
- 2) **Un enseignement agricole innovant tourné vers l'avenir** : DRAAF Bretagne
- 3) **Pour une alimentation saine avec une agriculture durable** : DRAAF Bretagne

Chapitre 4 : Mer et littoral

- 1) **La sécurité maritime** : DIRM NAMO
- 2) **L'économie maritime** : Arnaud Boulssou - Terra, DIRM NAMO
- 3) **L'enseignement maritime** : Arnaud Boulssou - Terra
- 4) **La planification et l'environnement maritime** : Arnaud Boulssou - Terra

Chapitre 5 : Développement durable et environnemental

- 1) **Gestion durable des ressources naturelles** : © DREAL Bretagne, Original communication, Dinan agglomération
- 2) **Transition énergétique des territoires** : © DREAL Bretagne
- 3) **Préservation de la biodiversité et des paysages** : © Arnaud Boulssou/Terra, © Laurent Mignaux/Terra, © DREAL Bretagne

Chapitre 6 : Culture, jeunesse et cohésion sociale

- 1) **Culture** : ©CarreMagique, Pôle culture patrimoine de la ville de Guingamp, ©Centre d'art Gwinzegal, Hervé Raulet DRAC Bretagne, Cliché Jérôme Mongreville© Région Bourgogne-Franche-Comté ADAGP, Stéphane Bourne / Innrep
- 2) **Jeunesse et sport** : Région académique Bretagne, DRJSCS Bretagne
- 3) **Cohésion sociale** : Préfecture de la région Bretagne, DRJSCS Bretagne

Chapitre 7 : Egalité entre les femmes et les hommes

- 1) **Violences faites aux femmes : une mobilisation collective renforcée en 2018** : Secrétariat d'État aux droits des femmes et à l'égalité, Préfecture de région SGAR
- 2) **Culture de l'égalité, partage des responsabilités politiques et sociales, santé des femmes : des temps forts organisés pour sensibiliser et former le grand public et les acteurs professionnels** : Préfecture de région SGAR, Préfecture de région SGAR / Ordre
- 3) **L'État employeur : la mise en œuvre d'une Politique Interministérielle** : Préfecture de région SGAR
- 4) **L'égalité professionnelle femmes-hommes** : Préfecture de région SGAR

Chapitre 8 : Santé et protection des populations

- 1) **Santé** : ©Adobe Stock, ARS Bretagne - Cartes et Données, Antioque
- 2) **Protection des populations** : © DREAL Bretagne, © Arnaud Hellegouarch/Préfecture 56, ©DGCCRF, Direction régionale des douanes de Bretagne, DIR Ouest

Chapitre 9 : Recherche et Innovation

- 1) **Une formation et une recherche qui évoluent pour mieux transformer la société** : Université de Rennes, Numecan/CIMIAD, Site officiel fête de la science (MESRI)
- 2) **L'innovation et la technologie au service des transitions de la société** : Images et Réseaux, Aubépine SCOP SARL

Chapitre 10 : Moderniser et simplifier l'État en région

- 1) **Méthodes de travail et de coopération** : © GéoBretagne, @DIR Ouest et agence Concept, @DIR Ouest et agence Concept, Préfecture de la région Bretagne-SGAR
- 2) **Gestion des ressources et des moyens** : Préfecture de la région Bretagne-SGAR, DOTM du Finistère
- 3) **Simplification les démarches** : DRFIP de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine